L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1532 - VENDREDI 21 JUIN 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

La puissance d'un leader



Nouveaux Telescopic JCB AGRI série III
Nouvelle cabine Command Plus

B.S.A.
89 - Cussy-les-Forges 03 86 33 11 24

BOUCHERON sas	Lézinnes	03 86 75 63 22
BOUCHERON sas	Venarey	03 80 97 01 50
OUANNE AGRI	Ouanne	03 86 47 65 87

DOSSIER

SPÉCIAL BÂTIMENTS



Des adaptations pour la santé et le bien-être de tous

Le bien-être animal et les difficultés économiques de l'élevage remettent en cause la conception même des outils de travail que constituent les bâtiments. Dans une conjoncture de revenu qui n'autorise aucun écart, les animaux doivent pouvoir compter sur des conditions optimums à leur bonne santé. La qualité de leur abreuvement en est une. L'eau ne doit pas être le parent pauvre de la conception d'une stabulation, rappelle le GDS 71. Comme on l'a encore vu l'été dernier, le changement climatique est un paramètre à prendre en compte pour faire évoluer les constructions. Car il faut désormais pouvoir faire face à la canicule, à de forts écarts thermiques et à des vents capricieux. *Pages 19 à 29*

Encart: France Solar (sur le 21)

Côte d'Or

› Maraîchage

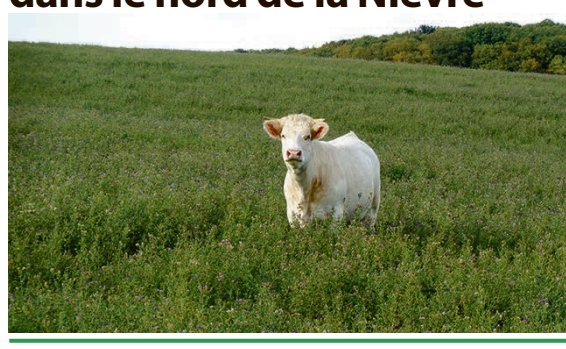
Le bon et beau temps des asperges



Nièvre

› Fourrages riches en protéines

Vers plus de luzerne dans le nord de la Nièvre



Yonne

› Vente directe

Le Drive fermier d'Auxerre fête ses cinq ans





G. BUCHEZ
Corbigny - Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 www.gbuchez.fr

RÉSERVEZ votre démo DÉCHAUMAGE

be strong, be KUHN
Soyez forts, soyez KUHN

NETTOYAGE et ENTRETIEN de PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



CRAI Energies
21140 Semur en Auxois
03 80 97 17 70
crai.energies@gmail.com

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Maraîchage: Le bon et beau temps des asperges
05 • Blonde d'Aquitaine: Dix sur dix
06 • Journées châtillonnaises: 86 moutons en concours et présentation de races

Nièvre
07 • Syndical: Égalim, la seule solution, la contractualisation
08 • Marché aux cadrans: La Sicafome change de président
09 • Rendez-vous: La fête des moissons est de retour
10 • Projet: Vers plus de luzerne dans le nord de la Nièvre

Yonne
11 • Cerfrance: La fusion entre Cerfrance Yonne et Cerfrance BFC est en marche
12 • Duc: Duc souhaite augmenter sa production de poulets
13 • SEP de Bord: Un temps d'échanges pour les agriculteurs
14 • Énergies renouvelables: Investir dans une unité de méthanisation

Région et ailleurs
15 • Innov'Action: Pour entrer de plein pied dans le développement agricole de demain
16 • Conférence régionale agricole: Mobilisation générale face au changement climatique
17 • Safer : le pari de l'installation

Filières
18 • Cultures Quelle préparation de sol pour réussir son colza ?

Dossier
19-29 • Spécial bâtiments

Infos Services
30-31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-37 • Annonces légales
38 • Vie quotidienne
39 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Congé maternité des agricultrices

Allongement de la durée d'indemnisation

Les ministres de la Santé, de l'Agriculture et de l'Égalité entre les femmes et les hommes ont annoncé le 17 juin l'allongement de la durée d'indemnisation du congé maternité pour les exploitantes agricoles. Pour la FNSEA, c'est une avancée syndicale mais des points de vigilance importants demeurent.


Photo: Réussir

« *La durée minimale d'arrêt de travail est désormais portée de 2 à 8 semaines pour les travailleuses indépendantes et les exploitantes agricoles, dont 2 semaines de congé prénatal et 6 semaines de congé postnatal au minimum pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation de leur congé maternité* », ont annoncé la ministre de la Santé Agnès Buzyn, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume et la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, dans un communiqué du 17 juin.

Une annonce que salue Jacqueline Cottier, présidente de la Commission nationale des agricultrices (CNA) de la FNSEA : « *deux semaines d'arrêt, ce n'était pas concevable, il faut pouvoir s'organiser autour du bouleversement qu'est l'arrivée d'un enfant, même si nous avons la chance dans notre métier d'agricultrice de pouvoir conjuguer plus facilement vie professionnelle et vie familiale* », témoigne-t-elle. Pour l'exploitante agricole, c'est bien « *un acquis syndical de la FNSEA, possible grâce au travail mené de longue date par les différentes Commissions Agricultrices* ».

Points de vigilance

La présidente de la CNA souligne néanmoins des points de vigilance, car si ce renforcement du congé maternité peut inciter des agricultrices à prendre le congé maternité (choisi par 60 % des exploitantes agricoles actuellement), il faut aussi connaître les motivations de l'agricultrice qui ne peut pas prendre le congé maternité. « *C'est un point de vigilance et d'analyse sur lequel on va travailler avec la MSA* », indique-t-elle. Autre préoccupation, dans un contexte économique difficile, le montant de l'indemnité journalière pour les agricultrices qui ne se font pas remplacer pendant leur congé, désormais aligné sur celui des travailleuses indépendantes non agricoles à 55,51 € par jour, peut constituer un choix préférentiel pour des exploitantes agricoles qui continueront dans les faits à travailler sur les exploitations.

Mais cet alignement des indemnités journalières est aussi un point positif et un levier : « *avant, quand on prenait le congé maternité sans se faire remplacer, on avait un reste à charge de 15 euros par jour, ce qui pouvait être un frein pour certaines agricultrices qui abandonnaient donc l'idée* », explique Jacqueline Cottier. « *Dans l'ensemble, cette annonce est un renforcement* », estime donc la présidente de la CNA, qui poursuit : « *l'alignement du congé maternité sur celui des autres catégories socio-professionnelles, c'est aussi un moyen de dire que le métier est accessible aux femmes et que la maternité n'est pas un frein* ».

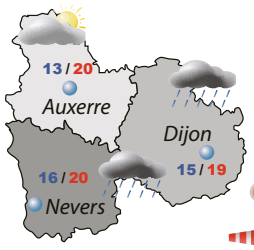
ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 21 Juin

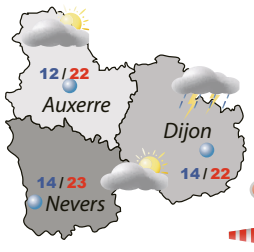


Mitigé
Quelques pluies et de timides éclaircies localment en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 19 à 21°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Rodolphe
Soleil : 05h49 - 21h57
Lune : 00h25 - 09h37

Samedi 22 Juin

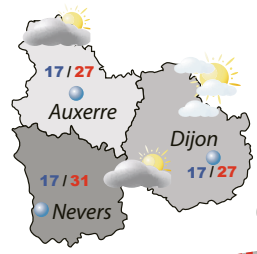


Perturbé
Le soleil sera timide et quelques orages sont possibles localement.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 20 à 23°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Alban
Soleil : 05h49 - 21h57
Lune : 00h56 - 10h40

Dimanche 23 Juin



Nuageux
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 25 à 28°C
Vents : Est 20 km/h

Sainte Audrey
Soleil : 05h50 - 21h57
Lune : 01h22 - 11h43

Prévisions à 7 jours

Lundi 24 Juin au Mercredi 26 Juin

De nombreuses précipitations sont attendues.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 19 à 21°C T° maxi : 16 à 18°C

Du Jeudi 27 Juin au Dimanche 30 Juin

Les précipitations persisteront et seront accompagnées d'orages ce jeudi.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 19 à 21°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Marchés mondiaux

La France en perte de vitesse

Le 28 mai, le groupe agriculture et alimentation de la Commission des affaires économiques du Sénat a présenté un rapport alarmant sur la place de l'agriculture française sur les marchés mondiaux. Si l'agriculture est actuellement *« une fierté commerciale française »*, depuis les années 1990, les indicateurs sont alarmants et la France pourrait connaître son premier déficit agricole en 2023.

Le 6 juin, le groupe Agriculture et Alimentation de la Commission des Affaires économiques du Sénat a publié un rapport, sur la place de l'agriculture française sur les marchés mondiaux. Ce rapport, intitulé *« La France, un champion agricole mondial : pour combien de temps encore ? »*, présenté le 28 mai dernier par son rapporteur Laurent Duplomb, dresse un bilan économique de l'agriculture française. La valeur de la production française dépasse de 15 milliards d'euros celle de l'Allemagne et de l'Italie. La France est le premier producteur agricole européen ; elle contribue à 17 % de la production de l'Union Européenne. Pourtant, derrière ces indicateurs positifs, se cachent des évolutions jugées alarmantes qui marquent un recul global de la production agricole en France en participant à l'érosion de la place de la France sur le marché mondial. Principalement en raison de départs à la retraite, la part des agriculteurs ou d'emplois liée à l'agroalimentaire dans la population active est passée de 12 % à 5,5 % en 40 ans. D'autre part, la surface agricole a reculé de 17 % entre 1961 et 2019, soit une baisse de 60 000 km2. Depuis la fin 1990, la production agricole stagne. Le rapport précise ainsi qu'en raison de cette faible dynamique de production, la France fait partie des pays ayant perdu le plus de parts de marché au niveau mondial. Depuis 2011, les exportations se sont stabilisées, et alors qu'elle était le troisième exportateur mondial en 2005, la France occupe désormais le 6e rang, avec environ 4,5 % de parts de marché, soit une perte de 2 points en 10 ans.

Un premier déficit agricole en 2023

Si l'excédent commercial agricole de la France fait partie des *« fiertés nationales »*, les auteurs du rapport précisent que sans le vin et les spiritueux, la France aurait un déficit commercial agricole de plus de 6 milliards d'euros. De plus, cet excédent tend à s'éroder ; entre 2011 et 2017 il a été divisé par deux, en euros courants. *« À ce rythme de décroissance, la France constatera son premier déficit agricole en 2023 »*, s'inquiètent les auteurs. La diminution de l'excédent est principalement imputable aux échanges intra-européens ; en 2018 seuls les échanges avec les pays tiers ont contribué à l'excédent commercial. La direction générale du Trésor estime que 70 % de l'érosion de l'excédent est causée par une perte de compétitivité. Elle s'explique par plusieurs facteurs. Le premier est le dumping social avec des charges plus élevées. En maraîchage, par exemple, le coût du travail en France est respectivement 1,7 et 1,5 fois plus élevé qu'en Espagne et en Allemagne. La tendance à la surréglementation est également pointée du doigt. D'après l'OCDE, le degré d'exigence des politiques environnementales serait bien supérieur en France. La fragilité de l'industrie agroalimentaire, et la faible structuration de certaines filières contribuent aussi à freiner la compétitivité des productions françaises. Parallèlement à la perte de marché des exportations française, la France a massivement recours à l'importation de produits agricoles et alimentaires. Depuis 2000 elles ont progressé de 87 %. Ainsi, environ un fruit ou légume sur deux consommés en France est importé.

10 à 25 % des produits importés ne respectent pas les normes françaises

Le rapport émet aussi des doutes quant à la qualité sanitaire des produits importés. Il souligne ainsi que sur la base des non-conformités constatées par les autorités de contrôle, suite à un contrôle physique en 2017, on peut estimer qu'entre 8 et 12 % des denrées alimentaires, importées des pays tiers, ne respectent pas les normes européennes de production et sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité sanitaire des citoyens. 17 % des produits bio contrôlés se sont révélés non conformes. Concernant les denrées alimentaires européennes, la concurrence déloyale est supérieure. En 2014, un rapport de la Cour des comptes révélait que les non-conformités relevées par la DGAL dans le cadre de ses contrôles sur les produits importés de l'Union européenne sont de 17 % pour les viandes fraîches de boucherie, 13 % pour les viandes fraîches de volaille, 25 % pour les produits à base de viande, 21 % pour le lait cru ou traité thermiquement et les produits à base de lait. Ainsi, 10 à 25 % des produits importés en France ne respecteraient pas les normes minimales imposées aux producteurs français et 5 à 10 milliards d'euros de produits illégaux seraient vendus en France. *« Un jour par semaine, les Français consomment intégralement des aliments préparés à base de produits étrangers. Et durant cette journée, ils consomment sans doute un repas entier avec des aliments ne répondant pas aux normes françaises »*, résume Laurent Duplomb. Ainsi pour *« protéger l'agriculture »* et l'alimentation les sénateurs appellent à renforcer la compétitivité de l'agriculture française mais aussi à lutter contre la concurrence déloyale des produits ne respectant pas les normes imposées aux producteurs. *« Ce rapport montre que la France a d'indéniables opportunités : non seulement la capacité des producteurs à reconquérir des parts de marché national, mais aussi celle d'exporter notre savoir-faire et notre alimentation de qualité. Pour cela, il faut que notre pays retrouve la fierté de son agriculture »*, conclut le rapporteur.

ACTUAGRI

Fraude dans l'aide alimentaire

La profession pousse le « 100 % muscle »

La DGCCRF a annoncé le 7 juin avoir mis en évidence une « fraude » portant sur la qualité des steaks hachés distribués en France au titre de l'aide alimentaire.

« Un excès de gras », « un rapport collagène/protéines non conforme » et des traces « d'éléments exogènes » (soja ou amidon) non identifiés formellement… La tambouille est peu ragoûtante, elle a pourtant été servie au titre de l'aide alimentaire aux plus démunis, suite à des appels d'offres transitant par France AgriMer. L'appel d'offres ne contenait pas beaucoup d'exigences qualitatives (*« 15 % de matière grasse »*), il était donc facile pour des maffieux de l'agroalimentaire de s'engouffrer dans la brèche. Ces steaks ont été distribués dans le cadre d'un marché public, financé par le Fonds européen d'aide aux plus démunis. La répression des fraudes parle de tromperie, mais l'interprofession bovine et les professionnels français du secteur parlent de scandale. Interbev a ainsi décidé de porter plainte contre X et réclame *« une sévérité exemplaire »* pour les contrevenants.

L'interprofession bovine travaille depuis plusieurs mois avec l'interprofession porcine à la mise en place d'une association qui facilitera les dons de viande française aux associations caritatives, l'Europe n'apportant décidément aucune garantie de sérieux à ces marchés de masse. *« Ces steaks fabriqués en Pologne ont été négociés à 3,42 euros le kilo. À ce prix-là aucune entreprise française ne peut s'aligner. Et cela fait donc quatre ans que France AgriMer attribue le marché à la Pologne »* constate avec amertume Jean-Pierre Fleury. Pour rappel, Interbev a créé dès 2001 le cahier des charges 100 % muscle qui garantit au consommateur que la viande hachée est constituée exclusivement de muscle de bœuf, identifié et tracé. Dans un communiqué, la FNB a demandé la généralisation de ce label à *« l'ensemble de la viande bovine distribuée en France sur appels d'offres, dans les cantines, en restauration, en boucherie et en grande distribution »*.

Pour éviter de nouvelles dérives, le Copa-Cogeca a d'ailleurs pris le thème du steak à bras-le-corps. Car, entre le steak haché sans viande ou presque, le steak végétal sans viande et le steak de laboratoire… le steak en voit de toutes les couleurs et le consommateur risque de ne plus s'y retrouver. *« Il y a le feu dans la maison »* lâchent les professionnels qui s'inquiètent tout particulièrement des moyens mis au service du développement du steak de laboratoire et de la rapidité de sa mise au point. Ce steak élaboré en éprouvette bénéficie de gros moyens financiers amenés par Steve Job. *« Le concept est maintenant au point »* explique Jean-Pierre Fleury. *« Un groupe de distribution le commercialise aux USA et le concept a déjà été racheté par Unilever et Neslé. Il devrait être rapidement mis en vente en Belgique, au Royaume-Uni, en Allemagne. En France Mc Do serait sur les rangs. C'est du sérieux et même si l'on est encore dans la phase test, le flou dans les dénominations autour du steak et du burger prend des proportions inquiétantes qui motivent l'engagement du Copa-Cogeca à mettre un peu d'ordre dans tout cela »*.

AMK



Maraîchage

Le bon et beau temps des asperges

La saison des asperges est terminée mais pour les producteurs tout se joue en deux petits mois. Retour d'expérience et d'image avec Christine Calabre, EARL des Acacias, productrice d'asperges à Labruyère.





Christine Calabre cultive des asperges depuis 15 ans et vend essentiellement à des particuliers.

Certaines productions ne se prêtent heureusement pas à la désaisonnalité. C'est le cas des asperges dont le créneau de récolte et de consommation reste étroit, d'avril à juin. Moments privilégiés où l'asperge, qu'elle soit blanche ou verte, est la plus tendre et la plus goûteuse. Connue pour sa richesse en vitamine C, l'asperge bénéficie aussi d'un goût subtil et délicieux dont la finesse est étroitement liée à la nature du sol dans lequel elle pousse. À l'EARL des Acacias, Christine Calabre bénéficie d'un sol idéalement composé et structuré pour cette culture. *« La Bruyère a toujours été connue pour ses asperges et tout le monde en avait dans ses jardins et potager. Notre sable est pur et d'une finesse telle qu'on se croirait à la plage »*. La finesse du sol est d'autant plus importante que ce qui fait la saveur et la tendreté de l'asperge c'est justement sa vitesse de pousse et la richesse du sol en matière organique.

Un léger goût de noisette très typé

Ce terroir spécifique donne *« un léger goût de noisette typique de cette terre »* à la Groline blanche qui pousse ici. L'asperge a besoin de chaleur et de soleil, ce qui a quelque peu manqué cette année et a reculé d'autant la récolte et donc la vente. Le bâchage assure la blancheur et surtout préserve du seul ennemi de cette plante : les mouches. Les principaux ravageurs de l'asperge sont ainsi les mouches des semis, de l'asperge et mineuses et les criocères.

À la ferme des Acacias, l'asperge blanche est tellement tendre, charnue et si fraîche (cueillie et vendue dans la journée) que sa tendreté est garantie et les clients qui se pressent chaque jour témoignent par leur empressement de la réalité de la promesse. *« L'asperge prend de la couleur au naturel et nous bâchons d'abord pour chauffer les buttes et préserver la production des ravageurs »* explique Christine Calabre qui vend essentiellement à des particuliers, dont certains viennent directement de Dijon et du Jura. Des clients pressés, qui achètent par kilos et reviennent plusieurs fois dans la saison faire le plein. Aussitôt cueillies, aussitôt soigneusement emballées dans du papier kraft pour la vente et pour préserver les têtes d'asperges de la lumière. Car la couleur naturelle continue de varier en fonction de l'exposition des légumes, les têtes blanches et charnues peuvent ainsi se parer de toutes les nuances perlées du crème au parme.

L'activité tendue sur deux mois nécessite le recours à des saisonniers, ce qui a été particulièrement délicat cette saison. Autre signe des temps, si les menus larcins ont toujours fait partie du paysage, depuis quelque temps les parcelles sont mises en coupe réglée, ce qui inquiète fortement les producteurs. En une nuit ce sont des centaines de kilos d'asperges qui peuvent disparaître, obligeant certains, comme Christine Calabre à faire surveiller ses champs chaque nuit.

Pour cette saison la récolte et la vente sont bien terminées mais le travail se poursuit pour assurer la prochaine saison.

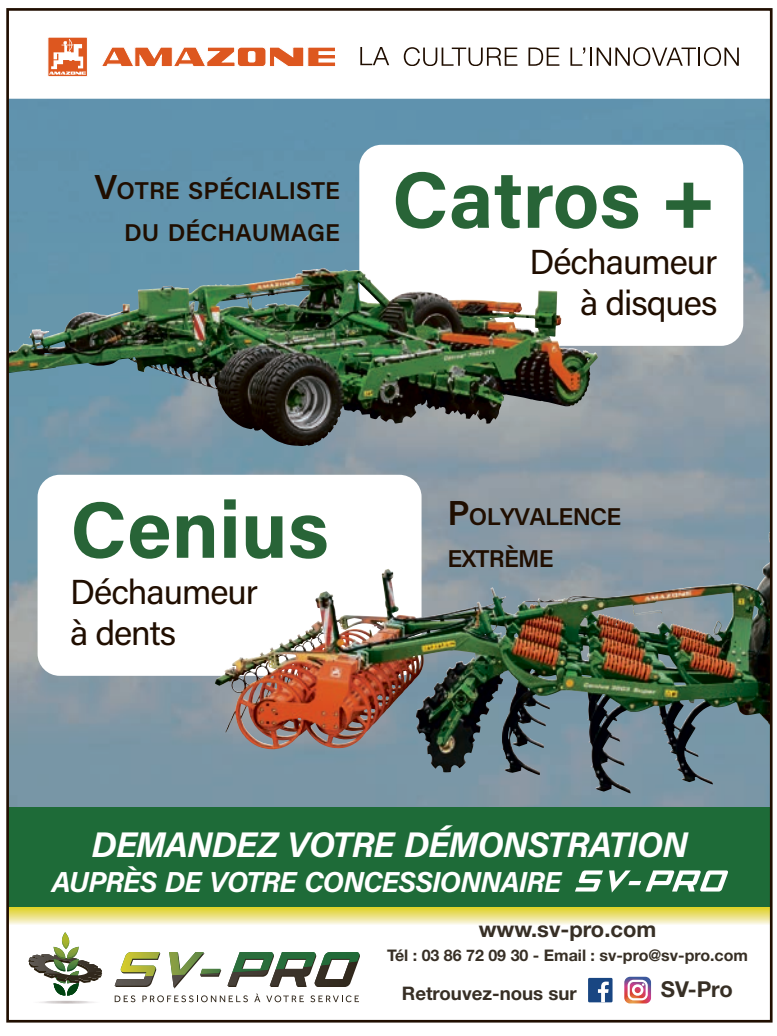
ANNE-MARIE KLEIN



Charnues et légèrement colorées, les asperges blanches se parent de reflets irisés. Pour un stade de consommation optimal elles doivent être d'une absolue fraîcheur. À l'EARL des Acacias elles sont cueillies du matin et vendues dans la journée.



La mécanisation est de mise pour la récolte qui nécessite aussi le recrutement de personnel saisonnier du fait de l'intensité de l'activité.



Blonde d'Aquitaine

Dix sur dix

Les dix animaux de Côte-d'Or présents au concours interrégional de la Bonde d'Aquitaine ont été médaillés.



Franck Debeaupuis, avec ses deux enfants et Juline, lauréate du prix de qualité bouchère.

Le concours interrégional de la race Blonde d'Aquitaine s'est tenu les 15 et 16 juin à Bourg-en-Bresse, avec la participation de 70 animaux du quart sud-est de la France. Deux élevages de Côte-d'Or participaient à l'évènement avec le Gaec Debeaupuis et le Gaec de l'Épicéa. Le Gaec Debeaupuis a réalisé une énorme performance en remportant cinq premiers prix de section avec ses cinq animaux présentés. L'élevage de Montberthault a, de plus, décroché le premier prix d'ensemble, le prix de synthèse viande femelle, les prix de championnat mâles jeune et adulte avec Nestor (en copropriété avec le Gaec des Colibris, dans l'Isère) et Lysandre. Le Gaec de l'Épicéa alignait également cinq animaux (Neige, Nostalgie, Ostabat, Orion et Mirage) qui ont respectivement gagné deux premiers prix, deux deuxièmes prix et un troisième prix dans les sections. L'élevage du village de Puits est également reparti avec le troisième prix d'ensemble. Les éleveurs côte-d'oriens ont désormais rendez-vous avec le concours national de la Blonde d'Aquitaine, qui se déroulera début octobre à Cournon, dans le cadre du Sommet de l'Élevage. La Blonde d'Aquitaine sera la race à l'honneur avec 350 places qui lui seront spécialement réservées.

AG



Les cinq animaux de Montberthault ont décroché le prix d'ensemble.



Neige, présentée par Denis Chauve, se classe première de section dans les génisses d'un à deux ans.



Mirage, taureau de plus de trois ans du Gaec de l'Épicéa, termine à la deuxième place de sa section.

▸ *Agenda*

26-06 Assemblée du Service de remplacement

Le service de remplacement de Côte-d'Or se réunit en assemblée générale mercredi 26 juin. Le rendez-vous est donné à 9h30 à la salle polyvalente de Sombernon. À l'ordre du jour, notamment : l'intervention de Clovis Bonneau de Groupama, sur la thématique : « Sécuriser son remplacement : indemnités journalières complémentaires et responsabilité du chef d'exploitation agricole ».

Renouvellement Certiphyto

À partir de 2020, les chefs d'exploitation vont devoir renouveler leur Certiphyto pour cinq ans. Trois modalités sont possibles : une formation de 7 heures en salle, un test, avoir participé ou participer à plus de 14heures de formation labellisée Ecophyto par VIVEA et réaliser ensuite un court module de formation à distance. Le site internet de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or renseigne sur les différentes modalités (bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor)



Journées châtillonnaises

1, 2, 3 … 86 moutons en concours et présentation de races

Retour sur le concours ovin des Journées châtillonaises.

« On ne change pas une équipe qui gagne » et pourtant le club des participants habituels s'est enrichi par la présence de trois nouveaux jeunes éleveurs. C'est un fait marquant à noter dans une région où les céréales occupent une part importante des surfaces agricoles.

Un peu d'histoire

Les naturalistes Buffon et Daubenton qui étaient officiaient à Montbard, avaient pensé à l'époque que les parcours enherbés du Chatillonnais pouvaient convenir à l'élevage. Et ce fut fait en 1777 quand Daubenton rapporta un troupeau de 300 brebis d'Espagne pour les répartir dans le nord Côte d'Or, le Soissonnais et la Champagne.

L'heure était au Mérinos Précoce ; un mouton adapté à notre petite région en entretenant les parcours, fumant le terrain et produisait une laine fine réclamée par les filatures.

Un léger renouveau

Afin de redorer la blason des zones herbagères, de nouveaux éleveurs investissent dans des troupes ovines.

Hormis les races habituellement présentes telles que l'Ile de France, le Charollais, la Romane, la Rouge se l'Ouest, la Berrichonne du Cher et la Grivette, cette édition à reçu des brebis de race Rava.

Mickaël Regnault éleveur à Ampilly le Sec joue la carte du mouton. Cette race rustique originaire du Massif Central est conduite en croisement avec des béliers de race bouchère afin de produire des agneaux conformes



à la demande de la filière. Elle saura tirer son épingle du jeu par une conduite d'élevage appropriée dans ces terres légères.

N'oublions pas la première participation de Nicolas Bayen de Nod sur Seine qui se dirige quant à lui vers la sélection en race Mouton Charollais ainsi que la deuxième participation de Julien Pané de Dampierre en Montagne qui a choisi la race Ile de France destinée à la production d'agneaux de boucherie.

Le palmarès.

Agnelles Ile de France

1er et 4ème prix : Julien Pané, Dampierre en Montagne, 2ème Gaec Saunois, Etais, 3ème Jérôme Voinchet, Poinçon les Larrey, 5ème EARL du Larry, Planay, 6ème, Benjamin Lenormand, Millery.

Agneaux de boucherie

1er prix et meilleur agneau, EARL Joubert, Coulmier le Sec, 2ème Dumet Roland, Chemin d'Aisey, 3ème et 4ème EARL Claudon, Gevrolles, 6ème EARL du Larry, Planay, 7ème et 9ème prix Gaec Fleurot, Montliot et Courcelles, 8ème Julien Pané Dampierre en Montagne.

Toutes les races ont été présentées et commentées sur le ring bovin et les visiteurs ne se sont pas privés pour déguster de la viande d'agneau préparée par J.-P. Pianetti.

JEAN- MARC BIDOIRE

Jeunes meneurs

Un très joli concours

L'association « J'élève en Côte-d'Or » organisait un concours de jeunes meneurs dans le cadre des journées châtillonnaises. Cette deuxième édition a ressemblé de nombreux participants, les lauréats en images.



La photo souvenirs, avec tous les participants.



La deuxième section des plus de 18 ans est remportée par Guy Roger (Saulieu) et Flavio Py (Venarey-Les Laumes, futur champion de la catégorie et de ce grand concours).



Lucas Terrier (département 59) et Laurette Millot (Argilly) s'imposent dans la première section des plus de 18 ans. Laurette Millot se classe réserve de cette catégorie.



La deuxième section des 14-18 ans est remportée par Bastien Gervasoni (Essarois, futur vainqueur du championnat) et Marie Chevallier (Mauvilly, future réserve).



Alia Saunier (Côte-d'Or) et Sophie Smits (Meuse) s'illustrent dans la première section des 14-18 ans.



Enzo Gervasoni (Essarois) et Gabin Jourdel (Pas de Calais) s'adjugent la deuxième section des 10-14 ans. Gabin Jourdel s'impose dans ce championnat et termine réserve.



Clément Lamarche (Turcey) et Manon Petitjean (Recey-sur-Ource, future réserve de la catégorie) se sont illustrés dans la première section des 10-14 ans.

Syndical

Égalim : la seule solution, la contractualisation

La section bovine de la FDSEA a organisé mardi 11 juin une soirée de décryptage de la nouvelle loi Agriculture et Alimentation. Une réunion très suivie qui a permis à tous de repartir avec de nouvelles clefs de lecture.



Emmanuel Bernard a invité les éleveurs du département à écrire ensemble un contrat type pour le présenter en novembre aux coopératives.

Adoptée par le Parlement en octobre dernier, la loi Agriculture et Alimentation dite Égalim n'est pas encore très claire dans les esprits des agriculteurs du département. C'est la raison pour laquelle la section bovine de la FDSEA a décidé d'organiser une soirée de décryptage mais aussi d'échange sur le sujet. Stéphane Lafranchise, directeur et Emmanuel Bernard, président de la section bovine ont animé les débats. Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur est l'un des objectifs majeurs de la loi Égalim. *« Mais attention, cette dernière ne fixe pas les prix mais donne des outils pour mieux s'organiser en filière »* prévient d'entrée Emmanuel Bernard. Justement, l'objectif de la FDSEA est d'inciter les éleveurs à se regrouper en organisation professionnelle (OP) et d'établir une contractualisation. *« La France est à la vingtième position en termes de prix payé au producteur, ce n'est pas normal. Les prix sont aujourd'hui fixés en fonction de cotations dont personne ne sait comment elles sont fixées. Il faut aujourd'hui rentrer dans des outils plus sécurisants »* a martelé le président de la section bovine de la FDSEA. De plus, dans la Nièvre, la plupart des éleveurs vendent leurs animaux par l'intermédiaire de contrats de gré à gré, notamment dans les marchés au cadran. L'intérêt est donc d'avoir une construction du prix en marche avant, où le producteur est à l'origine de la négociation.

L'intérêt de la contractualisation

Éviter les mauvaises surprises est l'objectif de la contractualisation. Tous refus ou réserve de l'acheteur doit être motivé et transmis au producteur (ou OP/AOP) dans un délai raisonnable. Les conséquences pour l'acheteur peuvent être importantes. Tout d'abord, le silence vaut acceptation de l'offre réalisée par le producteur (OP/AOP). Le refus ou les réserves doivent être motivés par écrit et transmises à celui qui a fait la proposition. Enfin, une fois les négociations terminées, la proposition contractuelle est annexée au contrat/accord-cadre. Le rôle de l'interprofession est donc primordial car ce qui est décidé au sein de ces instances peut devenir force de lois. *« Aujourd'hui 25 % de contractualisation suffisent à influencer le marché. Mais attention, nous ne ferons pas de contrat si nous n'avons pas de réseau de distribution en face. De toute évidence, nous n'irons pas en dessous de 4,50 € de prix de vente car en dessous, nous ne vivons pas »* estime Emmanuel Bernard. Profitant de la présence de nombreux adhérents, Stéphane Lafranchise leur a lancé un avertissement : *« Aujourd'hui, si nous ne sommes pas capables de nous prendre en charge, alors nous ne serons plus crédibles à organiser d'autres manifestations syndicales »* a prévenu le directeur de la FDSEA.

« Rendez-vous en novembre »

Afin de fédérer les éleveurs présents à cette soirée, Emmanuel Bernard a proposé qu'un contrat type soit écrit et soumis aux coopératives à partir de novembre. *« Si cela gêne certaines personnes que l'initiative ait une connotation syndicale nous pouvons en sortir, cela ne me pose pas de problème »* a expliqué le président de la section bovine. *« Ceux qui ont déjà un contrat avec la grande distribution c'est très bien. Mais passons désormais à l'étape supérieure. C'est le volume qui va influer sur les négociations »* a conclu le directeur de la FDSEA.

La balle est donc désormais dans les mains des éleveurs du département.

THÉOPHILE MERCIER

Seuil de reconnaissance d'une OP

La reconnaissance en OP est différente en fonction du type d'élevage. En bovins, le seuil est fixé à 6 000 équivalents gros bovins pour un minimum de 60 producteurs. En Ovin, il est de 40 000 animaux pour 50 producteurs et en porcins la variable est de 200 000 animaux pour un minimum de 50 producteurs. Il existe aussi des seuils calculés en fonction de la superficie des bâtiments. C'est le cas par exemple des volailles de chair où le volume commercialisé doit être de 20 000 m² pour un minimum de 25 producteurs.

Zoom sur… Les différents types de contrats

1. **Commercialisation de la production de gré à gré sur la base du prix de marché ou d'un prix fixe. Aucun contrat avec l'amont ou l'aval.**
2. **« Contractualisation ». Autonomie de l'OP/l'éleveur. Obligations sur la nature et les caractéristiques du produit à livrer ainsi que la date de livraison. Prix en général fixé à l'avance sur la base du prix de marché ou d'un prix fixe.**
3. **« Intégration ». L'éleveur fournit le bâtiment, la main-d'œuvre et sa compétence ; l'entreprise contractante apporte les animaux, l'aliment du bétail et le conseil technique.**
4. **La structure industrielle détient en propre l'ensemble des maillons de la filière depuis l'alimentation animale jusqu'à l'abattage, voire la transformation. L'acte de production est alors réalisé par des salariés.**
5. **Contrat coopératif : le contrat est formalisé par les statuts de la coopérative et le règlement intérieur.**

LE SPÉCIALISTE DE LA CONSERVATION DES POMMES DE TERRE ET LÉGUMES
Antigerminatifs :
Biox-M (Huile de menthe)
DORMIR (1.4 DMN)
Xedamate 60 (CIPC)
Désinfection de bâtiment
Décontamination de bâtiment
infos@comyn-conservation.com
Tél. : 09 71 16 67 89
COMYN

▸ Agenda

27/06 Contrôle sur les aides agricoles

La direction départementale des territoires (service économie agricole) met en place, pour la quatrième année consécutive, une journée d'information sur les contrôles des aides agricoles européennes à destination de tous les exploitants agricoles et organismes en lien avec l'agriculture.
Cette séance, organisée sous forme de contrôles pédagogiques, se tiendra :
Jeudi 27 juin de 9 h 00 à 17 h 00 au Gaec de Villotte à Entrains-sur-Nohain.
Inscription préalable par téléphone au 03 86 71 52 87 ou par mail à : christine.bonnot@nievre.gouv.fr. (Possibilité de restauration sur inscription uniquement).

29/06 Fête des moissons

La FDSEA et les JA en partenariat avec le réseau #Agridemain organisent une randonnée gourmande à travers champs. Un événement organisé dans le cadre des rencontres Made in Viande. Au programme, 6 km de balade pour découvrir l'élevage charolais local avec trois fermes familiales : le Gaec des Dochamps, le Gaec Taupin chez Régis et Florian Guyard. Le départ est fixé à 9h00 au Gaec des Dochamps, Grande rue à Saizy. Infos 06 47 46 42 91

▸ Formations

28/06 Formation Boviclic

La Chambre d'Agriculture et l'EDE vous proposent une formation à l'utilisation de l'outil Boviclic Web le vendredi 28 juin dans les locaux de la Chambre d'Agriculture à Nevers. Cette formation est en deux parties : de 09h à 10h module inventaire(déclaration EDE) et de 10h à 12h30, module technique et téléphone. Possibilite´ d'assister à l'une ou l'autre des formations. Cette dernière réalisée en groupe est facturée 55€ HT. Elle est gratuite pour les éleveurs qui sont passés de Boviclic PC à Boviclic Web ou qui n'ont pas le module inventaire.
Renseignements et inscriptions : 58@boviclic.fr ou 03 86 93 40 40

1er au 03/07 Diversification

La Chambre d'Agriculture vous propose une session de formation sur la transformation de vos fruits et légumes du 1 au 3 juillet. Objectif : augmenter sa plus-value par la transformation des fruits et légumes. Yanne Robert, ingénieur Agro-Alimentaire et formateur au CFPPA de Florac sera l'intervenant de cette formation.
Renseignements et inscriptions : Clémence Guillaumet au 06 47 86 89 21 ou clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr

Marché aux cadrans

La Sicafome change de président

Après quatre ans à la présidence du marché au cadran de Moulins-Engilbert, Philippe Martin vient de céder sa place à Benoît Blandin pour un mandat de deux ans.



Philippe Martin (à gauche) a cédé sa place à Benoît Blandin pour deux ans.

C'est une page qui se tourne à la Sicafome. Philippe Martin en place depuis quatre ans à la présidence de la Sicafome a laissé sa place à Benoît Blandin. De ses deux mandats on peut retenir son soutien pour les éleveurs du département notamment pendant les périodes de crises sanitaires. L'engagement du désormais ex-président a permis de maintenir un dynamisme commercial au sein du Marché au Cadran de Moulins-Engilbert. Sous sa présidence on peut souligner la mise en place d'une politique de fidélisation des acheteurs qui continue aujourd'hui à porter ses fruits. Enfin, la Sicafome a engagé durant les deux mandats de Philippe Martin d'importants travaux de modernisation avec entre autres la mise en place d'un ring bascule avec portes automatiques, et des caméras de surveillance. Ces travaux seront prochainement présentés au public lors d'une inauguration officielle.

À 39 ans, c'est donc un nouveau challenge pour le nouveau président Benoît Blandin.

Installé avec sa mère et son frère à Saint-Péreuse, ce n'est pas un inconnu des lieux. *« Je viens à la Sicafome depuis tout petit, j'ai toujours été baigné dans cet univers des ventes aux enchères »* nous confie-t-il avec le sourire avant de poursuivre sur ses premiers objectifs. *« Pour moi la valorisation des animaux est un élément essentiel, et les marchés comme celui de Moulins-Engilbert est le plus adapté. Je reste attaché à la liberté de vente de l'éleveur et à sa mise en concurrence. Ce dernier peut venir proposer ses animaux quand il le souhaite. Il est également payé rapidement. C'est l'un des atouts de notre outil. Je vais essayer avec toute l'équipe de continuer à pousser les prix vers le haut car le Marché de Moulins-Engilbert est une référence nationale et internationale pour les cotations. On vient au Marché de la Sicafome pour connaître les tendances, il faut que ça continue ainsi »* explique-t-il.

Néanmoins, cet optimisme pourrait bien être entamé à cause de la décapitalisation bovine importante dans notre département. *« Pour le moment, nous restons concentrés sur ce que l'on sait faire, c'est-à-dire proposer de la qualité. Nous verrons par la suite s'il faut engager d'autres solutions »* conclut Benoît Blandin.

THÉOPHILE MERCIER

En bref

Dégâts de corvidés sur cultures Procédure de demande d'autorisation de destruction

De nombreux agriculteurs ont dernièrement sollicité la FDSEA, les JA et les techniciens de la Chambre d'agriculture, confrontés à des dégâts importants de corvidés.

La destruction du corbeau, qui est un animal classé nuisible, est soumise à une autorisation individuelle de destruction qui est délivrée par la DDT sur demande déposée auprès de ses services. Un formulaire dédié, disponible auprès de la FDSEA et des JA, mais également auprès du service Eau, Forêt, Biodiversité de la DDT est ainsi à remplir par la personne souhaitant bénéficier d'une autorisation de destruction.

Seul le détenteur du droit de destruction (propriétaire, fermier ou titulaire de plan de chasse) peut déposer une demande d'autorisation individuelle de destruction. Ce droit de destruction peut également être délégué par le détenteur à un tiers à l'aide d'un second formulaire également disponible auprès des structures précédemment citées.

Attention cependant, seul un titulaire de permis de chasse valide peut entrer en action de destruction.

SERVICE SYNDICAL – **FDSEA 58**

Attention Recrudescence d'appels malveillants sur la thématique accessibilité

Les forces de l'ordre signalent une hausse de signalements d'appels malveillants relatifs à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ou registre public d'accessibilité par les professionnels du département.

Certaines sociétés se présentent comme autorités administratives et pratiquent un démarchage agressif, par téléphone, mail, voire par du porte à porte.

Il est rappelé qu'aucun enregistrement légal n'est à effectuer auprès de l'administration. Les personnes qui souhaiteraient obtenir de l'aide pour établir leur dossier de mise en accessibilité sont invitées à contacter la Direction Départementale des Territoires, bureau bâtiment et accessibilité au 03 86 71 71 52 ou au 03 86 71 71 16.

En cas de malversation avérée, ne pas hésiter à en exiger le remboursement et à saisir la justice.

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Guérigny - Pougues

Le Comice agricole se prépare

Les jeunes Agriculteurs de Guérigny-Pougues organisent une grande fête de la ruralité le samedi 24 août à la ferme de Bizy sur la commune de Parigny les Vaux. Objectif : partager le savoir-faire de l'agriculture nivernaise dans une ambiance conviviale.

Autour des traditionnels concours de labour et de jugement de bétail, de nombreuses animations sont en préparation pour toute la famille. Après avoir admiré le sculpteur sur bois à la tronçonneuse, les plus petits pourront faire une balade à poney ou profiter des châteaux gonflables pendant que les grands chineront sur la brocante organisée par le comité des Fêtes de Parigny les Vaux.

Ils pourront aussi découvrir les spécialités artisanales du marché du terroir. Des places sont encore disponibles pour les producteurs qui souhaitent participer à l'évènement.

Le matériel agricole d'antan sera aussi mis à l'honneur sans oublier diverses expositions d'animaux. Côté animations, les Archers de Saint Martin d'Heuille organiseront une initiation au Tir à l'Arc. Le Rallye Pique Avant Nivernais participera également avec ses chiens de chasse dans l'après-midi et ses sonneurs au moment de la remise des prix.

De nombreux partenaires comme des concessionnaires agricoles, des fabricants d'aliments, des prestataires de services et bien d'autres encore soutiennent déjà cette manifestation.



L'animation de cette journée sera assurée par Jean Michel Quere, bien connu dans le milieu associatif local.

Côté restauration, les visiteurs pourront profiter du barbecue géant de viande charolaise prévu pour 300 personnes (sur réservation).

Pour réaliser ce projet ambitieux, une trentaine de jeunes dynamiques et motivés sont déjà à pied d'œuvre depuis plusieurs mois. Une trentaine d'autres bénévoles viendront renforcer leur équipe le jour J !

LES JA DE GUÉRIGNY

Contacts

Brocante : Jean-Pierre au 06 72 99 84 36 ou Jacqueline 06 64 29 07 53 (2 € le mètre)
Marché du Terroir : Alexandre au 06 99 44 09 81
Partenaires/Sponsors : Delphine au 06 60 73 10 23
Barbecue : Élodie au 06 67 77 60 41

Rendez-vous

La fête des moissons est de retour

La fête des moissons et des récoltes portée par l'association #agri demain fait son retour dans le département. Cette année une dizaine d'exploitations vont ouvrir leurs portes à partir du 29 juin. Tour d'horizon des enjeux et des dates clefs de l'évènement.

Plus de 800 personnes. C'est le nombre de visiteurs enregistrés l'année dernière. Cet événement estival porté par le réseau #agridemain est l'un des moments importants pour les exploitants agricoles du département. Il permet d'expliquer les spécificités mais aussi les contraintes de leur métier au travers d'un apéro, d'une balade dans les parcelles ou d'un simple échange sous les bâtiments. Cet été plus de 30 agriculteurs répartis en 14 exploitations participent à l'évènement.
Dans la Nièvre, ces journées sont mises en musique par la FDSEA et les JA. Venez découvrir ou redécouvrir les paysages et la grande variété des productions locales : vins AOP, blé orge ou encore élevage de taureaux reproducteurs. Ces fermes familiales qui nous nourrissent, participent à la préservation de l'environnement, produisent de l'énergie, contribuent à l'emploi direct et indirect.



THÉOPHILE MERCIER

Le mot du président Stéphane Aurousseau

En 2018, six exploitations avaient ouvert leurs portes, cette année une dizaine est annoncée, comment expliquer l'engouement des agriculteurs ?
« Je pense que les agriculteurs ont désormais compris que la communication fait partie intégrante de leur métier que d'expliquer les pratiques. Avant ce n'était pas le cas car nous avions un membre de la famille qui était du métier ce qui permettait de faire le lien avec la société. Aujourd'hui, les citoyens n'ont plus de liens et son coupé avec le monde agricole et ils n'ont plus la possibilité de rentrer dans une cour de ferme mais ils ont pourtant un avis. Ils sont également de plus en plus influencés par des médias, des ONG qui sont militantes. Et face à ce phénomène, il faut expliquer nos pratiques, car des pratiques qui ne sont pas comprises sont de fait menacées ».

Quels sont les enjeux pour ces fêtes des moissons ?
« Agridemain, c'est un moment qui se veut convivial et détendu mais surtout un moment de transparence avec le public. Nous faisons preuve dans ces rendez-vous de loyauté où le visiteur peut poser toutes les questions qu'il souhaite. #Agridemain ce n'est pas uniquement la fête des moissons. Agridemain c'est une opération de communication qui peut s'organiser à tout moment grâce à nos ambassadeurs. Ces derniers sont mis à contribution notamment au salon de l'agriculture à Paris. Et puis c'est aussi une présence forte sur les réseaux sociaux car c'est désormais un outil indispensable. D'ailleurs, vous pouvez à tout moment devenir l'ambassadeur de l'agriculteur. Il faut pour cela appeler Lucie Lecointe, animatrice à la FDSEA qui se chargera de vous mettre en relation avec l'association Agridemain qui compte à ce jour 380 personnes pour un objectif à l'horizon 2021 à 1 000 personnes ».

Quelles sont les retombées attendues ?
« Agridemain a une très bonne complémentarité avec les réseaux sociaux. Si un rendez-vous physique attire environ 150 personnes et que ce dernier génère une dizaine de messages sur Twitter, Facebook ou Instagram alors on peut estimer que plus de 20 000 personnes ont vu l'évènement, ce qui est significatif. Si 10 % des agriculteurs étaient présents sur les réseaux sociaux pour expliquer son métier, alors nous pourrions être la catégorie socioprofessionnelle la plus influente ».

Communication

La FDSEA 58 fait découvrir l'agriculture aux collégiens du département

Ce mois-ci, la FDSEA a réalisé plusieurs actions de communication auprès du jeune public, que ce soit en intervention en classe avec les JA58, ou sur une exploitation agricole.

Face aux informations erronées qui circulent, la profession se doit de rétablir les vérités. C'est pourquoi la FDSEA est présente sur le dossier de la communication. Dernièrement, la FDSEA s'est rendue, au côté de JA 58, dans un collège pour discuter avec les élèves en phase d'orientation des métiers agricoles.

Intervention dans un collège

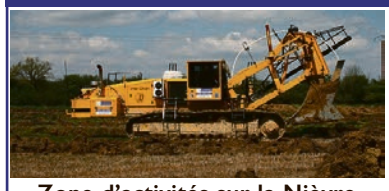
Dans un premier temps, les intervenants abordent l'origine des produits agricoles que chacun peut trouver dans son assiette. Il est important que les jeunes comprennent que, ce qu'ils mangent tous les jours est produit grâce à l'agriculture. Au cours de l'intervention, sont abordés différents sujets : le travail quotidien des agriculteurs, les stéréotypes, l'élevage… Puis, l'intervention se clôture par la présentation des différents métiers agricoles : technicien, mécanicien, vétérinaire, inséminateur, comptable… Il est important de rappeler la place de l'agriculture dans l'emploi avec 3.5 millions de salariés.

Visite d'une exploitation agricole

Tous les ans, les 6èmes du collège des Loges à Nevers se rendent chez Marcel Cottin à Isenay. Ces journées se font en partenariat avec les professeurs de Sciences et Vie de la Terre du collège. En effet, de nombreux points abordés lors de cette journée sont inscrits dans le programme scolaire. Le matin, par petits groupes, accompagnés d'un professionnel de la FDSEA, les élèves font le tour de l'exploitation. Cette ballade permet de traverser des parcelles où pâturent ovins et bovins, des champs de céréales (blé, orge, triticale…), et où de nombreux éléments naturels sont présents : les haies, les arbres, la rivière… L'occasion d'expliquer aux jeunes comment les agriculteurs entretiennent le territoire, le cycle de végétation des plantes et leur devenir, les productions animales avec l'élevage en général, l'alimentation, l'identification, la reproduction…
L'après-midi est réservé aux différents ateliers "du champ à l'assiette" : l'élevage de bovins viande, la fabrication du pain, la transformation du lait en beurre, crème, fromage et l'utilisation des céréales. À la fin de la journée, les élèves ont le droit à une petite dégustation de produits locaux. Même si tous les élèves ne sont pas captivés par l'agriculture, cela reste une journée riche en découverte pour ces futurs consommateurs.


Carnet en main, les élèves prennent des notes sur l'exploitation de Marcel Cottin.

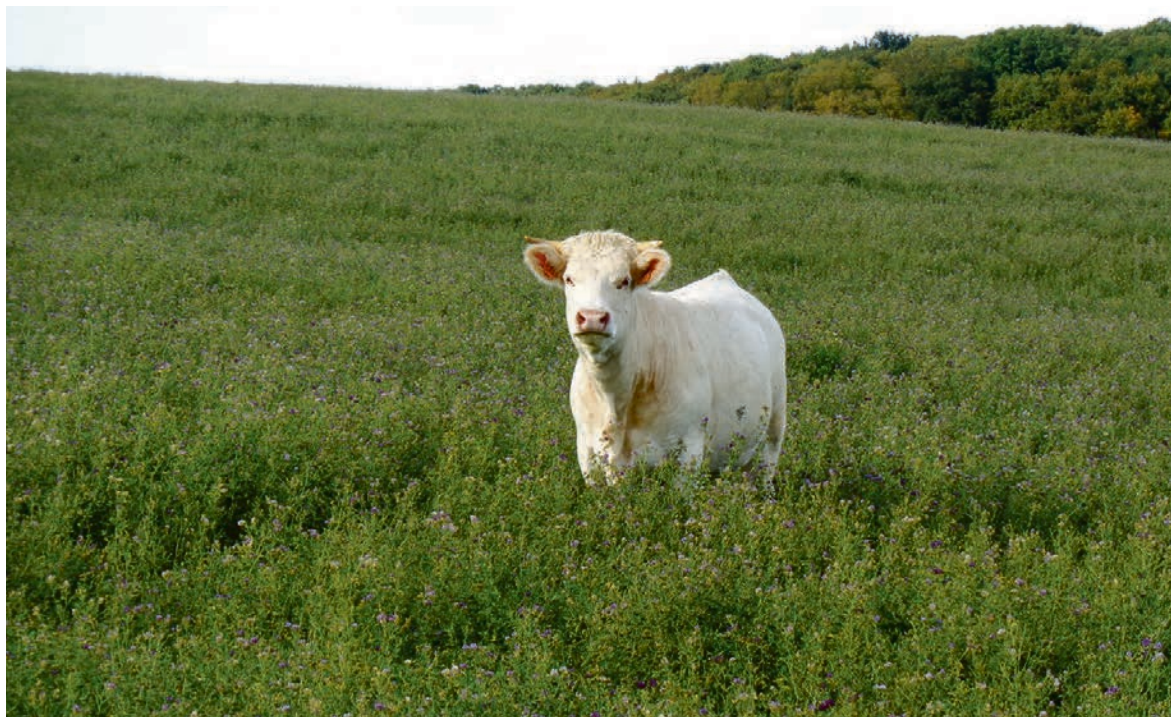
MG, FDSEA 58

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Projet

Vers plus de luzerne dans le nord de la Nièvre

La Mairie de Clamecy et la Chambre d'agriculture de la Nièvre lancent un sondage dont l'objectif est de connaître les besoins des èleveurs de la Nièvre ou des départements limitrophes pour la luzerne. Derrière cette courte enquête, il y a un enjeu environnemental. Explications.



Vous avez jusqu'au 31 juillet pour vous participer à cette enquête.

Quels sont vos besoins en fourrages riches en protéines ? C'est la question qui vous est posée dans cette enquête.
Dans le nord de la Nièvre, plusieurs captages d'eau potable « Grenelle » font l'objet de programmes d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau. Pour leur mise en œuvre, une cellule d'animation est en place depuis 2013, fédérée par la Ville de Clamecy. Depuis plusieurs années, des molécules d'herbicides sont retrouvées dans les eaux, en particulier celles liées au désherbage du colza. Une réflexion sur l'allongement des rotations et les cultures à bas niveaux d'intrants est menée avec les agriculteurs qui cultivent des parcelles sur les Bassins d'Alimentation de Captages (BAC).
Un groupe d'une dizaine d'agriculteurs du secteur travaille sur le développement de la luzerne sur les BAC. Cette culture fourragère, adaptée au type de sol du secteur, répond en effet aux problématiques environnementales mais aussi agronomiques actuelles. L'enjeu concerne la recherche de débouchés viables à long terme.
Pour répondre à` cette question, le groupe, accompagné par la Ville de Clamecy et la Chambre d'agriculture de la Nièvre, lance un sondage à destination des èleveurs en recherche de fourrages riches en protéines. L'objectif de ce court questionnaire est de connaître les besoins des èleveurs de la Nièvre ou des départements limitrophes, et sous quelle forme de conditionnement : fourrage sur pied, en bottes, séché ou déshydraté…
Les réponses sont attendues jusqu'au 31 juillet. À l'issue de ce premier sondage, une réunion sera organisée avec les intéressés pour proposer des scénarios de développement du projet.
Lien vers le sondage : http://k6.re/luzerne58

Contact : Lison Delsalle, animatrice agro-environnement lison.delsalle@mairie-clamecy.fr
Tél. 03 86 27 54 32

Enseignement

Les bienfaits de l'apprentissage

L'établissement public local du Morvan développe depuis plusieurs années des offres de formations agricoles en apprentissage. Pourtant ces dernières souffrent d'une image écornée. Elles ont pourtant un très bon taux d'insertion. Explications.



L'établissement de Château-Chinon propose des formations en alternance qui permettent de s'insérer facilement dans la vie active.

Ce sont des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. En dix ans, le taux d'insertion dans la vie professionnelle des apprentis en CAP Agricole est de 100 %. Une formation qui permet de déboucher sur les métiers du monde agricole ou para-agricole, comme employé de travaux agricoles, employé des espaces verts dans une commune ou encore agriculteur. *« C'est une formation très complète dans laquelle il faut être à l'aise avec les nouvelles technologies. Chaque année, une quinzaine de garçons et filles préparent en deux ans leur certificat d'aptitude professionnelle agricole (Capa) option métiers de l'agriculture »*. Les jeunes peuvent entrer dans cette formation dès lors qu'ils ont 16 ans ou bien s'ils ont effectué une classe de 3ème. Ils doivent impérativement avoir trouvé un maître d'apprentissage. *« Le Capa, diplôme de niveau V, permet l'entrée dans la vie professionnelle comme ouvrier qualifié »* précise François Bouchoux, enseignant référent de la formation. *« Nous leur proposons une formation sur mesure en fonction de leur projet professionnel. Les étudiants sont deux jours par semaine avec nous au CFA et le reste du temps au sein d'exploitation agricole sauf, soit un total de 420 heures par an au CFA. Je précise qu'ils sont considérés comme des salariés et qu'à ce titre, les jeunes bénéficient de congés payés. La rémunération est de 35 % du smic brut la première année et 41 % la deuxième année et ils sont affiliés à la MSA »* ajoute François Bouchoux. Pour l'enseignant, l'alternance convient parfaitement à des jeunes qui n'aiment pas les filières longues et qu'y ont déjà dans l'idée de travailler dans le monde agricole. *« Le cœur de la formation, c'est le métier. Chaque cours et chaque discipline, même en enseignement général, sont placés dans le contexte d'une exploitation agricole »* conclut l'enseignant.

Théophile Mercier
Contact : 03 86 79 49 80

Une pensée pour Benoît

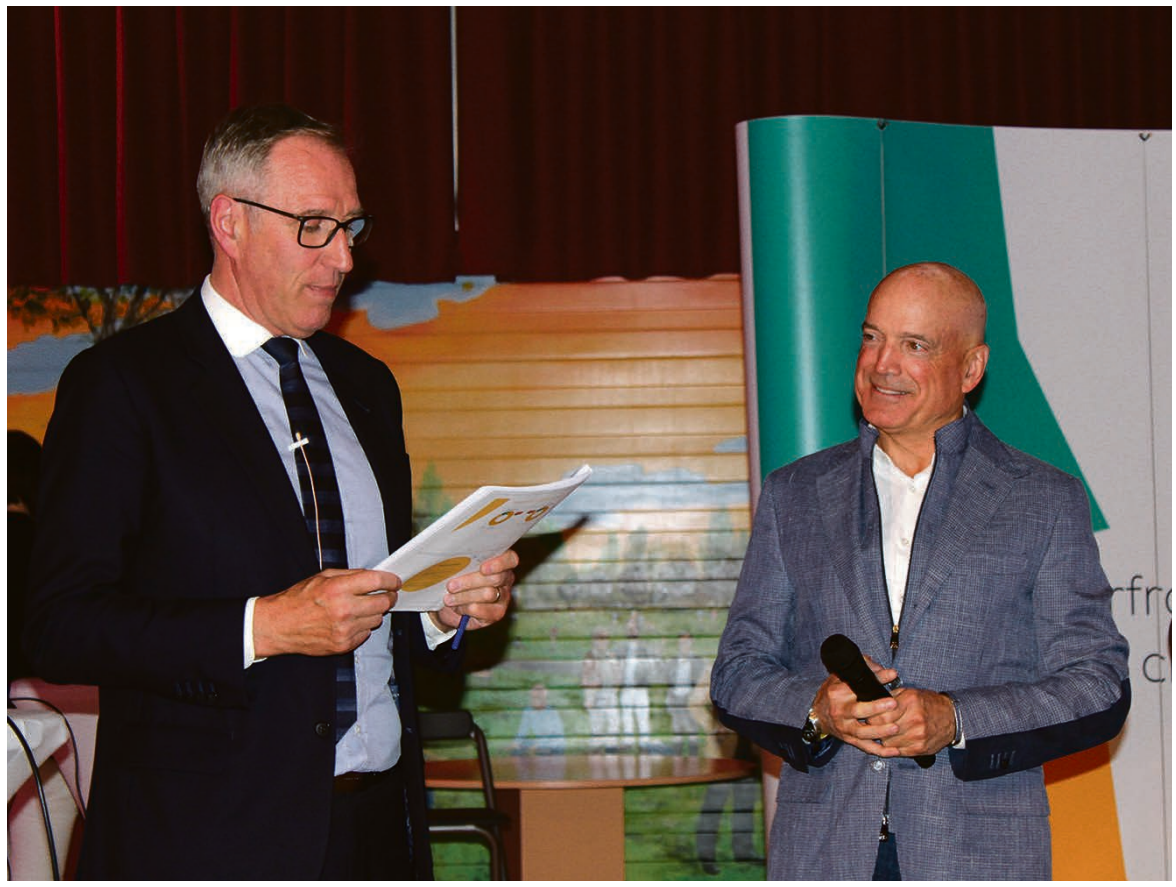
« L'apprentissage est très encadré par la loi. Pourtant il peut arriver que le jeune veuille aider au-delà de ce qu'il a le droit de faire. C'est malheureusement ce qui est arrivé à Benoît[1] qui a été victime d'un accident. Il se retrouve aujourd'hui lourdement handicapé. Malgré cet accident, nous mettons tout en œuvre au pôle de Château-Chinon pour que les jeunes puissent travailler au sein des exploitations de manière la plus sécurisé possible » **a tenu a préciser François Bouchoux.**

[1] Le nom de famille n'a pas été dévoilé pour protéger la famille de la victime.

Cerfrance

La fusion entre Cerfrance Yonne et Cerfrance BFC est en marche

Mardi 11 juin a eu lieu l'assemblée générale annuelle de Cerfrance Yonne, à Champs-sur-Yonne où les rapports d'activité et d'orientations ont été présentés. Le projet d'alliance avec Cerfrance BFC a également été exposé aux adhérents présents.



Éric Coquille et Louis Bodin (de gauche à droite) lors de l'assemblée générale de Cerfrance Yonne.

À l'occasion de l'assemblée générale de Cerfrance Yonne, Éric Coquille, président de cette entreprise associative de conseil et d'expertise comptable, a abordé la très probable fusion entre Cerfrance Yonne et Cerfrance BFC, déjà évoquée l'an dernier devant les adhérents du réseau. *« Fin 2015, suite à une action d'entraide avec notre voisin Cerfrance BFC, présent sur la Côte d'Or, la Haute-Saône et le territoire de Belfort, nous avons constaté une complémentarité entre nos deux entreprises et nos deux territoires. Nous considérons qu'il y a une vraie opportunité à mutualiser certaines actions et certaines compétences »*, indique Éric Coquille. *« Aussi, les administrateurs des deux Cerfrance décident de mettre en place conjointement une mutualisation de leurs ressources sur les services de valeur ajoutée, sur les moyens généraux et sur les activités cœur de métier »*.

Le but est *« d'accompagner le plus grand nombre d'entrepreneurs en leur apportant le meilleur service et les compétences, le développement continue des compétences de nos équipes d'expertise pluridisciplinaire, l'intégration des attentes des adhérents, qu'elles soient dans les outils technologiques, la modernisation de nos offres de service ou dans la modernisation de notre relation »*, explique-t-il. Le rapprochement juridique de Cerfrance Yonne et de Cerfrance BFC sera proposé en décembre prochain aux adhérents.

Un temps d'échange avec Louis Bodin

L'assemblée générale de Cerfrance Yonne n'était pas le seul sujet à l'ordre du jour. Le météorologue Louis Bodin, notamment connu pour la présentation de la météo sur TF1 et RTL, était invité pour animer une conférence-débat sur les évolutions climatiques et leurs conséquences sur l'économie et les comportements d'achats des consommateurs. Il a ainsi abordé l'histoire et l'impact de la météo de nos jours, ainsi que les variabilités du climat. Louis Bodin a aussi échangé avec les adhérents et membres de Cerfrance présents sur le lien entre les variations climatiques et l'agriculture locale.

4 400 structures adhérentes en 2018

Avant, Éric Coquille et Laurent Beurienne, directeur général de Cerfrance Yonne ont pris le temps de revenir sur l'année écoulée. Une année notamment marquée *« par de fortes demandes en matière de conseils ponctuels. Le conseil ponctuel, c'est tout ce que l'on peut faire à vos côtés qui n'est pas forcément prévu par anticipation dans votre lettre de mission mais lié à des moments forts de la vie de votre entreprise »*, détaille Laurent Beurienne.

Quant au nombre d'adhérents ? *« Il a évolué un peu à la baisse sur l'année 2018 avec un total de 4 400 structures* (dont 85 % dans le secteur de l'agriculture, soit 3 298 adhérents viticoles et agricoles et entreprises associées, Ndlr) », commente-t-il. *« Il y a un léger tassement lié à un rythme de sortie, notamment par cessation d'activité ou retraite plus important que les années antérieures »*.

Sur les 245 nouveaux dossiers de l'année, *« 32 % proviennent de l'ensemble de l'activité agriculture, viticulture et élevage, soit par nouveau client, soit par nouvelle structure »*, conclut Laurent Beurienne.

Christopher Levé

Vente directe

Le Drive fermier d'Auxerre fête ses cinq ans

À l'occasion de son cinquième anniversaire, les producteurs du Drive fermier d'Auxerre se sont réunis autour d'un marché de producteurs au pied de la Chambre d'agriculture. L'occasion de faire la promotion du Drive et de mettre en valeur tous les producteurs qui y commercialisent leurs produits.



Pour fêter leurs cinq ans, les producteurs du Drive fermier d'Auxerre ont organisé un marché avec dégustations et présentation du Drive fermier.

Il y a cinq ans, un petit groupe de producteurs s'est lancé dans l'aventure du Drive fermier. Ils ont mis en place le système de commande internet ainsi qu'un point de retrait à la Chambre d'agriculture, rue Guynemer à Auxerre. Chaque vendredi, ils s'y relaient pour distribuer les paniers aux clients. Aujourd'hui, ils sont environ 17 producteurs permanents. *« La première année, on a fait un bon départ, et puis on a atteint notre rythme de croisière »* explique Christophe Rousseau, éleveur de vaches et volailles de l'Avallonnais. *« On commercialise 60 à 70 paniers par semaine, d'une valeur de 40 € en moyenne »* ajoute Damien Brayotel, qui commercialise framboises, jus de pomme et confitures au Drive fermier. *« C'est bien en complément d'autres systèmes de vente directe »*. Le système satisfait les producteurs, à l'image de Guy Martin, maraîcher à Charbuy : *« ça nous permet de voir un autre type de clientèle que sur les marchés »*.



Guy Martin fait découvrir ses légumes : quoi de mieux qu'une dégustation d'asperges pour être séduits.

Habitués du Drive ou non, les clients se sont succédé pendant le marché, découvrant le principe et les producteurs pour les non-initiés, pour pouvoir passer commande à la prochaine livraison.

Orianne Mouton

▶ Agenda

Jusqu'au 15/07 Concours photo

Le syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organise un concours photo sur le thème suivant : agriculture et biodiversité. Pour participer, il suffit d'envoyer sa photo avec son nom, prénom, téléphone et commune où la photo a été prise, à jeunes-agriculteurs-89@wanadoo.fr ou sur la page Facebook @JeunesAgriculteurs89.

21/06 Marché à la ferme Bouy Vieux

Le marché de la ferme Bouy Vieux rassemblera producteurs locaux et artisans le vendredi 21 juin à la ferme Bouy Vieux. Route de Bussy en Othe Sortie Brienon première ferme à droite (d140).

22/06 Marché à la ferme à La ferme aux abeilles

Samedi 22 juin, un marché à la ferme à lieu à La ferme aux abeilles, 1 le puits de fer à Fouchères, de 15 heures à 19 heures. Au programme : atelier de fabrication de pain, dégustation de crêpes et balade en calèche pour les enfants.

23/06 Fête des fromages à Soumaintrain

Le dimanche 23 juin, le village de Soumaintrain accueille la fête des fromages, de 10h à 19h. Le concours régional de fromages de Bourgogne se tiendra à cette occasion. Démonstrations culinaires, dégustations de fromage et vin, animations pour petits et grands, producteurs et artisans locaux, expositions et restauration rythmeront la journée.

23/06 L'Amapp bio de Chigny fête ses 10 ans

De 10 h à 16 h à La Forge à Chigy (89) L'AMAPP «Les paniers bio des prés de la Vanne» fêtera ses 10 ans d'existence via un évènement ouvert au grand public. Au programme: Marché de producteurs bio, conférence grand public sur l'abeille (11 h) et sur la biodiversité (14 h), atelier de fabrication de lessive, exposition de ruches anciennes et repas de producteurs bio et locaux le midi. Venez nombreux! Organisé par l'AMAP «Les paniers bio des prés de la Vanne» Contact : Florence Vincent au 06 11 53 26 91 ou amapp.chigy@gmail.com.

25/06 et 26/06 Les rendez-vous Galacsy

Les 25 et 26 juin, Alysé organise des rendez-vous Galacsy dans l'Yonne sur le thème de l'après sécheresse. Les conseillers présents aborderont la question des impacts de l'année climatique sur les résultats afin de savoir s'il faut stocker ou acheter des fourrages. Le programme : mardi 25 juin, dès 14 heures, au lycée agricole de la Brosse, à Venoy. Le mercredi 26 juin, dès 9 h 30, salle de la Mairie, à Saint-Privé, puis, dès 14 heures, salle de la Mairie, à Perreux.

Duc

Duc souhaite augmenter sa production de poulets

L'assemblée générale de Duc s'est tenue le jeudi 6 juin, à Chailley. L'entreprise est revenue notamment sur le développement à venir de l'entreprise et sur la recherche de nouveaux producteurs de poulets.


Bruno Percheron, président du groupement (au micro) a animé l'assemblée générale de Duc.

Le 6 juin a eu lieu l'assemblée générale de Duc, à Chailley, animée par Bruno Percheron, président du groupement des éleveurs et par Damien Calandre, directeur général de Duc, en présence des éleveurs du groupe. Parmi les points énoncés, celui du développement de l'entreprise et de la production de poulets a été évoqué. *« Aujourd'hui, on produit 540 000 volailles par semaine, à Chailley, ce qui est largement en dessous des capacités de l'abattoir »*, indique Christophe Didier, responsable technique de l'entreprise Duc à Chailley. *« Par rapport à ça, on est à la recherche de nouveaux bâtiments de production adaptés spécifiquement à la production de poulets Ross 308 qui est le type de poulet classique. En parallèle du maintien voire de l'augmentation de poulets certifiés »*, explique-t-il.

Un point sur la consommation de volailles a également été fait. *« Il y a une augmentation de la consommation, tous circuits confondus, de 3 % de poulet en 2018 »*, assure Damien Calandre. *« Ce qui se développe principalement c'est le marché de la découpe puisque la consommation des ménages sur les poulets entiers baisse. Sur 2018, elle a baissé de 8 % alors que la découpe progresse de 1 % ».*

Les bons résultats de la biosécurité

D'autres points ont été abordés lors de l'assemblée générale, comme les résultats technico-économiques des producteurs, *« avec les deux grosses productions qui sont la production de poulets certifiés Duc et de poulets Ross 308 ; dans les deux cas des performances technico-économiques en amélioration qui se traduisent par une meilleure rentabilité des bâtiments, en 2018 »*. Concernant la biosécurité, *« il y a de bons résultats en salmonelle puisqu'on est proche de 0 % de contamination »*, poursuit Christophe Didier. *« La mise en place de la charte de production sans antibiotique porte ses fruits puisque sur les quatre dernières années on a divisé par quatre le nombre de lots pour lesquels le vétérinaire a dû avoir recours à un traitement antibiotique »*, détaille-t-il. *« C'est grâce au travail des éleveurs et de la filière qui a été fait sur la biosécurité, la mise en place de traitement alternatif comme la phytothérapie ou l'aromathérapie voire de l'homéopathie en première intention ».*

CHRISTOPHER LEVÉ

Focus La vidéo L214 résonne

L'assemblée générale de Duc a aussi été l'occasion pour les éleveurs d'échanger sur la vidéo du groupement L214, parue fin mai, mettant en cause le traitement réservé aux poulets. *« C'est l'élevage et le travail des éleveurs français qui sont attaqués »*, confie Damien Calandre. *« On veut simplement demander à nos éleveurs de continuer à travailler correctement en respectant les réglementations qui visent à protéger le bien-être animal ».*

Production laitière

Sunlait au pays du caprice

Chaque année, une Organisation de Producteurs accueille un Conseil décentralisé de Sunlait et invite ses adhérents à y prendre part. C'est l'occasion pour eux de se rendre compte des dossiers suivis et travaillés par l'AOP et ses représentants.



Les producteurs laitiers ont visité l'usine où est fabriqué le « Caprice des dieux », un des produits phare de Savencia.

« Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » ce proverbe africain est la devise de Sunlait. Association d'organisations de producteurs (AOP) du groupe Savencia, depuis sa création en novembre 2015. Regroupant 2 600 producteurs à travers toute la France, Sunlait est devenu le principal interlocuteur de la laiterie Savencia. L'AOP a pour vocation de défendre le prix du lait mais aussi d'être force de proposition sur de nombreux sujets.

Aller sur le terrain pour montrer le travail accompli

Cette année, c'est l'APLBG (Association des Producteurs de Lait Bongrain Gérard), dont une trentaine de producteurs sont icaunais, qui les accueillait en Haute-Marne. Deux producteurs icaunais avaient fait le déplacement jusqu'à Illoud pour deux journées de travail.

Le mercredi 12 juin, les 35 producteurs (dont 10 membres de l'APLBG) ont travaillé autour de sujets variés : démarches qualité, gestion des volumes de production, nouvelle législation des contrats laitiers, dispositif récents investisseurs, apport total. Des sujets pointus et divers qui demandent aux administrateurs Sunlait un engagement fort tout au long de l'année. Le dispositif *« récents investisseurs »* a permis à une trentaine de producteurs de l'APLBG de percevoir une aide financière de la laiterie pour les investissements dans l'atelier laitier. Le montant de cette aide pouvant aller jusqu'à 7 500 € est le fruit du travail de Sunlait.

Le jeudi 13 juin était consacré à une visite de l'usine d'Illoud où est fabriqué le caprice de dieux, l'un des produits phares du groupe Savencia. Les représentants Sunlait et la laiterie ont ensuite participé à une réunion de travail autour de dossiers sensibles : nouvelle formule de prix du lait et prise en compte des ordonnances issues des États Généraux de l'Alimentation (coût de revient). Malgré les ordonnances, la prise en compte du coût de production dans la construction du prix reste compliquée. Les producteurs sont d'ailleurs sortis de la réunion sans avoir trouvé d'accord.

MARIANNE RANQUE

SEP de Bord

Un temps d'échanges pour les agriculteurs

Samedi, la SEP de Bord, à Bligny-en-Othe, a ouvert ses portes pour fêter son dixième anniversaire. L'occasion pour les agriculteurs d'échanger sur leurs pratiques avec le grand public. Les résultats du projet Terr'eaux, mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Yonne ont aussi été exposés.



Thierry Desvaux (à gauche) a présenté les résultats des essais des cultures associées lors des portes ouvertes à la SEP de Bord.

« La SEP de Bord, c'est le rassemblement de quatre exploitations et de cinq agriculteurs depuis dix ans », indique Thierry Desvaux, agriculteur à la SEP de Bord, à Bligny-en-Othe. Samedi, le groupe a ouvert ses portes pour fêter son dixième anniversaire. L'occasion pour les agriculteurs *« d'expliquer au grand public quel type d'agriculture on pratique, car c'est une agriculture qui suscite beaucoup de curiosité »*, ajoute Thierry Desvaux. *« On ne travaille pas le sol, ou très ponctuellement. On veut que le sol soit toujours occupé. On maximise la photosynthèse, l'eau, le CO_2. On produit beaucoup de plantes pour produire de la biomasse afin que celle-ci ne soit pas exportable mais restituée au sol, qui est le cœur de notre système »*, poursuit Thierry Desvaux. Car l'objectif est d'être *« plus résistant lors d'aléas climatiques, que ce soit des coups de gel, des fortes pluies, des sécheresses. Avec un sol vivant, on est plus fort, les plantes résistent mieux »*.

Les résultats du projet Terr'eaux exposés

La journée portes ouvertes de la SEP de Bord était aussi l'occasion d'exposer les résultats du projet Terr'eaux mené en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« Quatre résultats sont présentés »*, lance Camille Noilhan, conseillère sur la gestion de projets et innovation à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne. *« La comparaison de semoirs en semis direct, les cultures associées, un tableau de bord de fertilité des sols et l'atelier de co-conception. Tous les projets de développement ont débuté par un atelier de co-conception. On se pose des questions sur l'aspect technique que l'on veut solutionner. Et on met un collectif d'agriculteurs qui imaginent un nouveau système pour solutionner cette question »*. La SEP de Bord a travaillé sur le domaine des cultures associées. *« Pendant trois ans, on a mené une expérimentation en associant des pois d'hiver avec de l'orge d'hiver, à différentes densités de semis, puis à différentes doses de fertilisations. Et les résultats sont en deçà de ce que l'on espérait »*, confie Thierry Desvaux. *« On réfléchit si, lors d'une association de cultures, on doit accompagner ou non les deux cultures en même temps, du semis à la récolte. Peut-être qu'il faudrait semer avec une culture associée au départ, la laisser geler, puis au printemps semer une seconde culture dans la culture existante pour que lorsque l'on aura fauché la culture, il y ait déjà quelque chose qui soit en train de pousser derrière. On reste sur l'idée d'association de cultures mais avec une gestion différente dans le temps »*, conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ

Semoir à disques ou à dents ?

Parmi les résultats exposés lors des portes ouvertes de la SEP de Bord, la comparaison de semoirs en semis direct a été abordée. Alors, qu'en retenir ? *« Il y a deux grosses catégories de machines : les semoirs à disques et les semoirs à dents »*, détaille Richard Wylleman, conseiller agroéquipement à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne. *« Chacun à des points forts. Ceux à disques, c'est de pouvoir passer dans une grosse quantité de végétation, de provoquer de bonnes levées et de bouger un minimum le sol, donc de réduire la levée d'adventice »*. Idéal pour un sol à bon potentiel. Quant aux semoirs à dents ? *« C'est la qualité de semis. On met la graine dans un environnement très favorable, c'est-à-dire de la terre fine et elle a une capacité à perdurer dans le temps. C'est préférable lorsque l'on a un sol plutôt argileux, froid, humide où il est difficile de maintenir les pieds et limiter les pertes l'hiver »*.

▸ Agenda

25/06 et 26/06 Les rendez-vous Galacsy

Les 25 et 26 juin, Alysé organise des rendez-vous Galacsy dans l'Yonne sur le thème de l'après sécheresse. Les conseillers présents aborderont la question des impacts de l'année climatique sur les résultats afin de savoir s'il faut stocker ou acheter des fourrages. Le programme : mardi 25 juin, dès 14 heures, au lycée agricole de la Brosse, à Venoy. Le mercredi 26 juin, dès 9 h 30, salle de la Mairie, à Saint-Privé, puis, dès 14 heures, salle de la Mairie, à Perreux.

06/07 L'anniversaire du marché des producteurs

Depuis deux ans, le marché des producteurs a lieu chaque samedi matin, place de l'Hôtel de Ville, à Auxerre. Samedi 6 juillet, le conseil de quartier (initiateur du marché), les producteurs et les commerçants de l'Horloge fêtent l'anniversaire du marché, place de l'Hôtel de Ville. Au programme : concert de Mademoiselle Rebecca trio, à 11 heures, menus et assiettes apéro composés de produits du marché et jeu du panier du marché.

07/07 Marché paysan bio et local : fête de l'agriculture biologique, de l'artisanat et du naturel

De 10 h à 18 h à Les Grands Essarts à Bagneaux (89). Porte-ouverte d'une ferme bio en grandes cultures et brebis laitières avec marché paysan bio et local. Ateliers pour les grands et les petits : cardage de laine, tressage de paille... Restauration sur place (sur réservation). Concert de 11 h à 12 h. Conférence avec un médecin homéopathe. Stands d'associations engagées. Organisé par Mélanie et Jean-François Petit.



Énergies renouvelables

Investir dans une unité de méthanisation

A l'heure du développement des énergies renouvelables, investir dans une unité de méthanisation sur son exploitation peut s'avérer judicieux, à condition que le projet soit bien réfléchi.



Un digesteur, ou méthaniseur, a besoin d'une ration équilibrée pour bien fonctionner : avant de se lancer il faut être sûr de pouvoir l'alimenter toute l'année.

Un méthaniseur, autrement appelé digesteur, est une cuve où se déroule la fermentation de matière organique en condition anaérobie, c'est-à-dire sans oxygène. Cette fermentation, nommée méthanisation, se produit grâce à des bactéries qui dégradent les éléments apportés en biogaz et en digestat. Si le digestat représente un excellent fertilisant pour les cultures, la vente de l'énergie produite est financièrement intéressante.

« Dans l'Yonne, huit méthaniseurs sont en fonctionnement, et 12 projets sont en cours de réflexion avec la Chambre d'agriculture » informe Vincent Gallois, chargé de missions énergies à la Chambre d'agriculture. Le gaz produit peut aussi être transformé en énergie électrique.

Produire de l'énergie

« Les unités peuvent produire soit de l'électricité avec cogénération, c'est-à-dire une production de chaleur, soit uniquement de l'électricité pour les projets un peu plus gros, soit du gaz purifié et injecté directement dans une canalisation de gaz, pour les très grosses unités, à condition d'être placées sur un circuit de gaz » explique le spécialiste de la Chambre. *« Avec l'injection, le rendement d'énergie est de 100 %, alors que le rendement du gaz pour produire de l'électricité avec cogénération est de 40 %, le reste étant transformé en chaleur… C'est plus intéressant mais les conditions sont plus restreintes, bien que depuis quelques semaines, les opportunités changent pour les grosses unités de méthanisation. Plus besoin d'être sur une canalisation pour pouvoir injecter du gaz purifié, on peut aujourd'hui produire du gaz « porté » : une fois purifié sur la ferme, le gaz peut être livré à un point d'injection par camion ».*

Un investissement conséquent mais intéressant

Mettre en place une unité de méthanisation représente un investissement conséquent, de 1 à 5 millions d'euros selon la taille du projet, avec un retour sur investissement atteint au bout de 8 à 10 ans.

Côté revente de l'énergie, l'État a fait le choix d'acheter plus cher les énergies renouvelables, à hauteur de 30 % pour l'électricité et 50 % pour le gaz. En plus d'un prix d'achat valorisé, le conseil régional et l'Ademe de Bourgogne Franche-Comté (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) peuvent subventionner les projets de méthanisation sous réserve de répondre à plusieurs critères.

Des apports agronomiques et financiers

Pour les agriculteurs, l'investissement dans un tel projet apporte de nombreux intérêts. D'abord, celui de la diversification, qui peut sécuriser le revenu d'une exploitation avec un retour sur investissement assez rapide. Ensuite, agronomiquement, en plus de la valorisation des effluents d'élevage, l'épandage du digestat issus de sources diverses, dont celle de déchets extérieurs à l'exploitation, permet un enrichissement du sol avec de l'azote sous forme ammoniacale.

Quelques prérequis s'imposent toutefois avant de réfléchir à ce type de projet. Vincent Gallois met en garde : *« C'est quand même du temps de surveillance, d'approvisionnement, d'achat et de réception des substrats… C'est une astreinte, puisqu'il faut réagir rapidement quand il y a un problème. Avant de se lancer, il faut aussi être sûr de ses approvisionnements pour apporter une ration équilibrée. On peut s'associer à ses voisins par exemple, soit pour qu'ils apportent des substrats contre du digestat, soit pour faire un projet commun ».*

ORIANNE MOUTON

Dialogue social

Les viticulteurs et la FDSEA pour le maintien de la confiance entre salariés tâcherons et employeurs

Seul et unique représentant des exploitants agricoles, le syndicat majoritaire entame un marathon de plusieurs mois en vue de revalider collectivement le contrat de travail tâcheron qui pourrait, faute d'accord, disparaître.



Définition d'une commission paritaire.

Réforme du travail oblige, le gouvernement bouclera dans les prochains mois l'harmonisation nationale des conventions collectives agricoles en publiant une seule et unique convention nationale pour les salariés agricoles. L'ensemble des conventions collectives locales pourraient alors être dénoncées, gommant du même coup toutes les spécificités locales dont le contrat de travail des tâcherons très utilisé en viticulture.

Le contrat de travail des tâcherons menacé

Ce contrat présente des spécificités très fortes et, salariés comme employeurs y sont très attachés. Les services locaux du ministère du travail sont gérés par le Directeur régional de l'emploi (DIRECCTE) à Dijon. Il anime la commission mixte régionale qui regroupe l'ensemble des syndicats représentatifs tant des salariés que des employeurs. C'est au sein de cette commission que se jouera dans les prochains mois l'avenir de ce contrat de travail.

Les viticulteurs se mobilisent

Face à cette échéance, la commission mixte s'est saisie le mois dernier du sujet « tâcheron » en mobilisant les membres pour un bilan du fonctionnement de ces contrats en Bourgogne. Face à cette échéance, la FDSEA a décidé de saisir ses différents partenaires d'une enquête qui vise à faire pour les employeurs ce bilan, évaluer son évolution au cours du temps en vue de préparer son évolution probable.

Vendredi 14 juin, quelques viticulteurs avaient choisi de se réunir en invitant le président cantonal de la FDSEA de Chablis. Se saisissant l'enquête de la FDSEA, ils ont décidé d'accompagner le syndicat en prenant en main la réflexion en vue d'une meilleure maîtrise de l'avenir de la gestion de leurs domaines. Les objectifs affichés sont clairs : Les salariés tâcherons ont un lien étroit avec la vigne dont ils ont la responsabilité. La confiance des viticulteurs dans leurs salariés est très forte. Les techniques se modernisent. La gestion du vignoble évolue. Le contrat devra certainement évoluer à l'occasion de sa nouvelle validation en commission mixte. Salariés et employeurs vont devoir trouver les mots pour s'accorder.

LAËTITIA CLERC, JURISTE EMPLOI, ET PHILIPPE LOUSSOT, DIRECTEUR DE LA FDSEA 89

Innov'Action

Pour entrer de plein pied dans le développement agricole de demain

Comme son nom l'indique Innov'Action rassemble sous sa bannière toutes les idées foisonnantes, innovantes qui peuvent concerner des pratiques, des systèmes performants et qu'il s'agit de valoriser à l'occasion de portes ouvertes où les agriculteurs parlent aux agriculteurs. Ce principe acquis, le fil rouge de ce dialogue ouvert entre professionnels c'est l'agroécologie et l'ambition de la triple performance.



Et si on parlait « Fertilité des sols ? »

Le label Innov'action est porté par les Chambres d'agriculture, en collaboration avec leurs partenaires. L'innovation peut concerner un produit, un service, un process de production ou une organisation. L'essentiel étant qu'elle génère une valeur ajoutée qui profite à l'environnement agricole (agriculteurs, entreprises, filières et territoires). 30 portes ouvertes sont d'ores et déjà inscrites au programme 2019.

Les rendez-vous en juin

- Terr'eaux, de la terre et de l'eau : la force du collectif, samedi 15 juin 2019 à partir de 14 heures, à la Sep de Bord à Bligny-en-Othe (Yonne)

- Agroforesterie, réconcilier les arbres avec les cultures, mercredi 19 juin 2019 de 9 h à 12 h 30, chez Jean & Guillaume Conseil, 5, route de Branches, Villemer, Valravillon (Yonne)

- Sur les routes du printemps bio en Haute-Saône, dimanche 23 juin 2019 de 9 h 30 à 17 h 30), chez Pascale Garret à Fauchecourt, Cyril et Christelle Noirot à Gevigney-Mercy, chez Annie et Arnaud Lemercier au Gaec de La Motte à Aboncourt et chez Jean-Charles Russy au Augicourt

- Bio'ti full day, mardi 25 juin 2019 de 10 h à 16 h 30, chez Joffrey Beaudot, Vauzelle à Saint-Romain sous Gourdon (Saône-et-Loire). Au programme : Accompagner sa conversion en Abio - Un contrôle serein-Débouchés commerciaux - Résultats économiques et techniques du Gaec de Vauzelle (Témoignages de l'agriculteur avec visite des ateliers élevage et grandes cultures)

Un bilan à 5 ans



L'initiative a démarré en Bourgogne en 2014 avant d'être étendue à la Franche-Comté en 2017. En cinq ans les opérations se sont multipliées :
- 150 agriculteurs ont accueilli des portes ouvertes pour témoigner et échanger sur leurs innovations
- 132 portes ouvertes ont été réalisées
- 3 forums des opportunités se sont tenus
- 6500 participants dont 600 étudiants ont participé aux différentes manifestations
- 35 à 40 partenaires se sont associés aux portes ouvertes Innov'Action chaque année
- La «*saga*» Innov'Action a permis la réalisation de 4 films de lancement

Loïc Guyard : « *Les innov'Acteurs sont de retour…* »

«Oui, ils sont de retour, bien sûr ! Avec pour cette édition d'autres innovations mises au point par les agriculteurs… par exemple avec les bio'ti full day pour faire connaître différents systèmes et stratégies en agriculture biologique, avec les nuciculteurs de Puisaye qui ont parlé de «savez-vous planter un noyer à la mode de Puisaye ?», avec des expériences réussies d'autonomie fourragère et protéique, l'autoproduction de plants en maraîchage biologique dans le Doubs, avec des portes ouvertes sur «développer un projet d'énergie renouvelable sur mon exploitation», avec un exemple de stratégie de lutte contre l'antibiorésistance en élevage bovin allaitant… ainsi que lors du forum des opportunités dans l'Yonne.
Innov'Action, c'est une manière de faire le lien entre innovation et développement agricole… c'est le développement agricole de demain. Cette opération s'appuie sur le fait qu'il y a une innovation en chacun de nous. C'est le message qu'Innov'Action porte depuis 5 ans !»

lien :https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/recherche-innovation/innovaction/quest-ce-que-cest/


Planter des noix en Puisaye avec Damien Guyard

Conférence régionale agricole

Mobilisation générale face au changement climatique

Sécheresses, canicules et autres aléas climatiques se multiplient, laissant peu de répit aux exploitants agricoles. La conférence agricole régionale BFC qui s'est tenue le 13 juin dernier à Dijon a fait de l'évolution climatique son thème central. Il devient de plus en plus évident que pour répondre à la brutalité des changements actuels et à venir, il ne suffit pas de s'adapter à la marge, mais il faut bel et bien opérer les remises à plat qui s'imposent. L'ampleur du défi est telle que la réflexion sur les stratégies et les moyens doit concerner tous les acteurs des filières, tous les décideurs, les consommateurs et chaque citoyen.



Crédit photo : Région/V.Arbelet

Plus de 200 personnes ont assisté à cette conférence régionale dont le thème et les présentations ont suscité de nombreuses réactions. L'observatoire prospectif de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté a été présenté à cette occasion.

La bonne nouvelle, c'est que des actions concrètes d'adaptation des exploitations au changement climatique et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, existent déjà dans le domaine agricole. Nouveaux itinéraires techniques, écoconception des bâtiments, sélection variétale, évolution des pratiques, etc. sont au centre des travaux de nombre de GIEE qui témoignent que l'on peut allier performance économique, nouvelles contraintes de production et résultat économique. *« On peut faire différemment et mieux, en gagnant sa vie »*. Mais encore faut-il que tout le monde soit convaincu de la nécessité de s'armer solidement pour mener à bien cette adaptation, alors que le changement climatique et ses effets sont générateurs d'angoisse. Le changement climatique devient une réalité pour une majorité de citoyens et d'agriculteurs qui sont aux premières loges pour en constater les effets. Tout le monde cependant n'est pas encore tout à fait convaincu de la gravité de la situation alors qu'il y a urgence à réagir et à agir.

Le bilan 2018, au travers de la présentation de l'Opab Bourgogne Franche-Comté, d'une année agricole perturbée était justement là pour le rappeler et enfoncer le clou dans l'esprit des plus sceptiques. *« Il faut que nous communiquions à plusieurs voix pour emmener collectivement et mobiliser les agriculteurs sur cette nécessité de s'adapter au changement climatique. Les bilans des années parlent d'eux-mêmes, mais quels que soient les traumatismes d'aujourd'hui, il faut les dépasser pour s'attaquer à un tel chantier. Un chantier d'une grande complexité qui dépasse la seule sphère agricole »* insiste, dans ses réflexions, le président de la Chambre régionale d'agriculture Christian Decerle. Il est évident pour lui *« que l'agriculteur seul sur sa ferme ne peut pas y répondre, mais qu'il faut une organisation plus collégiale et plus transversale pour débroussailler ce chemin complexe »* de l'adaptation.

Une approche multidisciplinaire et multi-communautés

Bien sûr, aucun agriculteur ne reste les bras ballants à contempler les effets parfois dévastateurs de l'évolution climatique. Mais les efforts portent le plus souvent sur des adaptations *« réactives »*, à la marge, explique Nathalie Breda, codirectrice à l'Inra du programme *« Adaptation de l'agriculture et de la forêt au changement climatique »*. Pour la chercheuse, *« la thématique doit s'envisager dans une perspective de moyen et long terme »* tout comme *« l'approche doit être multidisciplinaire et multi-communautés, en associant les compétences pour élargir la réflexion »*.

Anticiper un futur que l'on ne connaît pas

Comment peut-on identifier les effets avérés du changement climatique dans le domaine agricole ? Le réchauffement s'exprime depuis plusieurs années par l'augmentation des événements extrêmes (chauds et froids), une plus grande variabilité saisonnière et intra-annuelle. Les événements extrêmes ont toujours existé, mais leur répétition pose question. Depuis dix ans, on constate une stagnation, voire une diminution, des rendements sur certaines cultures. Si les maladies fongiques sont en recul lors des épisodes caniculaires, les effets du changement climatique sont plutôt perturbants pour l'ensemble des productions, élevage y compris et de nouveaux ravageurs ou maladies font leur apparition. La question de l'eau va aussi se poser avec de plus en plus d'acuité avec l'augmentation des températures et l'accélération de l'évaporation. La question de la préservation des sols et du maintien de leur fertilité se pose déjà.

Nathalie Breda pense donc qu'il faut, sans attendre, *« anticiper les chemins d'adaptation de la ferme au territoire et au-delà, en considérant les scénarios climat existants »*. Tous les acteurs économiques et politiques sont concernés, de la ferme à l'assiette. Un exemple : les cahiers des charges de certaines AOP seront certainement appelés à évoluer en fonction des évolutions du contexte de production et des nouvelles contraintes climatiques. Il n'est pas facile *« de se mettre en situation de réflexion prospective pour imaginer un futur que l'on ne connaît pas »* ni de *« construire un chemin et des trajectoires d'adaptation dans l'incertitude »* Il va pourtant falloir s'y atteler sans attendre. Raison de plus pour que la charge n'en incombe pas au seul agriculteur et qu'on l'accompagne dans l'élaboration de stratégies d'adaptation en lui offrant des pistes. Les communautés scientifiques ont pris la mesure du problème climatique et du défi, les forestiers sont en pleine réflexion prospective sur l'adaptation, mais les communautés agricoles n'ont pas toutes encore pris la pleine mesure de l'urgence, constate Nathalie Breda. Il est temps maintenant de favoriser les expérimentations participatives, développer les expérimentations virtuelles afin de limiter les risques, mobiliser largement autour de ces thématiques tous les acteurs publics et privés en fonction des leviers d'adaptation identifiés… Tout cela fait partie d'un accompagnement éclairé qui confirme la nécessité exprimée par Christian Decerle de *« parler et de réfléchir à plusieurs voix pour faire adhérer et finalement enthousiasmer »* et « mieux rebondir » face à un défi planétaire jamais égalé.

ANNE-MARIE KLEIN

Atténuation, adaptation… Même combat

Techniciens et scientifiques se rejoignent pour affirmer que l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique doivent s'effectuer dans le même pas de temps. L'agriculture étant à la fois la solution et le problème. L'avenir climatique post 2050 dépend des quantités de CO_2 émises aujourd'hui, c'est ce que sous-tend la notion d'urgence climatique. L'absolue nécessité c'est aussi de concilier le court terme (adaptation réactive, nécessaire mais pas suffisante) et le moyen et long terme. Il faut se préparer à ce que les différentes stratégies d'adaptation obligent à revoir l'ensemble de l'organisation des systèmes : itinéraires techniques et pratiques culturales, organisation du travail et des chantiers, matériels, diversification des assolements, abandon de certaines cultures, introduction de nouvelles espèces, meilleure gestion des fourrages… *« Gérer c'est prévoir »*, mais entre le dire et le faire, beaucoup de chemin reste à parcourir et le temps presse. Céline Bûche, chargée de mission Changement climatique à la Chambre régionale d'agriculture, identifie d'ores et déjà quelques orientations simples qui peuvent préparer le terrain à l'adaptation : faire un bilan fourrager, privilégier l'approvisionnement local (coproduits, alternative paille, complémentarité entre les filières animales et végétales), dans les bâtiments faire la chasse au gaspillage (lisser les consommations, récupérer, recycler l'eau, privilégier les équipements économes en énergie, végétaliser…). S'adapter au changement climatique, se projeter dans l'avenir, c'est bien l'affaire de tous et cela nécessite aussi de prendre en compte dans son bilan carbone la part du transport, des pratiques et du type de commercialisation.

Foncier

Safer : le pari de l'installation

Malgré la progression des superficies vendues, plus de 30 000 ha au niveau régional, la pression foncière est toujours présente. La Safer est intervenue sur un volume de 7 000 ha en faveur de l'installation et de l'étoffement des exploitations.



« Près de 70 % de nos terres libres et disponibles vont à l'installation », souligne Jean-Luc Desbrosses, président de la Safer Bourgogne Franche-Comté.

« L'activité est restée globalement soutenue au niveau foncier en 2018, malheureusement, comme dans beaucoup de régions de France, le renouvellement des générations se fait avec plus ou moins de difficultés. Le département du Doubs, avec une installation pour un départ, fait figure d'exception », note d'entrée Jean-Luc Desbrosses, président de la Safer BFC, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 7 juin à Dole. Les nombreux départs en retraite suscitent beaucoup de vente. Le challenge pour les organismes agricoles et la Safer est de trouver des repreneurs.

7 000 ha rétrocédés

Malgré la progression des ventes sur le marché foncier régional, la pression foncière est toujours présente. Cela se ressent au niveau de la Safer : avec 3 517 candidatures pour 989 lots attribués par la Safer BFC, la moyenne est de 3,6 candidats par lot (2,6 en moyenne en France). Et en moyenne 5,4 candidats par dossier viticole traité par la Safer.
L'activité de la Safer BFC en 2018 a permis de rétrocéder 7 075 ha à un peu plus de 1 000 bénéficiaires pour l'installation et l'étoffement des exploitations.
La Safer a également transmis 3 300 ha en location, une activité qui progresse, notamment dans le Jura avec 1 180 ha en location. Un important travail est réalisé pour contacter les bailleurs et aider à l'écriture du bail, notamment pour les candidats hors cadres familiaux.
Dans ce contexte, l'installation agricole reste plus que jamais une priorité pour la Safer avec plus de 4 900 ha soit 68 % des surfaces libres maîtrisées (ventes et locations).
« Le dynamisme de l'installation est fortement lié au dynamisme des filières en BFC qui est également hétérogène », souligne Jean-Luc Desbrosses.

Regard sur l'avenir

La Safer cherche à développer des projets qui rendent plus fluides la recherche des candidats.
Parmi les projets qui doivent aboutir d'ici début 2020, le directeur de la Safer BFC, Philippe de Segonzac cite la mise en place de dématérialisation des candidatures depuis le site internet et d'un système d'alerte mail sur les annonces légales en s'inscrivant sur le site de la Safer BFC. Il est également prévu de développer des actions en faveur de l'installation par une convention avec le Crédit Agricole pour le portage de foncier et un système de garantie des fermages avec Groupama.

L'évolution des structures

L'assemblée générale s'est poursuivie avec l'intervention de Laurent Piet, chercheur à l'Inra de Rennes sur l'évolution des structures agricoles en France et dans l'UE.
Une projection à l'horizon 2025, à partir des données MSA et du recensement agricole 2010, ferait arriver la ferme France à 245 000 exploitations, avec une perte de -2,5 % des exploitations par an. Les exploitants français sont certes âgés mais la situation est pire dans d'autres pays d'Europe comme l'Autriche, la Pologne ou l'Allemagne, tempère le chercheur. La tendance générale va, on le sait, vers moins d'exploitations et plus grandes. *« Mais toutes les exploitations s'étant agrandies, le ratio d'hétérogénéité est toujours le même. La diversité des formes d'exploitations qui s'éloignent du modèle "1 ferme = 2 UTA" oblige à se centrer sur l'emploi et l'évolution des structures plutôt que sur les exploitations »*, conclut Laurent Piet.
Pour le président Jean-Luc Desbrosses, *« le contrôle des structures et le statut du fermage ont joué leur rôle : ils ont permis d'investir en sécurité et aux exploitations de se développer. Il est nécessaire de continuer à travailler sur ces sujets, sans oublier l'installation »*.

I. R.

Repères L'activité en chiffres

• L'installation
- En 2018, 122 rétrocessions Safer en faveur de l'installation (dont 52 bâtiments agricoles) concernant 94 projets agricoles aidés ou non aidés (413 DJA accordées en BFC en 2018).
- La SAU finale moyenne des installations accompagnées par la Safer en 2018 est de 63 ha.

• Les étoffements
- La SAU initiale des exploitations étoffées par la Safer est de 117 ha (SAU moyenne BFC : 119 ha).
- 47 % des exploitations confortées par la Safer ont une SAU finale supérieure à 100 ha.
- La SAU moyenne rétrocédée par la Safer en étoffement est de 4 ha (agrandissement de 8 ha de la SAU en moyenne en BFC entre 2010 et 2016).

• Les acquisitions
En 2018, la Safer a acquis 781 propriétés (dont 151 avec bâti), pour une surface de 6 956 ha et une valeur de 69 991 000 euros. La préemption concerne 2 % des surfaces acquises et 2 % de la valeur.

Focus

- Dans la région, 1 hectare change de main tous les 80 ans.
- 45 % des surfaces agricoles ont été acquises par des fermiers en place.
- Le marché agricole est en forte progression avec 31 611 ha vendus en terres, prés et vignes (+8 %) : Jura (3 297 ha), Doubs (2 273 ha), Territoire de Belfort (263 ha), Haute-Saône (3 240 ha), Saône-et-Loire (8 231 ha), Côte d'Or (4 494 ha), Nièvre (5 484 ha), Yonne (4 331 ha).
- Un marché de petits parcellaires : 42 % des transactions font moins d'1 ha et 38 % entre 1 et 5 ha.
- Un sujet d'inquiétude : l'artificialisation des terres. Les surfaces consacrées à l'urbanisation progressent de +26 % par rapport à 2017.
- Le marché des forêts est en léger recul avec 12 000 ha vendus, dont 800 ha acquis par les collectivités ou l'État.
- Le marché viticole est en baisse avec 552 ha vendus, 4 ventes sur 5 concernent des superficies de moins de 1 ha. Les ventes aux personnes morales (hors ventes de parts sociales ou actions) représentent 48 % des surfaces et 87 % de la valeur. La flambée des prix se poursuit dans quelques grands crus de Côte d'Or.
- Avec 900 cessions enregistrées pour 120 millions d'euros, le marché des parts sociales en BFC est au-dessus de la moyenne nationale : il représente 31 % de la valeur du marché foncier agricole régional contre 20 % au niveau français.

Le marché des terres et prés en 2018

Le marché des terres 2018 enregistre une baisse en valeur à 2 930 euros (-3 %) mais laisse apparaître une disparité entre les grandes cultures et les zones d'élevage bovin. Cette baisse fait suite à une hausse de l'année dernière de 6 %.

• **En Côte d'Or**, même si les valeurs se maintiennent globalement, les zones d'élevage sont en difficulté, d'où une légère baisse des valeurs des prés.
La situation est équivalente pour les terres en zone céréalières de faible potentiel. Les achats par les fermiers en place sont nombreux.

• **Le marché nivernais** est d'une grande stabilité. Les écarts s'expliquent selon le type de biens vendus. Les superficies acquises par les exploitants en place doublent par rapport à 2017.
Si la tension reste importante sur les zones de culture, les zones à dominante élevage sont toujours en perte d'attractivité.

• **Dans l'Yonne**, l'accès au foncier libre reste très limité avec une augmentation des prix sur la Puisaye et une baisse sur la vallée et le Pays d'Othe. Le prix des locations progresse dans ces trois petites régions agricoles.
Dans le département, les acquisitions par les fermiers sont stables en surface mais diminuent en valeur. Conséquence directe des dernières années difficiles mettant à mal la rentabilité des outils de production.

Tableau 1 Prix des terres et prés non bâtis en 2018 *(Prix moyens triennaux en euros courants par hectare)*

Département	Libres	Loués
Côte d'Or	3 050 (-4 %)	2 880 (+2 %)
Doubs	2 680 (+4 %)	2 650 (-1 %)
Jura	2 350 (+7 %)	2 020 (-1 %)
Nièvre	2 980 (0 %)	2 590 (-2 %)
Haute-Saône	2 490 (-4 %)	2 480 (+2 %)
Saône-et-Loire	2 370 (0 %)	2 220 (+2 %)
Yonne	3 480 (-1 %)	3 050 (0 %)
Territoire de Belfort	3 460 (-10 %)	3 630 (-1 %)
Moyenne régionale	2 930 euros/ha (-3 %)	
Moyenne nationale	5 990 euros/ha (+ 0,1 %)	

Oléagineux

Quelle préparation de sol pour réussir son colza ?

Dès maintenant il est nécessaire de définir sa stratégie de travail du sol pour implanter son colza. Le point avec Terres Inovia.

Dès le mois de juin, il est capital de définir sa stratégie de travail du sol pour implanter le colza. Le but ? Disposer d'une structure du sol non tassée et préserver l'humidité du sol. Cela passe par l'observation de la structure du sol et par une préparation précoce, dès la récolte du précédent. Objectif : faire lever son colza rapidement et assurer une croissance racinaire optimale.

Déterminer le travail du sol

L'implantation s'anticipe dans le précédent sur juin. Faire un diagnostic de l'état structural du sol pour déterminer s'il faut travailler le sol et à quelle profondeur en fonction de la localisation de la zone tassée.
Il est capital de choisir le mode de travail du sol et de semis adapté à l'état structural de la parcelle tout en préservant au maximum l'humidité du sol. Pour cela il faut évaluer l'état structural de la parcelle dans le précédent du colza (cf. guide technique : Réussir son implantation pour obtenir un colza robuste). Identifier les situations ne garantissant pas une porosité à l'eau du profil dans les 20 premiers cm et qui nécessitent un travail du sol particulier.

Préserver au maximum l'humidité du sol

Lors de l'inter-culture, il faut préserver le plus possible l'humidité du sol pour favoriser la levée.
Pour cela, veiller à réduire le travail du sol au strict nécessaire et au plus tôt après la récolte de la parcelle afin de réduire le dessèchement le sol. Dans les sols argileux particulièrement, il est conseillé de rappuyer le sol après chaque passage d'outil pour préserver l'humidité.

Travailler le sol tôt

Si les travaux du sol sont tardifs, le niveau de risque global de ne pas réussir son colza est plus grand et on est vite en situation de grande difficulté dès que la pluviométrie est limitante.
En l'absence de problèmes de structure sur l'horizon 0-20 cm, un travail superficiel après moisson ou mieux le semis direct permettent de ne pas assécher le sol.

TERRES INOVIA



Terres Inovia Semis 26 août → Levée 10 septembre
Pivot coudé à 4 cm
Dégâts d'insectes (GA + CBT)
Potentiel de rendement estimé fin mai : 5 q/ha



Terres Inovia Semis 16 août → Levée 22 août
Pivot 25 cm
Pieds sains
Potentiel de rendement estimé fin mai : > 35 q/ha

A. Baillet, Terres Inovia – Meuse mai 2019

La qualité d'enracinement du colza conditionne le potentiel du colza et sa capacité à faire face aux aléas (situations extrêmes constatées chez le même agriculteur).

Travail du sol Bannir les outils animés

Le semis combiné avec herse rotative ou outil animé est à proscrire pour l'implantation du colza : dessèchement important du sol par évaporation, accompagné souvent d'un excès de terre fine et/ou de micro-mottes selon la texture du sol.

L'avis de Gilles Sauzet, expert Terres Inovia

« En cas de tassements localisés (passages de roues…), en sols argileux secs, ne pas chercher à adapter le travail du sol de la parcelle aux zones compactées (ou alors interventions très précoces en juin ou début juillet) car l'assèchement du sol et la création de grosses mottes ou blocs augmentent le risque de ne pas avoir de colza.
Il faut trouver un compromis. Avec un travail du sol léger et précoce, l'humidité du sol sera préservée et sur les passages de roues ou zones compactées, le colza sera peut-être moins beau, mais au moins, il y en aura. Si le sol est asséché, avec peu de terre fine, créé par un travail profond trop tardif, le risque est de ne pas avoir de colza du tout… »



Conseils Terres Inovia au cas par cas

Sol limoneux argileux Moyen à profond	Sol limono-sableux profond Sol de craie	Sol argilo-calcaire superficiel
Ne pas assécher le sol. Éviter autant que possible le travail profond du sol		
1er cas : Si la qualité structurale est acceptable, un déchaumage de façon très précoce, derrière la moissonneuse-batteuse, est suffisant		
Sur l'horizon 0-10 cm avec deux passages croisés de disques	**Ce type de sol est fragile en termes de structure.** Sur l'horizon 0-10 cm avec deux passages croisés de disques	Sur 5 cm avec deux passages croisés de disques.
2ème cas : Si présence de zones fermes, compactées (récolte en conditions humides, passages de roues…) nécessitant un travail profond		
Dans ce type de sol, sur l'horizon 10-20 cm, l'état hydrique du sol est primordial pour travailler en bonnes conditions. Éviter le travail du sol en condition trop humide ou bien trop sèche. Utiliser un outil à dents (type canadien, chisel) sur 12-15 cm puis refermer rapidement le sol avec un passage unique de disques si besoin, sinon passer le rouleau.	Sur l'horizon 10-20 cm, la fragmentation du sol est conseillée. En cas d'état structural compact, il faut fragmenter le sol avec des dents ou un labour mais attention à ne pas assécher le sol. L'idéal est de réaliser un labour avec reprise immédiate puis semis du colza en suivant.	Ne pas travailler trop profond : utiliser un outil à dents type canadien, chisel, sur 7-12 cm, suivi très rapidement d'un unique passage de disques pour finaliser le lit de semences si besoin, sinon passer le rouleau **Éviter autant que possible le travail profond du sol qui est rarement nécessaire**
3ème cas : Si pas de problème de structure particulier		
Le semis direct est conseillé	Le semis direct est conseillé et le strip-till est aussi indiqué	Le semis direct est conseillé

Adaptations pour la santé et le bien-être de tous

Le bien-être animal et les difficultés économiques de l'élevage remettent en cause la conception même des outils de travail que constituent les bâtiments. Dans une conjoncture de revenu qui n'autorise aucun écart, les animaux doivent pouvoir compter sur des conditions optimums à leur bonne santé. La qualité de leur abreuvement en est une. L'eau ne doit pas être le parent pauvre de la conception d'une stabulation, rappelle le GDS 71. Comme on l'a encore vu l'été dernier, le changement climatique est un paramètre à prendre en compte pour faire évoluer les constructions. Car il faut désormais pouvoir faire face à la canicule, à de forts écarts thermiques et à des vents capricieux. Parmi les enseignements de l'hiver dernier, revient évidemment la dépendance à la paille. Comme notre témoignage le montre, ceux qui étaient équipés de bâtiments économes en paille s'en sont plutôt mieux tiré que les autres. Enfin, pour le confort des éleveurs, l'idée de rendre autonome certaines tâches mécanisées du pansage fait son chemin.



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

TRANSPORTS GUILLOT
benne - plateau grue - sable
granulats - graviers
Tél : 03 86 80 08 15
Port : 06 75 47 21 07
email : transportsguillot@orange.fr
Z.A. Cognot -Ravin
28 rue Fertrive - 89400 Cheny

AGRIBAT CONCEPT
Charpentes bois lamellé collé,
fosses à lisier, caillebotis, silos...
Martin FONCK :
06 07 25 18 22
QUALITE PRIX INCOMPARABLE
contact@agribat-concept.com - www.agribat-concept.com

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste en matériel d'élevage
Agréé pour le contrôle OPTITRAITE - Expert en robotique
Salle de traite : la liberté de choisir!
• Robots de traite
• Salles de traite rotative
• Salles de traite arrière à 60° ou 90°
• Salles de traite épi
• Chien électrique et barrières poussantes
• DAL veaux
• DAC vaches
• Robot pousse fourrage
Un savoir-faire dans le bâtiment
• Étude et réalisation de bâtiments d'élevage laitiers, allaitant et ovin.
• Racleurs et Mixeurs à lisier MIRO.
• Filets brise-vent et rideaux arrière de salle de traite FOUQUET
• Vis souple et silo à aliment
• Abreuvoirs RICO
• Tubulaires JOURDAIN
• Tés en béton pour silos ensilage
• Matelas de couchage DELAVAL
• Remorque mélangeuse classique et robotisée
LA BUVETTE Le spécialiste de l'abreuvement
MIRO
JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
MONTAGE SOIGNÉ
stock pièces apprécié
Plus de 10 ans d'expérience en ROBOT VMS
Avec plus de 150 installations salles de traite et robots une équipe performante formée en permanence, la SARL Chapuis Frères vous assure un service de proximité efficace 24h/24
CHAPUIS FRÈRES
CÔTE D'OR, AUBE ET YONNE - EXPERT ROBOTIQUE
21450 St. Marc-sur-seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
PARTENAIRES pour votre AVENIR
DeLaval

Ambiance en bâtiments bovins

Prendre en compte le changement climatique

La chaleur de l'été dernier confirme que les bâtiments d'élevage d'aujourd'hui doivent intégrer les changements climatiques. Pour les animaux qui passent toute l'année à l'intérieur, il faut prévoir une plus grande modularité des constructions afin d'apporter un confort aussi bien en hiver qu'en été.



Brasseur d'air et brumisateur permettent d'abaisser la température de quelques degrés.

Dans un bâtiment d'élevage, une bonne ambiance est indispensable à la bonne santé des animaux. Elle est nécessaire à l'expression de leur potentiel de croissance et à leur production. Une bonne ambiance revient à assurer un renouvellement d'air suffisant pour le confort des bovins, en hiver et en été si les animaux y séjournent toute l'année. «*La qualité de l'ambiance dépend de la température, de la vitesse d'air, des courants d'air, des volumes*», explique Olivier Girard de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Les besoins ne sont pas les mêmes pour les petits veaux et les adultes. «*Dans les grands bâtiments d'aujourd'hui, les volumes peuvent s'avérer problématiques pour les veaux. Et dans un bâtiment utilisé toute l'année, les impératifs d'ambiance et de vitesse d'air sont contradictoires entre l'hiver et l'été*», fait remarquer le technicien.

L'ambiance d'un bâtiment doit être exempte d'humidité. Un bovin dont le poil est humide en hiver est plus sensible au froid et même aux courants électriques. En été, l'humidité ajoutée à la chaleur constitue un cocktail très dangereux pour les animaux. «*L'absence d'humidité est le meilleur indicateur de la qualité du renouvellement d'air*», synthétise Olivier Girard.

Les bâtiments doivent aujourd'hui être adaptés à un certain nombre d'évolutions. Les troupeaux ont grandi. Les animaux eux-mêmes augmentent en taille avec les progrès génétiques. Sous les grandes stabulations, l'effet cheminée qui assurait le renouvellement d'air autrefois n'est plus d'actualité, confie Olivier Girard. De fait, l'air ne parvient plus à remonter jusqu'au faîtage devenu trop haut. Il faut aussi compter avec des évènements climatiques plus violents et en particulier des épisodes de froid ou de chaud plus intenses. La notion de vent dominant n'a plus vraiment de sens aujourd'hui, révèle le technicien.

Savoir profiter des vents

Désormais pour assurer la ventilation, il faut savoir profiter du vent. D'où l'intérêt d'implanter les constructions sur des sites bien exposés, fait valoir Olivier Girard. Et il faut pouvoir ventiler sur les quatre faces. L'ancienne référence de 0,15 m² par vache doit au moins être multipliée par deux. La ventilation naturelle peut être assurée par des parois ajourées, brise-vent, perforées… Il existe toute une gamme de matériaux « brise-vent » sur le marché et des guides pour choisir en connaissance de cause. Un bâtiment doit être ouvert toute l'année. Il faut de l'air sans courant d'air en hiver et de l'air avec du courant d'air en été. D'où la nécessité d'une modulation facile des ouvertures toute l'année, recommande-t-on

Avec des écarts climatiques croissants ; des bâtiments plus grands utilisés toute l'année, une ventilation estivale devient incontournable. « Avec le changement climatique, des études prévoient qu'en 2050, 50 % du fourrage distribué le sera hors période hivernale », rapporte Olivier Girard. Les bovins adultes souffrent plus du chaud que du froid et les vaches n'ont pas la capacité à transpirer. Pour lutter contre la chaleur, elles n'ont d'autre solution que de respirer plus vite et à partir de 30 – 35 degrés, les vaches entrent en souffrance. La chaleur a alors des impacts au niveau ruminal, sur la qualité du lait, sur leur santé… La production s'en ressent.

Protéger du rayonnement solaire

Tandis qu'en hiver, les animaux ont besoin d'un maximum de lumière dans le bâtiment, en été, c'est l'inverse, il faut les protéger du rayonnement solaire. « Pour lutter contre la chaleur, il faut réduire la lumière issue des translucides en toiture tout en provoquant des courants d'air rapides afin de leur procurer une sensation de fraîcheur », explique Olivier Girard. Les bâtiments doivent disposer d'ouvertures les plus modulables possible, donnant la possibilité d'ouvrir davantage en été. On se dirige vers des parois amovibles : translucides coulissant, rideaux de type bâches enroulables. Motorisés, ces équipements peuvent être gérés automatiquement grâce à un pilotage relié à un anémomètre et à la température. Idéalement, il faudrait que le pilotage intègre des critères supplémentaires, fait remarquer le technicien. Brasseurs d'air, brumisation…

La ventilation peut être améliorée par des brasseurs d'air notamment en rénovation où l'ajout d'une ventilation mécanique (brasseurs) permet de corriger un manque de courant d'air estival. Il en existe à flux horizontal ou vertical. Ils assurent un bon courant d'air mais il faut être vigilant lors de l'achat sur les consommations électriques et les niveaux sonores des différents modèles, indique Olivier Girard. Les brasseurs d'air doivent être déclenchés suffisamment tôt dans la saison.

La brumisation est une autre solution pour abaisser la température de quelques degrés. Son inconvénient est le risque d'humidifier à l'excès l'atmosphère du bâtiment, pointe le technicien.

L'intérêt d'une bonne ventilation estivale n'est valable que si les autres aspects du bâtiment sont maîtrisés aussi, notamment l'accès à l'eau, met en garde Olivier Girard. Il ne faut pas négliger non plus l'ambiance des aires d'attente et des salles de traite.

Ces aménagements pour lutter contre la chaleur peuvent être subventionnés et il est donc recommandé de les inclure dans un projet de construction », conclut Olivier Girard.

MARC LABILLE

Principe de la ventilation dynamique

La ventilation dynamique convient pour un bâtiment étanche sous lequel on cherche à calfeutrer les animaux (nurserie par exemple). On fait entrer l'air là où on veut (par une entrée d'air protégée) et on le fait ressortir mécaniquement (par la cheminée par exemple). La régulation peut alors être liée à la température. Si l'air est trop chaud, alors la ventilation augmente et inversement si l'air est trop froid, alors elle diminue. Pour l'heure, la ventilation dynamique n'est régulée qu'à partir du critère température alors qu'il conviendrait d'intégrer aussi l'humidité, le taux d'ammoniac ou de CO2, fait remarquer Olivier Girard.



Un exemple de filet brise-vent modulable selon les saisons, la température.



Les translucides coulissants permettent de lutter contre la chaleur liée au rayonnement solaire.



Un bâtiment doit être ouvert toute l'année.



Abreuvement

De l'eau disponible et accessible à volonté



Le point d'abreuvement doit être parfaitement accessible. Un bovin ne doit pas être gêné par la hauteur du point d'eau ni pour placer sa tête pour accéder à l'abreuvoir…

L'eau et l'abreuvement sont trop souvent le parent pauvre dans la conception d'un bâtiment d'élevage. Partie prenante du bien-être animal, c'est pourtant un élément clé de la santé et de la productivité du troupeau. Comme beaucoup d'aspects de la réussite d'un élevage, un abreuvement de qualité passe avant tout par du bon sens basé sur l'observation de la vie de l'animal. L'eau doit être saine, disponible et accessible et les animaux doivent pouvoir boire à volonté et paisiblement.

En élevage, l'eau est le premier nutriment des animaux qu'il ne faut pas sous-estimer. «*Trop souvent, l'eau reste le parent pauvre dans la conduite des élevages alors qu'elle est souvent impliquée, de manière diffuse, dans des problèmes de performances ou de santé du troupeau*», rappelle le GDS 71.
Premier impératif : il faut une eau de qualité. Cela implique de procéder à des analyses, notamment dans le cas d'un captage privé, recommande le GDS. Les teneurs en coliformes totaux, Eschérichia coli ou streptocoques fécaux doivent être inférieures à 5 germes pour 100 ml d'eau. Un quatrième germe – clostridium sulfito-réducteur - doit être en dessous de 10 germes pour 100 ml, indique-t-on.

55 à 120 litres d'eau par jour

Second impératif : l'eau doit être disponible en quantité suffisante. Une vache allaitante avec son veau a besoin d'au moins 55 litres d'eau par jour. Il en faut entre 80 et 120 litres par jour à une vache laitière en lactation ; 25 litres pour une génisse de 18 mois ; 15-20 litres pour une femelle d'un an ; 20 litres pour un mâle d'un an. Un élevage allaitant de cent vêlages a besoin de 7 à 8 mètres cubes d'eau chaque jour. Un abreuvement insuffisant a un impact sur la production laitière et le GMQ. Engendrant un lait plus gras, le manque d'eau peut aussi entraîner des problèmes de digestion sur les veaux allaitants.

Multiplier les points d'eau

Le nombre de points d'eau, leur débit, leur accessibilité sont autant de questions à appréhender, que ce soit à la conception d'un bâtiment ou bien pour résoudre un problème d'élevage. L'accès à l'eau est parfois la clé d'un déficit de production dans un élevage où tout semble bien calé, font remarquer les techniciennes du GDS. Autrefois dans les étables, les vaches allaitantes disposaient d'un abreuvoir pour deux. Aujourd'hui, dans les stabulations, elles n'en ont plus qu'un seul pour une case de 16 voire un demi ! La première recommandation est donc de multiplier les points d'eau dans un bâtiment. Les vaches ont tendance à boire toutes en même temps. Aussi, est-il préconisé de regarder le débit du captage disponible. Les abreuvoirs doivent avoir un débit d'au moins 12 litres par minute ! Un bac réserve tampon peut être une solution en cas de débit insuffisant. Un système de surpresseur ou un abreuvoir à réserve (bac) aussi.
Le point d'abreuvement doit être parfaitement accessible. Un bovin ne doit pas être gêné par la hauteur du point d'eau ni pour placer sa tête pour accéder à l'abreuvoir… Il faut vraiment soigner l'abreuvement à la conception d'un bâtiment, recommande le GDS. Nombre de points d'eau, accessibilité, compteurs à eau dédié, indépendance des abreuvoirs, section des canalisations… sont autant de points qu'il faut intégrer dans la réflexion préalable à la construction d'un bâtiment neuf.

Les signaux d'alerte…

En matière d'abreuvement, certains signes doivent alerter. C'est le cas lorsque les abreuvoirs verdissent, indice d'une présence de matière organique. Il faut aussi être attentif à des bovins qui hésitent à s'abreuver ou lapent. Il peut s'agir d'un problème de courant parasite. Les animaux – bovins, ovins et encore plus les caprins - étant hypersensibles au moindre courant résiduel. Ils peuvent aussi être incommodés par une odeur, qu'elle soit de chlore ou de matière fécale. Il faut surveiller les temps d'attente à l'abreuvoir. «*Une vache qui ne parvient pas à boire lorsqu'elle est venue vers l'abreuvoir, elle ne revient pas*», fait remarquer la technicienne du GDS. Des vaches qui n'urinent pas lorsqu'on les stresse ou bien dont les urines sont mal odorantes et/ou foncées, c' est un signe de sous abreuvement. Entendre les animaux aspirer de l'air pendant l'abreuvement doit également amener à s'interroger sur le débit de l'abreuvoir. D'autres signaux d'alerte sont à prendre en compte comme une consommation d'eau en baisse au compteur ; une sous-production laitière malgré une ration calée ; des veaux d'automne qui dépérissent à la rentrée en bâtiments…

Bien sécuriser la protection des captages privés

Comment garantir la qualité de l'eau dans le cas d'un captage privé ? Les eaux superficielles étant toujours contaminées, le captage doit privilégier des eaux profondes sans contamination par ces eaux superficielles. Le puits de captage doit être particulièrement bien conçu. La partie supérieure du puits doit être étanche pour éviter tout risque de contamination par les eaux de surface. Au niveau de la partie captante, en profondeur, l'eau doit être filtrée naturellement par des graviers et des films géotextiles. Dans sa partie supérieure, le puits doit dépasser du sol et être fermé par un tampon de visite étanche. Le puits de captage doit être dans un périmètre de protection de 15 à 20 mètres de diamètre. La présence dans l'eau de germes de contamination fécale est révélatrice d'un captage mal protégé.
Tout doit être fait pour que l'eau soit la plus propre possible quand elle arrive du captage. Cette eau peut ensuite subir un traitement ou une filtration. S'il représente une sécurité indéniable, le traitement ne «*potabilise pas la boue pour autant !*», met en garde le GDS. Le dispositif de traitement (filtres, désinfectant) doit être régulièrement contrôlé. Un captage étant soumis aux aléas pédoclimatiques, une analyse d'eau par an minimum est recommandée.



Les animaux – bovins, ovins et encore plus les caprins - sont hypersensibles au moindre courant résiduel. Le GDS est équipé pour détecter ces fameux courants vagabonds.

Filtration et traitement obligatoires pour les eaux de toiture

Les eaux de récupération des toitures doivent obligatoirement être filtrées puis traitées. Trois systèmes de traitements sont envisageables : par chloration, par UV ou par peroxyde d'hydrogène. La chloration est plus coûteuse à l'installation, mais elle est la plus économe des trois en consommables.

MARC LABILLE





Gaec de Raimbos à Simandre

Un problème d'eau était en cause

Sous leur nouveau bâtiment laitier, Xavier et Guillaume Janniaux étaient déçus par le niveau de production de leurs holsteins qui souffraient de mammites, boiterie, manque d'état… Les investigations menées avec le GDS ont révélé qu'un problème d'alimentation en eau était en cause. Manque d'abreuvoirs, courants parasites, qualité insuffisante ont été corrigés et le troupeau a retrouvé la santé.



Désormais, le bâtiment du Gaec de Raimbos est équipé de sept points d'eaux pour cent vaches laitières.

Associés au sein du Gaec de Raimbos, Xavier et Guillaume Janniaux produisent du lait avec un troupeau d'une centaine de Prim'Holstein à Simandre. Les laitières ont changé de bâtiment en 2011 pour un nouveau site de 120 logettes sur aire raclée. Dans ce nouvel outil de travail, la famille Janniaux a rapidement été déçue par la production de leurs vaches. Malgré le niveau génétique, «*ça ne montait pas en lait*», confie Xavier, et le cheptel souffrait de problèmes de boiterie, mammites, etc. Appelée pour faire la lumière sur le problème, Ludivine Perrachon, technicienne au GDS 71, a dans un premier temps suggéré aux éleveurs d'installer un compteur d'eau sur l'alimentation du bâtiment.

En effet, le manque d'eau est tout aussi impactant qu'un problème de ration pour expliquer un désordre métabolique pouvant impacter le niveau de production laitière. Le compteur a révélé que les vaches du Gaec buvaient en moyenne 60 à 70 litres d'eau par jour alors qu'elles auraient dû en ingurgiter 90 à 100 litres, révèle Xavier.

Abreuvoirs supplémentaires

La première résolution prise fut d'installer des abreuvoirs supplémentaires. D'origine, le bâtiment possédait deux abreuvoirs de type bacs inox au milieu de la stabulation plus un abreuvoir à deux boules à son extrémité. Les boules qui gênaient les vaches pour s'abreuver ont été démontées. Les associés y ont ajouté deux bacs en béton d'environ 500 litres de contenance chacun. À l'autre extrémité de la stabulation, la famille Janniaux en a profité pour ouvrir le cul-de-sac qui fermait deux rangés de logettes. Cela permet aux animaux de mieux circuler des logettes vers les cornadis. Et la nouvelle surface de circulation a permis d'implanter des abreuvoirs supplémentaires. Au total, le Gaec est passé de trois points d'eau en deux endroits à sept abreuvoirs en trois zones.

Reliés à la terre

Les éleveurs avaient également constaté que les vaches lapaient en buvant. Ce geste anormal pour un bovin trahissait la présence de courants électriques résiduels dans l'eau de boisson. Le lapement de langue étant un moyen pour l'animal d'affronter la micro décharge électrique ressentie au premier contact de l'eau. De la même façon, avant de boire, les vaches donnaient de grands coups de museau dans les bacs d'eau en inox, éclaboussant tout autour de l'abreuvoir. Indétectables par l'homme, ces courants parasites ont été mis en évidence par la technicienne du GDS. Pour les neutraliser, les frères Janniaux ont relié leurs abreuvoirs à la prise de terre de la construction. Pour ce faire, un fil de cuivre relié à la terre trempe dans l'eau des abreuvoirs. Les associés ont également amélioré le puits de terre (prise de terre) du bâtiment pour une meilleure évacuation dans le sol des courants vagabonds. Enfin, une clôture électrique a été retirée de la stabulation. Modification faite, la tension électrique est passée de 250 mV à 70 mV dans l'un des abreuvoirs et de 580 mV à 150 mV dans un autre, détaille Xavier.

«Les vaches vont mieux !»

Depuis que ces modifications ont été réalisées, «*les vaches boivent mieux !*», se félicite Xavier. La consommation en eau est remontée à 80 – 90 litres par vache et par jour, indique l'éleveur. Pour parfaire leur démarche, les associés ont également fait installer une machine à traiter l'eau du réseau (lire encadré). Les vaches reçoivent ainsi une eau parfaitement saine. «*Elles vont vraiment mieux. Elles ont repris de l'état, ne boitent plus, n'ont plus de mammites. Nous avons moins de frais vétérinaires. Les vaches font plus de lait et le lait est de meilleure qualité. La production monte doucement et nous avons atteint notre meilleur chiffre avec 9 000 kg de lait brut par vache et par an*», confie Xavier.

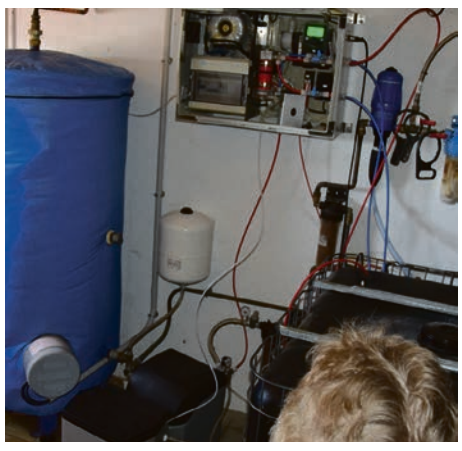
De la fibre, de l'eau et du sel

Ce travail sur l'eau s'inscrit dans une vaste remise en question entamée en 2016 par le Gaec. Grâce au GDS, les frères Janniaux avaient fait la connaissance du vétérinaire Pierre-Emmanuel Radigue à l'occasion de formations sur la santé des veaux. Dès lors, les associés se sont donnés comme objectif de «*remettre leurs sols en bon état pour produire de bons fourrages pour bien nourrir les vaches*». Parmi les enseignements retenus de leur nouvelle démarche, les frères Janniaux expliquent que la santé des bovins passe en premier lieu par le respect des fondamentaux de l'alimentation (fibre, eau et sel). En parallèle, les vaches du Gaec mangent de plus en plus d'herbe afin de se respecter le plus possible leur régime de ruminants. L'objectif est d'atteindre la moitié de la surface en herbe en 2020. Cerise sur le gâteau, ce printemps, les holsteins du Gaec de Raimbos ont repris le chemin des pâtures !

MARC LABILLE

Une machine à traiter l'eau

Le procédé de la machine à eau installée au Gaec de Raimbos consiste à hydrolyser de l'eau additionnée de sel pour obtenir une solution hautement désinfectante avec un pH neutre d'environ 7,5, indique le constructeur. Cette solution serait très efficace pour désinfecter l'eau potable. Assainie, l'eau est aussi rendue plus hydratante, plus assimilable grâce à l'adjonction de silice. Cette eau traitée, Xavier et Guillaume Janniaux la distribuent également aux animaux en pâturage.



Électricité statique, courants parasites, diagnostic électrique

L'eau a tendance à se charger naturellement en électricité statique par le frottement du liquide contre les tuyaux et les parois des abreuvoirs. Ces courants parasites de type continus peuvent être éliminés grâce à un fil relié à la terre. Un courant parasite de type alternatif peut aussi être lié à la présence d'une clôture électrique. Équipé d'appareils de mesure, le GDS réalise des diagnostics électriques. Il effectue également des mesures de prises de terre donnant la valeur de résistance de la terre.



CRAI Energies
Le photovoltaïque à portée de main
Étude - Installation - Maintenance - Nettoyage
Benoît CHAUDRON
À l'écoute de vos projets !
03 80 97 17 70
Entreprise locale
Zone d'activités
21140 Semur-en-Auxois
crai.energies@gmail.com



CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
Tous bâtiments agricoles
Avec pose ou KIT
Conception personnalisée
Photovoltaïque
18240 SAVIGNY EN SANCERRE : 02 48 72 12 93
Site : baillysa.fr : mail@baillysa.fr

Un bâtiment d'élevage économique

Un sacré bon plan

Un agriculteur côte-d'orien a fait construire un nouveau bâtiment d'élevage contre une facture globale inférieure à 3 000 euros par an.



Clément Babouillard a sollicité le PCAE, l'aide d'un GIEE et le photovoltaïque pour réduire au maximum ses annuités.

Faire construire un bâtiment agricole ne coûte pas toujours un bras. Mieux, il peut rapporter de l'argent dans certains cas. L'exemple de Clément Babouillard, à Ampilly-les-Bordes dans le Châtillonnais, l'illustre parfaitement. Sa stratégie lui a même valu une récompense lors de la cérémonie des trophées de l'agriculture à Dijon le 18 avril. Le polyculteur-éleveur et ses parents recherchaient une structure la plus économique et la plus pratique possible : c'est chose faite depuis le mois de novembre dernier et la fin de la construction d'un bâtiment d'élevage de 1 470 m², en capacité d'accueillir 75 vaches allaitantes, et doté de 650 m² de panneaux solaires. L'investissement total s'élève à 300 000 euros (190 000 euros pour le bâtiment et 110 000 euros pour l'installation électrique). L'opération ne sera facturée que 3 000 euros par an sur douze ans aux exploitants, soit seulement 36 000 euros, grâce à l'application de plusieurs dispositifs. En raisonnant sur une période de 20 ans, la structure aura rapporté de l'argent à ses propriétaires, grâce aux revenus liés à la production d'électricité, même avec un tarif de rachat d'électricité de 0,117 euro/kWh.

Subventions et revenus

«*Jusqu'à l'an passé, notre troupeau de 50 vaches charolaises était dispersé sur quatre bâtiments différents, dont l'un était situé à 12 km du siège de l'exploitation. Ce n'était pas du tout pratique, d'autant que nous n'étions plus aux normes*», indique le Côte-d'orien de 34 ans. Pour arriver à un plan financier frisant la perfection, le Gaec de la Contrée a tout d'abord bénéficié du PCAE, avec un plafond d'aide de 70 000 euros pour chacun des trois associés, soit un total de 210 000 euros finançables à 40 %. Faisant partie d'un Groupe d'étude et de développement agricole (Geda) portant un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), Clément Babouillard a bénéficié d'une subvention supplémentaire, à hauteur de 20 %. «*Notre ancien bâtiment, éloigné de la ferme, était situé au bord d'une rivière, à la limite de deux zones de captage. J'ai fait valoir sa désaffectation, il a fallu justifier trois volets : environnemental en lien avec les zones de captages et la rivière, économique avec une meilleure qualité sanitaire des animaux, moins de pertes, moins de déplacements et enfin, un volet social avec le gain de temps engendré*», explique l'agriculteur de 34 ans. De 40 %, le taux de subvention du bâtiment est ainsi monté à 60 %. «*Pour financer la partie restante, nous avons installé des panneaux solaires, censés générer un revenu d'environ 12 000 euros annuels. J'ai étalé l'achat des panneaux sur quinze ans pour permettre un revenu électrique immédiat. Les annuités des panneaux s'élèvent à 8 400 euros, j'ai donc un gain annuel de 3 600 euros sur ce poste. Je le déduis de mon annuité bâtiment, initialement à 7 900 euros. Grâce à une production d'électricité en hausse de 20 % par rapport aux prévisions, le coût total de l'opération diminue d'autant plus. Sur la base actuelle, nous approchons davantage des 2 500 euros annuels pour la facture globale*».

De nombreux avantages

«*Sans subvention ni production électrique, le bâtiment m'aurait coûté 17 000 euros par an sur 12 ans, soit pratiquement le bénéfice que dégage l'élevage. Il n'y avait aucun intérêt à investir*», fait remarquer l'exploitant agricole. D'ici douze ans, celui-ci n'aura plus aucune annuité et son bâtiment lui permettra de générer un revenu net. La nouvelle structure du Gaec de la Contrée procure bien d'autres bénéfices : «*nous gagnons environ une heure de travail par jour, cette économie s'explique principalement par la mise en place de râteliers libre service, que nous n'avions pas auparavant. Nous les chargeons de paille et de foin, nous n'avons plus besoin d'aller nourrir nos génisses dans l'ancien bâtiment, avec tous les kilomètres que cela engendrait. Le matin, nous apportons de l'orge aplatie ou de la luzerne déshydratées dans les auges, c'est très rapide. La surveillance est beaucoup plus simple qu'autrefois. Un quai d'alimentation de 5,50 m est très appréciable, il nous permet aussi de curer sans déplacer les vaches. Pour le moment, nous avons beaucoup moins de maladies respiratoires chez les veaux. En fait, les 3 000 euros d'annuités semblent déjà amortis*». Le troupeau passera de 50 à 60 vaches dès l'an prochain, mais n'atteindra pas la capacité maximale de la structure pour conserver le bien-être des animaux, déjà très intéressant d'un point de vue luminosité et ventilation, de par la mise en place de filets brise-vent électriques. **AG**

Matériau économe

De la terre battue en guise de béton



À Ciry-le-Noble, le sol du couloir central de la stabulation du Gaec Dubrion est en terre battue. À la place du traditionnel béton, les éleveurs ont utilisé du «stérile» de carrière à raison d'une couche de 10 à 15 cm d'épaisseur compactée au rouleau compresseur. Le sol obtenu est aussi dur que du béton, assure l'un des associés. Probablement moins froid et plus économique, ce matériau craindrait toutefois l'eau, signalent cependant les intéressés.

Marc Labille



Gaec Loison à Montmelard (71)

Pentes paillées et raclages font économiser la

À Montmelard, le Gaec Loison dispose de deux bâtiments avec pentes paillées sur couloirs raclés. Grâce à ce système économe en paille, Bernard et Vincent Loison sont parvenus à limiter leur dépense à 3 kg de paille par vache et par jour l'hiver dernier.



Avec un couloir raclé, la marche derrière la stalle d'alimentation n'est que de 15 cm de hauteur.

Bernard et Vincent Loison sont en Gaec à Montmelard où ils élèvent un cheptel de 115 mères charolaises. La première stabulation de l'exploitation a été construite en 1994. Conçue pour 58 vaches allaitantes, elle était déjà de type pente paillée sur aire raclée. À l'époque, Bernard était allé voir d'autres bâtiments de ce type dans le secteur. La pente paillée avec raclage répondait bien aux exigences du système de son exploitation. Les bovins de la famille Loison sont nourris aux ensilages d'herbe et de maïs et les vêlages sont avancés en fin d'automne d'où un système gourmand en litière. L'éleveur n'aimait pas non plus «*ce bourbier*» que l'on retrouve derrière la grande marche des stabulations sur litière accumulée. Avec un couloir raclé bétonné derrière la stalle d'alimentation au cornadis, la marche n'est que de 15 cm de hauteur et les interventions au cul des vaches (prises de températures, insémination, interventions vétérinaires…) sont beaucoup plus commodes, fait valoir Bernard.

Un raclage simple et efficace

Ce premier bâtiment a été équipé d'emblée d'un racleur automatique. Mais le dispositif s'est avéré assez pénible à l'usage. Bien qu'automatisé, ce raclage demandait tout de même beaucoup de surveillance et d'astreinte, confie Bernard. Au bout de vingt ans, la chaîne était à changer et au moment d'investir dans un nouveau bâtiment d'élevage, Vincent qui avait désormais rejoint son père en Gaec, était déterminé à passer à une litière accumulée. C'est leur conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture qui les a incités à réfléchir encore un peu. La solution est venue d'un racleur pour tracteur capable de s'adapter à la largeur de n'importe quel couloir (de 2 m à 4 m de large). «*Avec cet outil simple, il suffit de deux minutes pour racler au tracteur toute la longueur du couloir*», font valoir les associés. Une solution plus fiable que le racleur automatique et bien moins coûteuse, complètent-ils.



Grâce à ce racleur à tracteur qui s'adapte à la largeur des couloirs, Bernard et Vincent Loison ont trouvé une solution de raclage économe et simple pour leurs deux bâtiments.



Une pente paillée sur aire raclée impose une fumière avec récupération des jus.

Une pente de 8 %

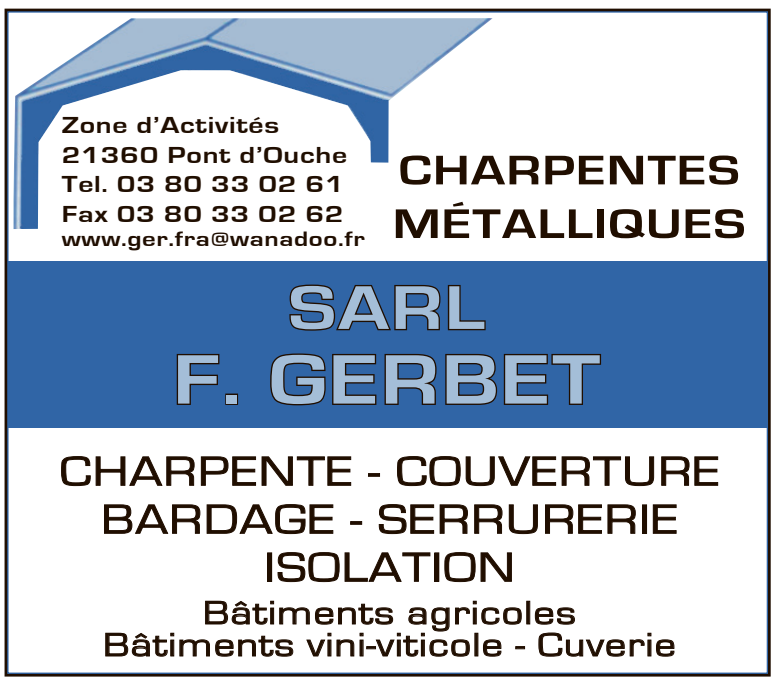
Le problème du raclage résolu, le Gaec Loison a opté pour une seconde stabulation à pente paillée sur couloir raclé. Mise en service en 2016, elle a été conçue sur le même principe que le bâtiment de 94 mais en version «*XXL !*», résume Bernard. La pente paillée est de 8 % contre 10 pour la version 1994. En terre battue, sur grès compacté, elle se termine en sa partie basse par une bande de béton précédant le couloir raclé qu'elle domine d'une marche de 15 cm de hauteur. De l'autre côté du couloir, une autre marche de 15 cm permet d'accéder à la stalle d'alimentation aux cornadis. Cette stalle bétonnée a été rallongée par rapport à l'ancien bâtiment pour tenir compte de l'accroissement de gabarit des animaux et pour pouvoir circuler derrière les vaches immobilisées au cornadis.

Fumière couverte avec fosse

Le couloir raclé débouche sur une fumière couverte de 12 m par 14 m. Elle recouvre une fosse à lisier de 10 mètres cubes. L'ancien bâtiment était doté d'une fosse non couverte ce qui avait nécessité une fosse de 100 mètres cubes, informent les associés.

«*Un bâtiment, on le fait pour une vie !*», lance Bernard qui, avec son fils Vincent, n'a pas lésiné sur le confort de travail, ni sur la qualité des matériaux. Avec ses surfaces de béton supplémentaires, son terrassement et sa





a paille !



Une pente paillée sur aire raclée impose une fumière avec récupération des jus.

fosse à effluents, le raclage avec pente paillée était une solution coûteuse, conviennent les intéressés. De fait, le coût total du bâtiment avoisine les 230 000 €, révèle Bernard. Mais le Gaec a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de 95 000 €. Et à l'époque, le fait d'opter pour une solution économe en paille donnait droit à un plafond de subvention plus élevé, informe l'éleveur.

L'économie de paille compense les annuités

Mais là où l'intérêt d'un raclage prend tout son sens, c'est en coût de fonctionnement. L'hiver dernier en pleine pénurie de paille, Bernard et Vincent sont parvenus à réduire leur consommation quotidienne de paille à seulement 3 kg par vache ! «*Les vaches se sont un peu salies au début, mais ensuite, ça a été*», rapportent les associés. Cela leur a évité de devoir racheter un camion de paille en fin de saison à près 4 000 € ! fait valoir Bernard. «*Et même à 4 kg de paille par jour et par vache – ce qu'ils consomment en année normale – c'est environ 6 kg de paille de moins que sur une litière accumulée, soit 58 tonnes de moins sur l'année (pour 64 vaches)*», calcule Bernard. «*À 85 € la tonne, cela équivaut à près de 5 000 € de paille économisée. Un montant qui compense largement le surplus d'annuité lié au raclage*», estiment les deux éleveurs. Au terme d'un hiver marqué par la flambée des cours de la paille, Bernard et Vincent Loison ne regrettent vraiment pas leur choix !

Marc Labille

Des cases à veaux bien pensées



Pour leur nouvelle stabulation, Bernard et Vincent Loison ont voulu ajouter un grand couloir (4,50 m de large) desservant toute la rangée de cases à veaux qui surplombent la pente paillée. Ce couloir donne aussi sur un local technique avec eau chaude, chauffage, armoire à médicaments, petit bureau… Surmontant les cases à vaches, les cases à veaux comprennent deux cases d'adoption par case de 16 vaches. Chaque case d'adoption possède un cornadis, une barrière à césarienne, un passage d'homme. La mère séjourne deux jours dans cette case d'adoption avant de retourner avec les autres vaches. Les 64 vaches du bâtiment vêlent en un mois de temps. Une fois tous les vêlages accomplis dans une case de 16 vaches, par un jeu de barrières amovibles, Bernard et Vincent fusionnent les cases d'adoption et les cases à veaux en une seule grande case à veaux.

Innovation

Des tracteurs autonomes dans les fermes allaitantes ?

Soucieuse de faciliter le travail des éleveurs, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a demandé à des étudiants de l'université technique Belfort Montbéliard d'imaginer comment automatiser les déplacements d'un tracteur dans une exploitation allaitante.

Pour sa troisième édition, l'Innovation Crunch Time organisée par l'université technique Belfort Montbéliard (UTBM) a réuni plus de 1 600 étudiants autour de projets innovants. Les élèves ingénieurs ont planché durant cinq jours sur des thèmes proposés par des professionnels : industriels, PME, start-up… Depuis l'année dernière, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire fait partie de ces porteurs de projets. L'un de ces sujets présentés par la Chambre d'agriculture portait sur l'automatisation des déplacements des tracteurs dans une ferme de vaches allaitantes. «*Nous voulons réfléchir à une automatisation des déplacements quotidiens des tracteurs. La problématique se pose notamment en hiver. Les tâches sont répétitives et finalement rébarbatives… Nous voulons voir si on peut automatiser certaines tâches, comme apporter du foin aux bêtes ; distribuer l'alimentation…*», expose Mickael Burlaud, technicien à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.

Le sujet est assez éloigné des thèmes industriels auxquels sont habitués les étudiants ingénieurs. «*Nous sommes allés rechercher ce qui existait sur le marché des véhicules autonomes. Mais rien ne correspondait… Nous avons vite vu qu'il y avait beaucoup de choses à faire dans une ferme. Nous devions faire des choix*», confie l'un des étudiants. En clair, à ce stade de la recherche, et face à la grande diversité des tâches, il n'était pas possible d'envisager l'automatisation du chargement, voire de la distribution des aliments ou des fourrages. Aussi, les jeunes ont-ils choisi de restreindre la réflexion à l'automatisation des déplacements du tracteur dans la ferme. Imaginer comment le déplacement d'un tracteur pourrait-il devenir autonome…



Le concept de déplacement autonome pourrait être appliqué à des travaux de ferme comme le pansage des animaux.

Guidage par bandes électromagnétiques

Un premier obstacle est rapidement apparu du fait de la structure même des bâtiments. «*On pourrait géolocaliser les tracteurs via le wifi. Mais il y a du métal partout dans les bâtiments, le signal ne peut pas passer*», explique un étudiant. Même écueil pour le GPS. De cette réflexion a émergé une idée : celle de guider le tracteur grâce à des bandes électromagnétiques implantées au sol et des capteurs fixés sur l'engin. Une idée simple et efficace car peu sujette à la poussière des étables. Dans la configuration spécifique d'une exploitation agricole, un écueil émergeait toutefois. Si le sol dans les bâtiments est plat, ce n'est pas le cas dans la cour de ferme. La solution de guidage par bande électromagnétique n'était donc pas adaptée à l'extérieur. Jamais à court d'idées, les étudiants ont donc imaginé des systèmes d'aimants à placer enterrés dans le sol. L'idée, si le concept faisait ses preuves, pourrait à terme déboucher sur une solution commerciale à la portée des éleveurs.

Marc Labille

MAZERON
89200 MAGNY
mazeron-sas.com
03 86 33 17 70



Contention fixe | Nourrisseur | Râtelier

METALBAC
NOUVEAUTÉS !
FABRICATION de TÔLES de COUVERTURE et BARDAGE à POURRAIN







TÔLES BAC ACIER :
Fabrication de tôles de couverture et de bardage, à vos couleurs et dimensions, dans des délais courts, au sein de notre extension de 510 m².

SERRURERIE :
Ouverture d'un atelier de soudure de 100 m² pour la réalisation de vos portails, portillons, rambardes, etc....

TÔLES DE COUVERTURE :
Stock disponible RAL 8012 (brun rouge), RAL 7016 (gris anthracite) et translucide en longueur: 2 m/2,5 m/3M/3,5 m et 4 m.

PANNEAUX SANDWICHS :
Couverture ép. 60 mm RAL 8012 (brun rouge) ou 7016 (gris anthracite) en longueur 3,2 m/4,2 m/5,2 m ou 6,2 m. Bardage ép. 40 mm RAL 1015 (sable) ou RAL 9010 (blanc) en longueur 3M/3,5 m/4 m/5 m ou 6 m. Autres coloris et dimensions sur commande.





ZA des Champs Gilbards - 89240 POURRAIN
(10 mn d'Auxerre dir. Toucy) 03 86 418 814 - Fax. 03 86 41 88 15
- www.metalbac.fr - contact@metalbac.fr

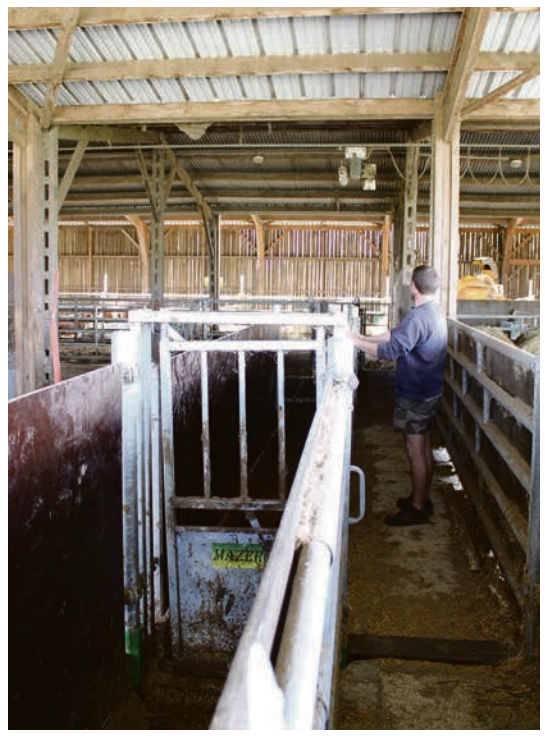
Aménagement

Adapter un bâtiment existant

Suite à son installation, Jean-Christophe Paupe a repensé et réaménagé le bâtiment de stockage et de stabulation existant dans un souci de praticité et de gain de temps.



Cette aire de stabulation, ajoutée à l'ancien bâtiment dont on distingue la fin, est séparée de la deuxième par un couloir de circulation central.



Le couloir de circulation débouche sur le couloir de contention fixe et le plateau de pesée. Une surélévation de 40 cm permet la simplification des manipulations et traitements sur les animaux.

Jean-Christophe Paupe a repris l'exploitation familiale de Villiers-Nonains dans l'Avalonnais en 2015. Seul sur l'exploitation, il élève 90 brebis et 84 vaches allaitantes sur 180 ha dont 20 ha cultivés en céréales. Dès le montage de son projet d'installation, il a eu la volonté d'agrandir et d'adapter la stabulation existante, exiguë, et où tout devait être fait manuellement, pour en faire un bâtiment mécanisable et fonctionnel : *«Je voulais gagner en temps de travail et préserver ma santé»*. Grâce à l'acquisition d'un bâtiment de stockage à l'extérieur du corps de ferme, Jean-Christophe a pu mobiliser les parties stockage et stabulation pour réaménager son bâtiment. Après une grosse période de réflexion, de nombreuses visites d'élevages et un accompagnement de la Chambre d'agriculture, l'éleveur s'est lancé en bénéficiant d'une aide à l'investissement du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE).

Rendre l'espace mécanisable

Les travaux ont consisté en un agrandissement, formant un L autour du bâtiment existant, puis au réaménagement intégral de l'ancien espace de stockage existant en stabulation. Le tout offre aujourd'hui une surface de 1 440 m² mécanisable et double l'espace de l'ancienne aire de stabulation. Niveau aménagement intérieur, l'éleveur a fait beaucoup de choses par lui-même.



Dans le tunnel du troupeau ovin, une auge centrale est surélevée en son milieu pour pouvoir dérouler les bottes de foin sans risquer de blesser les brebis qui mangent. Un aménagement imaginé exprès par l'éleveur.

Le résultat est une stabulation libre sur aire paillée avec une aire d'alimentation accessible via des barres au garrot amovibles de chaque côté. Ainsi, pendant la période de pâturage, la partie de la stabulation donnant sur la cour se transforme en espace de stockage pour le matériel agricole.

Faciliter la manipulation des bêtes

Traversant la stabulation et la séparant en deux aires, un couloir de circulation de 80 cm de large est accessible depuis chaque espace. « Même moi je passe tous les jours dans le couloir de circulation. Ça me permet de voir tout le troupeau en un coup d'œil. » Il débouche sur un couloir de contention fixe, puis sur un plateau de pesée électronique et une tête de contention. Les broutards sont pesés une fois par mois environ « c'est super rapide ! ». Une surélévation de 40 cm des passages de chaque côté du couloir permet la simplification des interventions du vétérinaire et de l'éleveur, des manipulations ou encore des traitements comme le déparasitage.

Simplifier l'alimentation des brebis

Occupant historiquement un espace du bâtiment des vaches, le troupeau ovin a aussi eu droit à la création de son espace en 2017 avec la construction d'un tunnel isolé d'une capacité d'accueil de 110 mères. L'espace peut être aménagé de 16 cases d'agnelages. « Je voulais quelque chose de simple et très fonctionnel. On a alors imaginé, avec le constructeur du tunnel, une auge placée au milieu avec barre au garrot, ayant une partie centrale surélevée pour pouvoir dérouler la botte de foin même quand les brebis mangent ! Ça va tout seul, je mets à peine 30 minutes pour soigner les bêtes » explique Jean-Christophe.
Se faciliter le travail, une volonté forte de l'éleveur qui poursuit sa lancée avec l'aménagement de silos de stockage plus fonctionnels.

ORIANNE MOUTON







Photovoltaïque

Une troisième projet de SAS dans la Nièvre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre mène depuis un peu plus d'un an des projets de construction de bâtiments équipés en photovoltaïque avec des exploitants. Un troisième projet se met en place.



Rendre un bâtiment plus productif et éviter d'alourdir l'endettement de l'exploitation, tels sont les objectifs des bâtiments photovoltaïques présentés le 16 mai dernier à Saint-Saulge par la Chambre d'agriculture. Cette dernière est déjà à l'origine de deux projets de bâtiments de ce type. La mutualisation permet d'obtenir des coûts de construction plus avantageux.

Avant de se lancer, il est indispensable de bien vérifier son éligibilité : il faut ainsi être propriétaire du terrain en nom propre et disposer d'une surface de 800 à 1 000 m2. La position du bâtiment doit se trouver à moins de 100 mètres du réseau électrique et/ou près du transformateur. Enfin, il faut avoir l'aval de sa banque pour l'engagement sur l'acquisition de parts. Côté financement, chaque associé doit avancer 2 000 euros pour la création de la SAS. Il faut ensuite compter 1500 euros pour le permis de construire, 500 euros pour le géomètre et 1 000 euros de caution remboursable pour le raccordement électrique par Enedis.

Pour permettre de proposer des coûts de construction plus avantageux, le projet de la Chambre d'agriculture prévoit des bâtiments de taille standard c'est-à-dire 36 m sur 19 mètres. Pour la stabulation, il est prévu de mettre 6 travées de 6 mètres avec 16,90 mètres de rampant et 4 travées de 9 mètres pour le stockage. Des aménagements sont possibles au cas par cas en fonction des contraintes géographiques, dans le Morvan notamment. Parmi les options possibles, on peut noter les portes, une rehausse des poteaux de 1 mètre, l'ajout d'une gouttière orientée au nord et un bardage perforé, translucide ou en bois. En revanche, restent de série un portique de stabilité sur le pan ouvert, un chéneau autoporteur au sud et un bardage trois côtés.

Ce projet d'une troisième SAS Photovoltaïque n'en est qu'à ses débuts et les réunions se poursuivent. Il rassemble 14 agriculteurs, comprend autant de bâtiments (12 stockage et 2 stabulations) pour un investissement global de 4,5 millions d'euros d'investissement. Les dépôts des permis de construire sont prévus en septembre. Le choix des constructeurs et partenaires interviendra le mois d'après. Au premier trimestre 2020, ça sera le moment du dépôt des dossiers auprès d'Énedis pour le blocage du tarif de rachat. Enfin, le démarrage des constructions doit intervenir à l'automne 2020.

Théophile Mercier
Contact : Étienne Bourgy, conseiller énergie à la Chambre d'agriculture, 03 86 93 40 00

Témoignage de François Dulong, président de la SAS Solaire Énergie 58

«Se lancer dans un projet de SAS permet d'avoir une tranquillité sur le plan administratif. C'est une forme juridique plus souple et plus simplifiée. Les charges de structures ne sont pas portées par l'exploitation.
Du point de vue financement, l'agriculteur finance 25 %, soit environ 40 000 euros sur les 175 000 d'investissement total.
C'est un investissement sur 20 ans. Les 15 premières années servent à amortir les charges de structures et de fonctionnement.
Il faut savoir par ailleurs que la banque demande le provisionnement de l' EBE sur toute la durée de l'investissement.
Le deuxième intérêt de ces projets, c'est le soutien de la Chambre d'agriculture.
Pour ma part, j'espère à terme un gain entre 500 et 600 euros par mois, grâce aux rachats par Énedis de mon électricité produite» **explique-t-il. Il précise qu'il faut environ un an entre le lancement du projet de SAS et la mise en route effective du bâtiment. Même si les délais tendent de plus en plus à se réduire.**







Bâtiment chèvres

Une idée du confort à bien ajuster entre l'éleveur et l'animal

Un bon projet bâtiment tient tout autant compte du confort de travail de l'éleveur que du confort de l'animal. Pour une chèvrerie c'est encore plus important. Les chèvres sont particulièrement sensibles à l'ambiance d'un bâtiment.



Une belle intégration paysagère.



Clémence Commereuc a bien raisonné son projet avant de se lancer dans la transformation fromagère

En matière de bâtiment d'élevage, le dilemne est toujours le même, comment concilier le point de vue de l'éleveur et celui des animaux ? Pour un éleveur un bon logement est celui qui est fonctionnel et qui favorise une bonne organisation du travail au quotidien, sans fatigue inutile.

Pour un animal, un bon bâtiment est celui qui apporte du confort, qui protège et pour une chèvre en particulier, un bâtiment bien ventilé qui assure une bonne ambiance en toutes saisons. Car les chèvres craignent plus la chaleur que le froid. Le confort à hauteur de chèvre c'est une chèvrerie spacieuse, lumineuse et sans humidité excessive. Une odeur d'ammoniac révèle un problème en terme de confort hygrométrique.

Dans un projet de chèvrerie il faut donc rechercher dans le bâtiment une vitesse de l'air élevée en été et faible en hiver, ce qui nécessite une certaine souplesse dans les équipements pour réguler la ventilation en fonction des saisons. Selon les matériaux choisis, la localisation et l'exposition du bâtiment, il faudra donc peut être envisager une isolation.

Les éleveurs caprins, pour des raisons économiques, privilégient en général la ventilation naturelle. Cette ventilation - appelée aussi statique - se trouve facilitée par une orientation du bâtiment dans l'axe sud-ouest, nord-est ou sud-nord.

L'idéal étant de faciliter un effet cheminée grâce à une entrée d'air sur les côtés du bâtiment et une sortie d'air au point le plus haut du faîtage, protégé par un chapeau. On estime que la surface d'évacuation doit être égale à la moitié de la surface d'entrée d'air.

Tout projet doit donc être longuement mûri et réfléchi et nécessite la visite de plusieurs types de bâtiments déjà en fonctionnement pour en évaluer les points forts et les points faibles, tout en partageant le vécu de l'éleveur ou de l'éleveuse. Il va sans dire que l'appui d'un technicien élevage et bâtiment est tout aussi indispensable pour bénéficier de données techniques pertinentes.

Chèvres du Mont Serein à Mont-Saint-Jean (21) : Un bâtiment qui «fonctionne» bien.

Qualité, prix, efficacité... Clémence Commereuc, productrice de fromages de chèvre à Mairey (commune de Mont-Saint-Jean en Côte d'Or) a mis toutes les chances de son côté en choisissant un bâtiment bois, économe dans sa conception et qui fonctionne bien, pour un coût estimé à 115€/m2 et 495€ la place, subventions déduites.

Le bâtiment abrite 44 chèvres et chevrettes en stabulation libre dans une chèvrerie de 215 m2. Grâce à ces dimensions les chèvres se sentent à l'aise et l'ambiance générale est encore améliorée par le choix du bois et l'installation d'un long dôme translucide et ventilant en faîtière.

L'aire paillée en terre battue concoure aussi à la bonne ambiance. Un point à améliorer cependant : les abreuvoirs sont trop bas et les cornadis inadaptés au léger gabarit des chevrettes.

L'atelier de transformation de 50 m² complète l'ensemble, mais l'éleveuse regrette aujourd'hui sa trop grande proximité avec la stabule et son accès impossible en voiture. Une installation photovoltaïque sur le pan sud en toiture allège la facture globale.

Cette installation a aussi été raisonnée économiquement, puisqu'elle a été dimensionnée en fonction de la puissance d'injection possible sur la ligne existante, sans lourd investissement donc (28 000€ pour 22 Kwc).

AMK









Au faîtage, le dôme translucide ventilant fait office de puits de lumière et améliore encore l'ambiance chaleureuse du bois.



La puissance de l'installation photovoltaïque a été calculée au plus juste pour éviter de lourds investissements

Points forts et point faibles de la chèvrerie

Après plus d'une année d'utilisation, Clémence Commereuc a pu tirer les leçons de ses choix et en évaluer les avantages et les inconvénients.
Points forts : Le prix. La bonne ambiande. Le sol en terre battue. Les nombreux accès. Le couloir de contention mécanisable. La bonne intégration paysagère. La bonne exposition (plein sud sur les panneaux photovoltaïque). L'éloignement du village. La bonne luminosité. Les augets hors gel. L'accès direct au pâturage. Le cornadis pour les chèvres. La fromagerie bien dimensionnée.
Points faibles : Le bâtiment très volumineux (mais qui fonctionne bien tel quel). Les abreuvoirs trop bas (plus haut cela éviterait les salissures). Les cornadis inutiles pour les chevrettes. La fromagerie trop proche et à laquelle on ne peut pas accéder en voiture.

Terres de Bourgogne
Travail du sol Déchaumage
Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier


WALTEFAUGLE
Depuis 1856, la construction métallique est notre métier
Votre contact local : **Thierry RIBEYROLLES / 06 74 68 46 38**
24 route de Champlitte - 70180 Dampierre-sur-Salon
Tél. : 03 84 67 07 07 • Fax : 03 84 67 08 17
societe@waltefaugle.com • www.waltefaugle.com
BATIMENT INDUSTRIEL | BATIMENT AGRICOLE | BATIMENT TERTIAIRE

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
BRADERIE AVANT **INVENTAIRE**
Barrières, rateliers, clôtures électriques, auges, box à chevaux, abreuvoirs, cornadis, bacs, matériel de bergerie et pesée...
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570 (T3)
8 520 €TTC
7 100 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

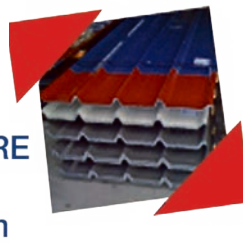
ETA de la GRAVELLE
VOUS PROPOSE SES SERVICES
POUR VOS MOISSONS DE CÉRÉALES ET COLZA
avec machines NH TX64 (5,20 m.) et TX66 (6,10 m.) équipée coupe à colza, tournesol, caisson autonivelant, option broyeur
21320 CHATELLENOT - **06 10 04 30 23** - guichot-joel@outlook.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

AGRICOLE | INDUSTRIE | ZOOLOGIE

LAMARTINE construction
12 rue des Grassots
03230 THIEL SUR ACOLIN (F)
Tél. 04 70 42 57 57
contact@lamartine-construction.com
Concepteur et constructeur
• Structures métalliques
• Bardages métal et bois
• Produits préfabriqués béton
www.lamartine-construction.com



BOUILLET
ACIER ET PROFILAGE

Les Bruyères de Crécy - 58300 AVRIL-SUR-LOIRE
Tél. : 03 86 25 33 57 - Fax : 03 86 25 26 62
sarlbouillet@orange.fr - www.bouillet-acier.com
TOLES DE COUVERTURE ET BARDAGE
PRODUITS MÉTALLURGIQUES
CISAILLAGE ET PLIAGE • QUINCAILLERIE

Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse) — Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 18/06/2019	Bourg-en-Bresse 12/06/19	St-Christophe-en B. 12/06/2019	National 12/06 au 18/06/19
Vaches viande (V)	U	3,90 €	-	3.95 €	3,87 €
	R	3,40 €	3,60 €	3,80 €	3,57 €
	O		3,15 €	-	3,31 €
Vaches mixte (M)	R	3,20 €		-	3,20 €
	O	3,10 €	3,15 €	-	3,16 €
Vaches lait (L)	O	2,80 €	-	-	2,82 €
	P	2,65 €	2,75 €	-	2,63 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,50 €	4,16 €
	R	3,35 €	3,65 €	4,00 €	3,64 €
	O	3,20 €	3,10 €		3,20 €
Taureaux VML	URO	2,60 €	2,65 €	3,10 €	2,87 €

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — Cotations du Bassin Centre-Est du 10/06/19 au 16/06/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,97 €	3,77 €	-			
Races mixte		-	3,45 €	3,45 €	3,45 €	-	
Races lait					-	3,16 €	3,22 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,92 €	3,87 €	3,72 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3.98 €	3,92 €	3,81 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3.98 €				
Races mixte				3,41 €	3,32 €		
Races lait				-	-	2,95 €	2,95 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,53 €	4,30 €	4,06 €	3,93 €			

Tendance : marché calme.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/06/2019**

Effectif total: 341 - Taux de vente: 84%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		U	250-300	2,99 €	3,05 €	3,02 €	-
			300-350	2,82 €	3,07 €	2,93 €	-
			350-400	2,74€	2,95 €	2,87 €	-
			400-450	2,84€	2,94 €	2,91 €	-
			450-500	-	-	-	
		R	<200	-	-	--	
			350-400	2,53€	2,75€	2,66€	-
			400-450	2,74€	2,84€	2,76€	
	F	E	250-300	-	-	-	-
		U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,69€	2,85 €	2,73€	-
			300-350	2,78 €	2,85€	2,82 €	-
			350-400	2,61 €	2,80€	2,66€	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	2,36 €	2,63 €	2,49 €	-

BROUTARDS, TAURILLONS : Les réservations pour les envois sur les Pays Tiers sont complètes pour l'instant et la demande italienne réagit plus timidement. Ce qui se traduit par une légère baisse es cours dans l'ensemble des mâles.

LAITONNES : Forte demande dans les sujets entrant dans le créneau âge / poids correspondant aux exigences italiennes. Par contre les femelles trop âgées et croisées voient leur tarifs se déprécier.

Effectif total: 307 - Taux de vente:87%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	350-350	2,87 €	3,01 €	2,95€	-
			350-400	2,78 €	2,85 €	2,82 €	-
			400 - 450	2,72 €	2,98 €	2,85 €	-
		R	300-350	2,83 €	2,89 €	2,86 €	-
			350-400	2,68 €	2,83 €	2,74 €	-
			400-450	2,56 €	2,70 €	2,63€	-
	F	U	300-350	2,61 €	2,82 €	2,79 €	-
			350-400	2,64 €	2,75 €	2,68 €	-
		R	350-400	2,47 €	2,49 €	2,48 €	-
			400-450	2,22 €	2,24€	2,24 €	-

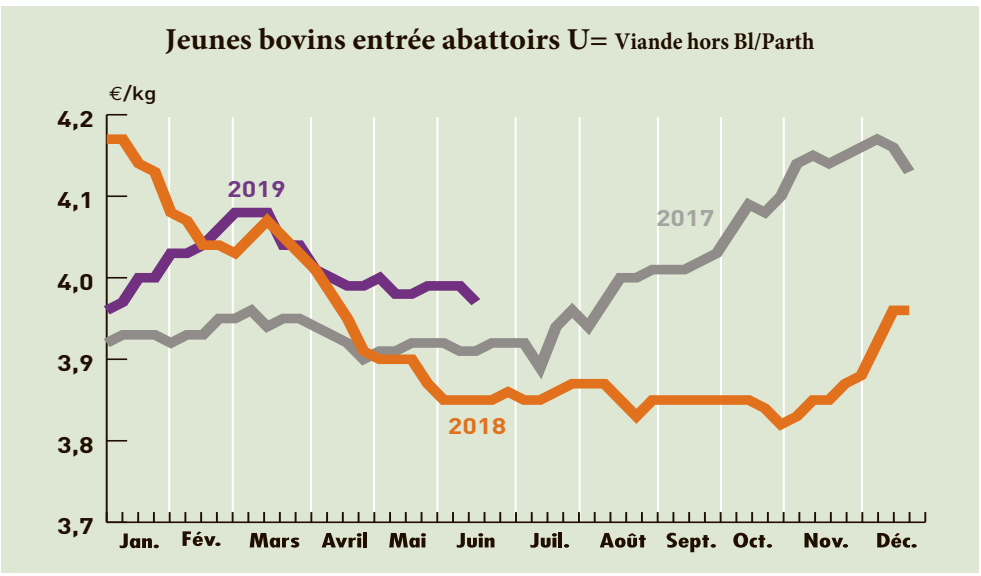
TAURILLONS : Les réservations pour les envois sur les Pays Tiers sont complètes pour l'instant et la demande italienne réagit plus timidement. Ce qui se traduit par une légère baisse des cours dans l'ensemble des mâles.
GENISSES 18 MOIS : Forte demande dans les sujets entrant dans le créneau âge / poids correspondant aux eixgences italiennes..

Effectif total: 298 - Taux de vente: 90%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,61 €	1,68 €	1,65 €	-
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,20 €	3,11 €	2,39 €	-
			5 à 10 ans	2,27 €	2,44 €	2,36 €	-
		U	- 5 ans	1,91 €	2,15 €	2,01 €	-
			5 à 10 ans	1,82 €	2,14 €	1,97 €	-
			+ 10 ans	1,72 €	1,94 €	1,81 €	-
		R	- 5 ans	1,71 €	1,88 €	1,80 €	-
			5 à 10 ans	1,66 €	1,94 €	1,79 €	-
			+ 10 ans	1,60 €	1,73 €	1,66 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	
	F	E	24 à 36 mois	2,32 €	2,73 €	2,53 €	-
		U	24 à 36 mois	2,01 €	2,30 €	2,12 €	-
		R	24 à 36 mois	1,76 €	1,94 €	1,88 €	-

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Des apports encore pour la saison avec des acheteurs aux rendez-vous. La qualité est appréciable et les cours reprennent quelques centimes toutes catégories confondues. Bonne ambiance commerciale.
TAUREAUX : La demande recule et les cours diminuent, tendances à suivre dans les prochaines semaines



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — Cotations du Bassin Grand Sud du 10/06/19 au 16/06/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,01 €	4.00 €	3,90 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,51 €	4,19 €	3,96 €	3,69 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,03 €	3,82 €				
Races mixte					3,39 €	3,37 €		
Races lait						-	2,94 €	2,89 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,64 €	4,45 €	4,32 €	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 25/2019

Broutards

L'animation commerciale reste portée par la demande des marchés exports. Les volumes restent juste suffisants pour satisfaire la demande des nombreux pays importateurs. Les tarifs restent attractifs dans l'ensemble des bons broutards et taurillons Charolais préparés pour l'export. Les tarifs sont stables dans les autres races allaitantes, mais avec un tri plus sévère dans les sujets légers ou de moindre conformation. Dans les femelles, la modestie de l'offre facilite la vente dans les bonnes laitonnes herbées de 300/350kg, mais les tarifs restent peu soutenus dans les légères ou les ordinaires exportés vers l'Espagne.

Bovins de boucherie

L'animation commerciale est traditionnellement très calme pour la fin du mois de juin et jusqu'au premier départ en vacances d'été. Le retour du soleil et de la chaleur devrait relancer les ventes de brochettes et de pièce à griller, mais les stocks sont importants dans les frigos. Les tarifs se tiennent dans les bonnes femelles de qualité bouchère. Les tarifs plafonnent dans les bonnes Charolaises et une tendance baissière se dessine dans les vaches R et l'ensemble des allaitantes d'entrée de gamme. Avec le retour du beau temps, les éleveurs seront une nouvelle fois accaparés par les travaux des champs et beaucoup moins disponibles pour la vente de leurs animaux. En laitières, les industriels pèsent sur les prix face à un équilibre offre/demande en leur faveur. Les baisses sont modestes et touchent plus particulièrement les animaux de moyenne conformation juste en finition (P2 ou P1). Les besoins sont un peu moins soutenus dans les taureaux de réformes. En jeunes bovins, l'ambiance commerciale est morose avec des engraisseurs qui se posent de plus en plus de questions sur la pérennité
de leur activité aux regards des tarifs pratiqués dans la viande et du maigre.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'offre saisonnière reste limitée dans les veaux laitiers ou mixtes. Les transactions restent fluides avec des tarifs qui restent positifs dans l'ensemble des veaux Holsteins. Le Montbéliard reste recherché face à la faiblesse saisonnière de l'offre, mais les tarifs semblent se stabiliser. L'activité commerciale est plus ferme dans les bons veaux croisés laitiers ou Blanc bleus avec des tarifs qui tendent à progresser faute d'offre suffisante. Les tarifs restent attractifs dans les bons veaux Charolais ou croisés (jaune ou Blanc bleu) frais, viandés et buveurs.. ■ **Laurent Chupin**

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 11/06/2019

Bovins (216) Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
285 à 415 kg Taurillons d'herbe	890 - 1120	2,70 - 3,23
435 à 500 kg Laitonnes	1190 - 1310	2,51 - 2,81
285 à 325 kg Génisses	750 - 910	2,55 - 2,83
500 à 550 kg (24-36mois) Taureaux	1000 - 1280	2,01 - 2,34
850 à 1230 kg	1440 - 2130	1,69 - 1,83
Vaches légères	610 - 1150	
Vaches entre deux	1170 - 1350	
Vaches lourdes	1360 - 1640	

Apports toujours de bonne qualité en mâles entrainant une vente rapide et quasi-totale à des tarifs plus fermes.
Peu d'apports en femelles, légère baisse.
Fléchissement des cours en taureaux.
Apports plus importants que prévu en vaches maigres, pas de changements dans les tarifs.
Seulement 4 invendus.

Bovins gras : 17
Vaches de viande : 3,66 à 3,70 € kg de viande.
Génisses de viande : 3,74 à 4,30 € kg de viande.

Présentation de qualité correcte, cours stables.

Prochain marché le lundi 17 juin aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/06/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 103 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards/Laitonnes : Vente très rapide cours attractifs. La demande en broutard et laitonnes se fait ressentir a un moment de l'année ou les animaux se font de plus en plus rares.	M	U	200 - 250	2,988 €	3,12 €	3,08€	-0,04
			250 - 300	3,01 €	3,04 €	3,03 €	-0,05
			300 - 350	2,73 €	3,05 €	3,00 €	-0,01
			350 - 400	2,87 €	3,07€	2,88 €	-0,04
			400 - 450	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,58 €	2,74€	2,66 €	-
			300 - 350	2,66 €	2,74€	2,70 €	+0,01

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/06/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses Cours reconduits dans toutes les catégories. Légère hausse dans les jeunes vaches de bonne conformation.	F	U	- 5 ans	1,66 €	2,09 €	1,98 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,66 €	2,20 €	1,91 €	+0,03
			+ 10 ans	1,54€	2,01 €	1,76 €	-0,01
		E	de 24 à 36mois	-	3,27 €	-	-
		U	de 24 à 36mois	2,18€	2,26 €	2,22 €	-0,02
Taureaux	M	U	+ 500 Kg	1,68€	1,86 €	1,76 €	

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **17/06/2019**

Effectif total: 846 - Taux de vente: 99%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 144 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M		M	1,03 €	1,13 €	1,09 €	
	F	U	< 60 kg (F)	1,03 €	1,21 €	1,12 €	
		R	< 60 kg (F)	0,86 €	1,09 €	0,97 €	
		O	< 60 kg (F)	0,50 €	0,84 €	0,82 €	
Effectif total: 682 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 - 38 kg	2,87 €	3,13 €	3,02 €	
			38 - 44 kg	2,83 €	3,25 €	2,98 €	-
			44 - 50 kg	2,66 €	3,12 €	2,86 €	-
			- 50 kg	1,99 €	2,61 €	2,39 €	-
		R	32 - 38 kg	2,58 €	2,83 €	2,66 €	
			38 - 44 kg	2,56 €	2,99 €	2,74 €	-
Effectif total: 6 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	O		11 €	27 €	25 €	
Effectif total: - Taux de vente :				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-25kg	85 €	85 €	85 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 11/06/2019**

Ovins : 316	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux laitons	106 - 125	2,30 - 2,98
Brebis	50 - 98	0,79 - 1,06
Béliers	-	-

Beaucoup de lots non annoncés et une demande plus calme orientent les tarifs à la baisse.
Prochain marché le lundi 24 juin aux horaires habituels.

Collecte de laine le 20 juin de 8h à 10h30 à la Sicagemac

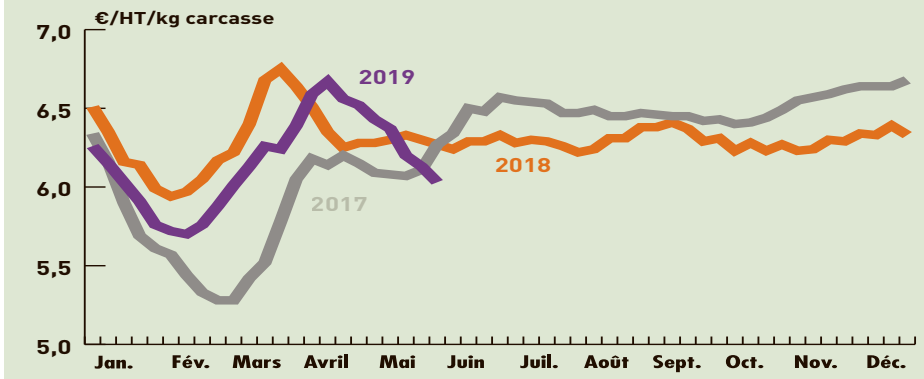
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)) **Cotations FranceAgriMer du 10/06 au 16/06/2019**

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,39 €	5,85 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,29 €	5,71 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,58 €	5,38 €

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus))
Cotations FranceAgriMer du 10/06 au 16/06/2019

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,00 €	6,75 €	2,38 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 27/05/2019 au 02/06/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,73 -0,09	6,68 -0,19	5,99 -0,31	-	-	-	-
	R Var.	6,37 -0,12	6,42 -0,17	6,33 -0,03	-	6,54 -0,13	6,51 -0,09	6,35 -0,17	-
	O Var.	-	5,35 -0,28	-	-	5,93 -0,01	5,70 -0,16	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,59 -0,14	6,56 -0,15	5,54 -0,28	-	-	6,52 =	-
	R Var.	6,38 -0,05	6,38 -0,05	6,36 -0,13	5,59 -0,17	6,50 -0,10	6,43 -0,03	6,16 -0,06	5,61 -0,12
	O Var.	6,35 0,28	6,33 0,012	6,29 -0,04	5,47 -0,19	5,85 -0,06	5,71 -0,08	5,54 -0,13	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,58 0,13	5,32 0,03	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,35 =	5,04	-

Zone nord : Agneaux : marché difficile. Brebis : Sorties plus importantes, cours en baisse en toutes catégoties mais plus marqué en bonne marchandise.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

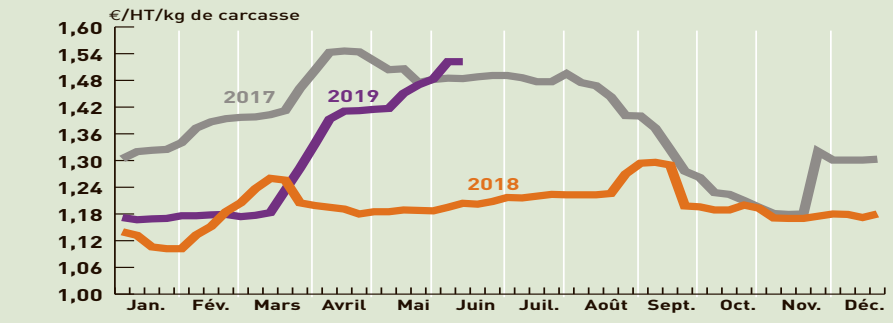
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 17 juin 2019) :
«Cours facilement reconduits».

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 495 porcs présentés) Cotations du mardi 11 juin 2019

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,522** €

Plérin



Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 27/05 au 02/06/2019

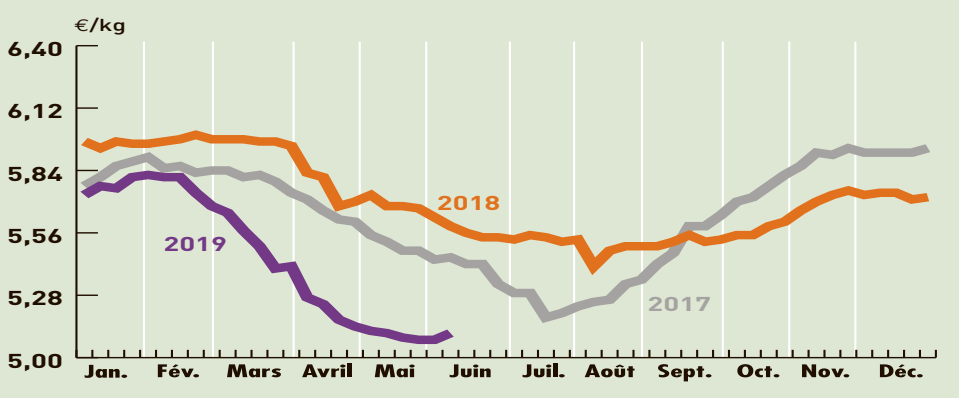
1,65 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) **Cotations nationale FranceAgriMer du 10/06 au 16/06/2019**

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,50 €	-	-
U	-	6,72 €	5,60 €	-
R	-	5,56 €	4,19 €	-
O	-	5,11 €	3,99 €	3,38 €

Veaux rose clair O - Cotations FranceAgriMer



Veaux de 8 jours à 4 semaines (en euros/tête) **Synthèse nationale FranceAgriMer du 10/06 au 16/06/2019**

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	489	Cours en hausse dû à la baisse des apports et à la bonne demande.
La Talaudière	392	Cours reconduits, marché dérangé par le lundi férié

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	240	-3
Femelles	163	-19
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	144	4,00

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) **Cotations FranceAgriMer du 10/06 au 16/06/2019**

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	-	-	-

Céréales

Marché du 23 mai 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	mai-juin	161	V	C
	fourrager	mai-juin	158	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	mai-juin	161	V	C
	fourrager	mai-juin	158	V	C
Aube/Yonne	meunier	mai-juin	167	N	C
	fourrager	mai-juin	154	N	C
BLÉ TENDRE					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	167	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	167	V	C
Aube/Yonne	meunier	juil.-déc.	164	N	C
	fourrager	juil.-déc.	155 à 156	N	C
BLÉ TENDRE de FORCE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or		mai-juin	235	N	
ORGE FOURRAGÈRE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	avril-juin	139	N	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	mai-juin	148	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	mai-juin	148	V	C
ORGE FOURRAGÈRE					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-sept.	156	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-sept.	156	V	C
Aube	62-63 kg/hl	juil.-sept.	148	N	C
AVOINE NOIRE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	48 kg/hl	mai-juin	145	N	C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	mai-juin	150	N	C
TRITICALE					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'or/haute Saône		mai-juin	150	N	C
MAÏS					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		mai-juin	151	T	C
MAÏS					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	160	N	C
POIS					**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	mai-juin	180	N	C
Yonne	fourrager	mai-juin	178	N	C
Aube	fourrager	mai-juin	180	N	C

Matériel

Tracteur

10 - Vds tract MF 275, 2630 H, 66CV, 2RM, 1ère main, batterie alt., 4 pn neufs, distr SE+DE pit benne, révisé, 6500 EUROS TT- Broyeur MF trainé, L 1,5 m, fléaux, BE méca, 1000 EUROS TT (250B)
✆ 03 25 70 01 68 après 21H

39 - Vds tracteur Claas 436RX plus de 2007 avec chargeur Mailleux FL80 7950 h en t.b.é
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds tracteur New Holland TD80 2 RM mars 2008 2700 h très bon état - embrayage neuf
✆ 06 23 06 64 26 ou 04 77 27 80 59

58 - Vds CLAAS ARES 656 2004, 7150 H, rel av, vitesses rampantes, pneus 10% usure, TBE.(2502)
✆ 06 79 71 62 23

69 - AV cause cessation tracteur Class Arion 530 année 2015 1800 H. - Presse balle ronde Class Roland 340 an 2008 - Semoir engrais Amazone 1400 l.
✆ 06 66 74 42 86 ou 06 61 66 44 74

71 - Vds presse BR JD 570, faucheuse 6MD 500, tracteur Same 8, 5 t, 3.500 h, moteur Deutz, cause retraite.
✆ 07 84 53 27 48

71 - Vds tracteur JD 6125 M, année 2013, 4.900 h, power quad TLS REL AVT, TBE, 45.000 Ð.
✆ 06 81 52 35 83

Travail sol

26 - Vds cause maladie faucheuse Khum, botteleuse Garnier, râteau faneur Remy rouleau en fer. Prix intéressant
✆ 09 64 26 86 23

71 - Cause retraite, vds charrue, portée 4 socs Naud 5540, sécurité à friction, série lourde.
✆ 06 83 23 18 71

Récolte

18 - Vds cause cessation très belle MB Braud 650, cabine clim., coupe 3,60 m, prix intéressant.
✆ 06 23 14 27 85.

18 - Vds cause cessation belle MB Braud 700, hydrau., cabine clim., cpe 4,30 m, chariot, pneus larges, prix intéressant.
✆ 06 23 14 27 85.

26 - Vds presse à balle rondes Gallignani modèle GAV6, année 2008 bon état.
✆ 06 42 81 20 72

42 - Vds presse balles rondes Welger + faneuse Lely 520 godet Agram multi benne cause cessation.
✆ 06 07 68 99 10

58 - Cause cessation vds presse BR CASE RBX 452, 18000 B, pick up large, TBE, ameneur rotatif. Tel. 06 15 97 93 39 (240 A)
✆ 06 15 97 93 39

58 - Vds Dominator 108 CLAAS 93, 3 000 h., entretien régulier, radiateur neuf Tel. 06 37 69 42 94 (2401)
✆ 06 37 69 42 94

58 - Vds faucheuse Kuhn 4410 BE - Benne Brimont 12 T. - 2 bennes Gresles - 7,5 T. - Pelleteuse Goyer, semi portée. 06 74 69 21 83 - 03 86 58 35 52 (2403)
✆ 06 74 69 21 83

69 - Vds plate forme pour balle ronde à remettre en état et ensileuse 1 rang.
✆ 06 82 35 31 37

71 - Vds cause retraite presse balles rondes, Welger RP435, TBE.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Vds faneuse 4 toupies, 540 UPM Pottinger et 12 toupies, B.E., cse retraite.
✆ 03 85 54 31 91

71 - Vds presse balles rondes, case BB465, 7.000 bottes, avec couteaux, révisée.
✆ 06 20 56 61 62

76 - Urgent je suis acheteur d'une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, type 80.70 ou 80.60, faire offre.
✆ 06 21 49 50 89.

Traitement

21 - Vds Brabant NAUD, 4 socs, VDS pulvé CARRUEL, 1 000 l. - 16 m., contrôle juin 2018 - 2 000 euros Tel. 06 46 10 52 91 (2402)
✆ 06 46 10 52 91

Arbo-viti

26 - Vds calibreuse abricots 6 rouleaux très bon état. Prix à débattre
✆ 04 75 28 08 94 HR

Irrigation

26 - Vds 26 tuyaux diam 10 cm Long 6m Irrifrance 650 euros - 130 tuyaux diam 5 cm Long 6 m 1300 euros + perches
✆ 06 31 20 03 01

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, recherche d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ 03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99

Trav. publics

42 - Vds pelleteuse Liebherr 921 sur pneus -bon état- 4700 euros - moteur Deutz 6 cylindres.
✆ 06 40 21 28 85

Agri. divers

01 - Vends andaineur Khun 4321 Master Drive AN 2004. Prix 1900 euros
✆ 06 72 14 04 65

18 - EARL Aupetitgendre Pierre et Alain vend cause retraite: tracteur New Holland TM165, 2001, 7.500 h, masses et jumelages, bon état, 22.000 euros, 4x4 - Nissan Patrol 230.000 km, 3.500 euros - auto chargeuse à balles rondes Duchesne, 9 bottes, 1.200 euros - semoir céréales Roger, 4 m, 800 euros. Bord, 18200 Arcomps.
✆ 06 80 18 92 38.

18 - Vds automoteur Caruelle PR 440, clim, 4400l+400l rinçage, 210 cv, rampe 36-38 m, 3 brins régul horizon avec barre de guidage et coupure de tronçons, 3.500 h, roues 300/95r52 et possibilité 520/85-38.
✆ 06 79 86 81 62.

18 - Vds cultivateur lourd, 3,20 m, 17 dents, queue de cochon - vibroculteur, 3,60 m, 37 dents - charrue Cormick, 3 socs - MB Claas Matador Gigant, 6 cylindres, 3,60 m, avec broyeur, état de marche.
✆ 02 48 64 69 29.

19 - AV Round Baller Krone Vario pack 1500, liage filet, TBE
✆ 06 73 72 83 37

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 230A)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vds tracteur FIAT 766 4RM BE - Semoir blé - Pulvé 600 L Tecnoma - Atomiseur 400 L Berthoud
✆ 06 31 20 03 01

30 - Vds culti interceps RINIERI EL115 hyd, remorque Alma 40 hl, TBE, bioculteur GARD, presse Bamford BL30 + pneus tracteur + tronçonneuse, Renault 11 GTL à réparer + divers matériel agricole.
✆ 06 85 54 41 01

38 - Vds presse John Deere en l'état N°332 m. densité, vend botteleuse Rivière-Casalis pour e. chèvre prix: 150 euros pour cause retraiteappeler Heure repas.
✆ 06 14 50 57 34

55 - Vds tracteur MF 290 4x4 7.100 h - combiné Perrein 4 m - gros canadien 3,50 m - remorque à bois 6 stères - 2 serres avec arrosage 25 m x 5 m - tunnel.
✆ 06 20 70 13 52

55 - Vends salle de traite Boumatic 2x5, 2.000 euros - 8 décrocheurs à chaînes, 2.000 euros - mélangeuse Storti 12 m3, 1.500 euros - pompe à vide Fullwood, avec moteur, réserve de vide, 8 griffes, 1 000 euros.
✆ 06 72 54 56 74

63 - Vds vitrine réfrigérée avec compresseur dessous, larg. 1m20, neuve, 1 000 euros.
✆ 06 74 64 56 55

67 - Vds broyeur 2,60 m déporté patins et roues, déchaumeur à disques 2,2m disques cannelés 610mm, semoir Nordsten 2,5m, le tout en bon état.
✆ 06 70 86 32 14

69 - Vds décileuse 1 m3 650 cellule 120 Q cloture électrique secteur.
✆ 04 74 26 57 47 ou 06 41 12 47 63

74 - Vds tract Deutz agrotron 120, 2007, 4 000 h, paill Kuhn primor 2060 M coul de contention Mazerow le tout tbé, cause retraite.
✆ 06 83 07 05 77

89 - Vds benne 7 tonnes Magriar, benne 10 tonnes Brimont Boggie, compresseur. B.E., ensileuse portée Claas, 1 rang, B.E., séparateur 50 qx Denis avec 4 grilles B.E., livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Elevage

57 - Vds poulailler mobile, 30 m2, 1.500 euros - filet et nourrisseur à volaille - silo 2 t - brouette à moteur active - bétaillère 5 places, 1 000 euros.
✆ 06 71 28 18 43

Véhicule

Utilitaire

58 - Vds Mitsubishi, L200 Club Cab 2,5 Invite, 43000 km, 10/2013, 12500 HT (250A)
✆ 06 74 73 35 54

Quad

69 - Vds quad Kimco 500 année 2009 homologué route prix 3800 à déb. - Vds 4x4 Patrol année 1991 pour pièces moteur HS pont et BV BE plusieurs roues et pneus. Prix faire offre.
✆ 06 16 44 78 10

Tourisme

13 - Vds MITSUBISHI, excellent état break, visite tech 8 2019.
✆ 06 23 40 76 23 ou 06 50 16 39 83 HR

69 - Vds Citroën C5 pack exclusif - 2 L 2 HDI, 173 CV, année 2008 - 173 000 km - Entretien récent : disques, plaq de freins AV - pneus AV - recharge clim., chang filtre à air habitacle - vidange, chang filtre huile et gasoil - courroie de distrib et pompe à eau changées en mai 2018. Options : susp Hydractive 4 positions - attache rem - sellerie semi cuir Isofix - GPS, avertis radar - détecteur d'obstacle AV et AR - essuie-glace automatique - feux xénon directionnel auto - aide au démarrage en côte - frein à main électron auto - Véh TBE, touj entretenu, nomb factures à l'appui. CT ok du 03/04/19. Prêt à la vente. 6300 euros
✆ 06 59 15 40 71

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 100BR Ray-Grass enrubanné + luzerne enrubannée, récolte mai 2019. 90Ð T.
✆ 06 76 33 68 41

07 - ETA realise moisson pressage 120x90 ou ronde Achète paille en andain tout dep
✆ 06 21 05 74 82

26 - Vds bottes de foin. 3 euros la botte.
✆ 06 09 08 20 84

38 - Vds foin bottes carrées 120x70x240, bottes enrubannage ronde.
✆ 06 60 71 98 60

42 - Vds très belle paille sous abri en grosses bottes carrées.
✆ 06 71 38 03 29

Fourrage

36 - Agri. vd foin, enrubannage, paille 2019 bonne qualité prix départ ou rendu.
✆ 06 22 75 35 81

69 - Vds foin de prairies naturelles,

58 VENDS SON, REMOULAGE pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

raie gras, enrubannage, départ ou livré. Achète paille derrière batteuse sur 01 et 69.
✆ 04 74 00 30 70


• Presse équipée de la pesée :
• Tous nos matériels sont en pneus basse pression : moins de tassement.
• Toutes les surfaces sont andainées (doublage des andains) : minimum de passages.
• Paille évacuée aussitôt pressée
NOTRE ENGAGEMENT contrats signés avec tarifs, date de règlement, observations diverses.
ACHETE PAILLE en andains (orge, blé, colza, etc) à la tonne ou l'ha
NOS +
ACHETE PAILLE pressée sous abri ou rendue à Puits
SARL De CHASSINEL 21400 Puits
Sarl 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50
Jacques-Yvan 07 88 33 45 89
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs

69 - A vendre paille balle ronde 2018 prix 110 euros la tonne.
✆ 06 45 15 87 07

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Divers

M. BARIS
Célèbre Voyant médium à votre service. Il vous aide à résoudre vos problèmes : amour, chance, protection, problèmes familiaux et impuissance, etc. Résultat rapide.
06 05 55 69 75

30 - AV chalet/mobil-home 7 couchages + terrasse couvert + abri jardin état neuf installé dans un camping 3 étoiles en Camargue dans le Gard à 15 mn des plages 53 000 euros très bien situé.
✆ 06 88 24 91 74

34 - Vends balles rondes 200 kg, ray gras fétuque dactyle, 35 Ð, 1ère coupe 2019 + jardinière très bon état, 200 Euros, pompe élect 220 V dab jet 151 m, 4 m3, état neuf 200 Ð.
✆ 06 19 20 16 37

38 - Cherche charette à foin, ancienne quatre roues bois.
✆ 04 74 85 80 32 HR

38 - Vds bâtiment en kit bi-pente 480 m2 prix 15000 euros HT + charrue Huard losange 4 corps.
✆ 06 70 87 61 30

42 - Vds presse bal. ronde 120x120 1 barr. 9 pot. galv. sem. à grains giro and. + clot. élec. + tonne eau 600 l
✆ 04 77 20 87 68

Location

Autre

01 - Loue à l'année, étang pour la pêche libre au premier janvier 2020. La parcelle (avec abri en dur) d'un ha au milieu d'un terrain herbeux d'un et demi est située au lieu dit Petit Fétan à Villieu (01800)
✆ 06.82.81.60.97

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

BOUÉ S.A.R.L.o
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2019 - Démo
17 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com 02 43 00 75 31

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR
et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
boutique.reussir.fr

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL

88 - A 9 km de Vittel Contrex - gite tout confort 4-5 pers. 250 euros/ semaine juillet-août.
✆ 06 87 59 12 94

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Offre

Emploi

18 - Exp. céréalière sud-est du Cher, cherche une personne pour moisson et travaux ag. pour juillet, août et + selon disponibilité. Permis B obligatoire. Hébergement poss.
✆ 06 10 91 41 94.

21 - Recherche salarié agricole, conduite, mécanique, ferme en conversion bio 10 kms Nord de Dijon (réf.
✆ 06 31 55 83 90

26 - Cherche ouvriers pour cueillette abricots fin juin, juillet + chauffeurs tracteurs expérimentés.
✆ 06 83 91 47 59

38 - Agro Direct - Spécialiste de la vente en ligne de petit matériel d'élevage (Equipement agricole, transformations fermière, clôtures, soin des animaux, vêtements agricoles, hygiène, bovins) consolide son équipe jeune et dynamique Vous avez un profil Technico commercial avec un niveau d'études Bac + 2. Pro actif, vous êtes également force de proposition. Vous faites preuve de dynamisme, de rigueur et avez de très bonnes capacités d'adaptation. Un grand sens de l'accueil et de la relation client est exigé pour ce poste. Vous maitrisez le Pack office et les nouvelles technologies, une première expérience e-commerce est bienvenue. La connaissance du secteur agricole est souhaitée. Les missions regroupent les pôles fournisseurs et clients avec pour but un fort développement commercial. Elles consistent à : accueillir les clients en magasin avec un souci de répondre au mieux à leur besoin - Etre autonome sur la préparation des colis de la commande à la facturation client - Gérer les stocks : contrôler la rotation des produits, vérifier leur disponibilité, s'approvisionner auprès des fournisseurs, ranger, nettoyer, faire l'inventaire - Référencer les nouveaux produits, animer la partie commerciale et savoir gérer un site de e-commerce Le poste est à pourvoir de suite, en CDD de 6 mois à temps plein pouvant évoluer en CDI. Un salaire d'embauche au SMIC, avec possibilité de négociation selon compétences. Vous bénéficiez d'une mutuelle et de tickets restaurant. Candidatures (cv + lettre de motivation) par mail ou Courrier : AGRO DIRECT A l'attention de N. Mangione 145 Espace des 3 Fontaines 38140 RIVES
✆ garodirect@agrodirect.fr

AS BFC Accompagnement Stratégie — Conseil - Gestion Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son implantation dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.
Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confié(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentation des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.
Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.
De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience significative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.
Rémunération selon profil et expérience.
Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite
à adresser à **AS BFC** M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

39 - Céréalier Jura cherche JH avec expérience pour moisson juillet, permis B, hébergé
✆ 06 70 25 77 05

69 - Cherche chauffeur PL et VL CDI ou prestataire de services au 1/9/2019. Envoyer CV par mail à :
contact@pepinieres-imbert.fr

86 - Cherche saisonniers pour campagne de paille et moisson, juillet-août. Logement assuré.
✆ 06 79 57 86 62

89/77 - Rech. chauffeur pour moisson et travaux agri. pour Juil et Août, poss. logement.(250C)
✆ 06 81 76 99 81

Service

58 - Propose tous travaux de fenaison + pressage foin, paille carrées ou rondes. 30 km de Saulieu, travail sérieux.(2501)
✆ 06 86 91 90 62

Demande

Emploi

01 - Lycée agricole de cibeins recherche pour le 1er septembre 2019 un ouvrier spécialisé pour le suivi de troupeau de vaches laitières. Rémunération : niveau IV échelon 2 de la grille de la convention collective des salariés agricoles de l'AIN et logement de fonction Envoyer LM et CV à Lycée Agricole de Cibeins - Domaine de Cibeins - 01600 Miserieux
✆ 04 74 08 88 22

71 - J.F. 27 ans, sérieuse, dynamique et polyvalente, cherche poste de salariée en élevage avec transformation fromagère (ovins, caprins ou bovins), 5 ans d'expérience, permis B et BE, diplôme agricole + formation fromagère.
✆ 07 61 13 59 84

Animaux

Bovin

01 - Vds taureau charolais 7 ans, HBC, vêlage facile, calme, bonne origine, IBR A, TGS
✆ 06.88.76.67.81

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - 5 vaches pleines vêlage automne, TGS (réf. 230C)
✆ 06 28 02 04 05

07 - Vds taureau Aubrac 5 ans, inscrit, t.b origines. Type élevage. Toutes garanties sanitaires
✆ 06 30 42 37 46

18 - Vds choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 15 et 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (230F)
✆ 06 07 75 59 74

38 - Vds génisses Prim Holstein portantes ou en lactation origines US et Canada.
✆ 06 85 22 49 36

39 - Vds bons taureaux limousins 2 et 3 ans HBL 1 vache 4ans suitée lim et 10 belles génisses lim 12 à 15 mois idem IBR BVD livraison poss
✆ 06 26 20 05 40

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas- 21230 Allerey, IND IBR, VENDS veaux reproducteurs 18 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VENDS taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, - taureaux adultes (réf. 230E)
✆ 06 83 68 07 96

63 - AV mâles femelles charolais HBC inscrit qualifié 79 % lait 104,9 vêlage 101,3 conformité élevage 88 %.
✆ 04 70 59 01 30

69 - Achète bonnes laitonnes charolaises vaccinées FCO.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Vds 13 vaches 7 génisses Limousines vêlage aout sept. cause arrêt.
✆ 07 89 33 57 46

70 - Cause retraite vends 2 taureaux reproducteurs : 1 charolais, 9 ans inscrit HBC 38 certifié Bio, 1 Aubrac 5 ans sera en bio en 04/2020.
✆ 03 84 94 54 43

71 - Vds taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 230D)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Cse cessation fin 2019, vds 10 génisses, 2 vaches charolaises, echo 3-4 mois, IBR A et autres vaches.
✆ 06 71 64 05 80

88 - Vends 15 limousines bio pleines 6 ans vêlage août
✆ 06 87 03 17 88

89 - Elevage Charolais HBC vend taureaux de 2 ans, - taureaux de 18 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 200H)
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

Ovin

26 - Vds 20 brebis pre Alpes + 1 belier
✆ 06 87 48 87 39

42 - Vds petit troupeau de brebis et un bélier,de race ile de France cause retraite
✆ 06 27 78 38 61

Equin

21 - Donne âne mâle, docile, 3 ans, contre bons soins.(2503)
✆ 06 83 14 41 46

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
expire fin |__|__|/ |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

SELAS «Didier NOURISSAT, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD, Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER et Thomas ROQUEL, notaires associés», 23 rue Buffon - 21000 DIJON

Par testament olographe du 15 mars 1997, Mme Denise Laure BEURDELEY née DETALLANTE décédée à DIJON (21000), le 11 avril 2019 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Ivan STRIFFLING, notaire à DIJON, le 6 juin 2019 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de DIJON, le 7 juin 2019.

L'opposition pourra être formée auprès de Maître Ivan STRIFFLING, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «Didier NOURISSAT, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD, Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER et Thomas ROQUEL, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

Pour avis.

Maître Ivan STRIFFLING

AL212524497

AVIS

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE Société coopérative de caution mutuelle à capital variable Siège social : 14 Boulevard de la Trémouille 21000 DIJON RCS DION n°307 018 705

AVIS

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est réunie le 27/05/2019 a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Elle a renouvelé pour 5 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 appelée à statuer sur les comptes 2023, le mandat d'Administrateur de la Chambre de métiers et de l'Artisanat, délégation de l'Ain, représentée par M. Pierre GIROD.

- Elle a renouvelé pour 5 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 appelée à statuer sur les comptes 2023, le mandat d'Administrateur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, délégation du Territoire de Belfort,

- Elle a renouvelé pour 5 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 appelée à statuer sur les comptes 2023 le mandat d'Administrateur de la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication, de Saône-et-Loire.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 27/05/2019 a:

- pris acte du changement de représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, membre du Conseil d'administration : M. Pierre TOURLAND, né le 23/12/1985 à Aurillac et demeurant 7 Lotissement de Montoile, 25320 VORGES-LES-PINS en remplacement de M. Frédéric REPIQUET.

- pris acte du changement de représentant permanent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, délégation du Territoire de Belfort, Monsieur Christian ORLANDI, né le 29/12/1954 à Chambéry, et demeurant 5 Rue des Mines, 90200 GIROMAGNY, en remplacement de Madame Bernadette TREMBLAYE-ZAMPIS, atteinte par la limite d'âge.

AL212524491

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société de caution mutuelle coopérative à capital variable 14 boulevard de la Trémouille 21000 DIJON RCS de DIJON 016 350 266

L'Assemblée générale Ordinaire du 28 mai 2019 a pris a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- De ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de M. PETETIN arrivé à échéance lors de l'Assemblée Générale 2019,

- De renouveler pour 5 ans le mandat de la Fédération Française du Bâtiment de l'Yonne, membre du Conseil d'administration, représentée par M. Christian DUCHET, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 approuvant les comptes 2023,

- De renouveler pour 5 ans le mandat de la Fédération Française du Bâtiment de Côte d'Or, membre du Conseil d'administration représentée par Mme Valérie BERNARD, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 approuvant les comptes 2023,

Le Conseil d'administration du 28 mai 2019 a pris acte du changement de représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, membre du Conseil d'administration : M. Pierre TOURLAND, né le 23/12/1985 à Aurillac et demeurant 7 Lotissement de Montoile, 25320 VORGES-LES-PINS en remplacement de M. Frédéric REPIQUET.

AL212524492

NOMINATION

Campus In Extenso La Doua 53 Av Albert Einstein 69100 Villeurbanne F.P.B.1 SAS au capital de 40.000 euros Siège social : 11 allée Marguerite de Flandres, 21110 ROUVRES EN PLAINE 522 121 235 RCS DIJON

SOLEXIS AUDIT ET CONSEIL

L'AGO du 03/06/2019 a nommé la société SOLEXIS AUDIT ET CONSEIL, domiciliée 9 rue Paul Michel Perret, 69006 LYON en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices, jusqu'à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, en remplacement de Madame Isabelle PITIOT-PREVOTAT dont le mandat est arrivé à expiration.

AL212524472

DU PARC-CABINET D'AVOCATS 4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

MESSIDOR SAS au capital de 3 000 000 ¤ Siège social : 4, Boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC 477 985 147 RCS DIJON

Par délibération de l'AGO du 18/12/2018, les associés ont décidé de nommer M. Christophe RICHARDOT, demeurant 2 rue Haute - 21910 SAULON-LA-RUE, en qualité de Président et membre du Directoire à compter du 31/12/2018, en remplacement de M. Pierre GUEZ, démissionnaire, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018. Pour avis.

AL212524477

MODIFICATION DE CAPITAL

AXE INVEST

SAS au capital de 1 000 euros, siège social : 55 Rue Sambin 21000 DIJON, 815 235 288 RCS DIJON,

Décisions du 15/05/2019 : augmentation de capital social de 14 000 euros, AM : 1 000 euros, NM : 15 000 euros. Pour avis.

AL212524460

DU PARC-CABINET D'AVOCATS 4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

TRIMA

SAS au capital de 1 000 € Siège social : 34, rue de Semur 21000 DIJON 840 919 880 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des délibérations de l'AGE des associés du 15/10/2018, et du procès-verbal des décisions du Président du 27/02/2019, que le capital social a été augmenté de 227 euros par émission d'actions nouvelles en numéraire, pour le porter à la somme de 1 227 euros. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention : 1 000 euros

Nouvelle mention : 1 227 euros

Pour avis.

AL212524481

MODIFICATION DE STATUTS

H RETAIL

SAS au capital de 7650 € Siège social : 3 Place de la Banque, 21000 Dijon 429 728 587 RCS de Dijon En date du 10/05/2019, l'associé unique a décidé de : - Transférer le siège social de la société 4 Rue Dietsch, 21000 Dijon - Modifier l'objet de la société qui devient : La société a pour objet en France et à l'étranger :- La prise de participation dans toute entreprise ou société et la gestion de ces participations, - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, soit seul, soit avec des tiers, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou d'alliance et de fusion de société- Elle peut réaliser toutes les opérations et activités accessoires qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et à son développement et notamment la fourniture de prestations de services, d'assistance administrative, financière, technique et juridique aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations Modifications à compter du 10/05/2019. Mention au RCS de Dijon

AL212524463

AVIS

SCP DU PARC - CURTIL - HUGUENIN - DECAUX - GESLAIN - CUNIN - CUISINIER - BECHE - GARINOT

SCP d'Avocats au capital de 459.000 € Siège social : 4, rue Jeanne Barret 21000 DIJON RCS DIJON D 312 274 038

Par délibérations de l'AGE du 01/10/2018, la collectivité des associés a, à compter du même jour:

- décidé d'augmenter le capital d'un montant de 11 934 €, par voie d'apports en nature et émission de 78 parts sociales nouvelles, pour le porter à 470 934 € et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts,

- constaté la nomination en qualité de gérants de M. Jean-Dominique GERBEAU et Mme Catherine PRETOT épouse GERBEAU, demeurant ensemble 17 C, rue Adolphe Willette -21000 DIJON,

- décidé de changer la dénomination sociale qui devient « SCP du PARC - CURTIL - GERBEAU - PRETOT-GERBEAU - HUGUENIN - DECAUX - GESLAIN - CUNIN - CUISINIER - BECHE - GARINOT «, en abrégé : « DU PARC - Cabinet d'Avocats », et a modifié corrélativement l'article 3 des statuts,

- décidé de réduire le capital d'un montant de 35 190 €, par voie de rachat et annulation corrélative de 230 parts sociales, pour le ramené à 435 744 € et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Pour avis, la

gérance.

AL212524483

AVIS

SCP du PARC - CURTIL - GERBEAU - PRETOT-GERBEAU - HUGUENIN - DECAUX - GESLAIN - CUNIN - CUISINIER - BECHE - GARINOT SCP d'Avocats au capital de 435.744 € Siège social : 4, rue Jeanne Barret 21000 DIJON RCS DIJON D 312 274 038

Par délibérations de l'AGE du 31/12/2018, la collectivité des associés a, à compter du même jour :

- constaté la démission de M. Pascal HUGUENIN et de Mme Catherine PRETOT-GERBEAU de leurs fonctions de gérants,

- décidé de réduire le capital d'un montant de 11 934 euros, par voie de rachat et annulation corrélative de 78 parts sociales, pour le ramener à 423 810 euros, d'émettre une part d'industrie et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Pour avis, la gérance.

AL212524484

ACCUDYNE INDUTRIES FRANCE SAS

Société par actions simplifiée Capital : 137.782.261€ Siège social : ZI de Dijon Sud 21600 Longvic 753 856 715 Rcs DIJON

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 3 Juin 2019, l'Associé Unique a :

-Pris acte de la démission de Monsieur Patrick AMARE de ses fonctions de membre du conseil d'administration et nommé en remplacement, Madame Claire BARTON demeurant : 118 Holmes Avenue, Hove , East Sussex, BN3 7LE (England) et ce pour une durée indéterminée

- décidé de modifier la dénomination sociale en « SUNDYNE HOLDINGS FRANCE S.A.S. »

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence

Mention en sera faite au Rcs de DIJON

AL212524487

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 21/06/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAMBOLLE-MUSIGNY : Vigne AOP Chambolle Musigny - Zonage : Règlement National d'urbanisme - Objectif : Maintien du fermier en place.

9 a 10 ca - Les maladieres: AE-92

RUFFEY-LES-ECHIREY: Terre - Classification urbanisme : PLU : Zone Aa

24 a 40 ca - Le bas de pommier: E-174 - Les bocas: G-454

BEURIZOT: Pré - Classification urbanisme : RNU

77 a 55 ca - La commarot: D-67 - Le pre bourgeot: D-195

SAINT-THIBAULT: Terre, pré - Classification urbanisme : RNU

23 ha 16 a 80 ca - Champ du moulin: E-64-65-66 - En champ frigaud: A-71-76 - En champ lavret: C-289 - L odeur: E-85 - La courbe raie: E-14 - La maltiere: E-54 - La planchotte: D-12 - Les feultieres: E-41-42-46-49

- Les garaudes: F-30 - Les pres bourgeot: C-388 - Ru de la roture: F-44 - Sur le breuil: D-116 - Sur le roseau: E-

MEURSAULT: Vigne - AOC MEURSAULT 1er Cru (50 % de la nue-propriété de la parcelle BE N°74) - Classification urbanisme :PLU : Zone AVP – Objectif : Maintien du fermier en place

26 a 48 ca - Les charmes dessous: BE-74

PULIGNY-MONTRACHET: Vigne - AOC PULIGNY MONTRACHET 1er Cru (100% de la nue-propriété) - Classification urbanisme : RNU – Objectif : Maintien du fermier en place

14 a 07 ca - Ez folatieres: AE-120

CHOREY-LES-BEAUNE: Parcelles AR 16, 17, 18 : Vignes AOC Chorey les Beaune - AR 20 : terre - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

54 a 96 ca - Plantes des plantes: AR-16[255]-17[253]-18[252]-20[250]

VERDONNET: Terre - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur la parcelle.

7 ha 29 a 60 ca - Chemin de raviere: ZC-14(J)-14(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 08/07/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212524496

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.C.E. DU DOMAINE MICHEL LAFARGE

Société civile au capital de 16 000 Euros Siège social : Rue de la Combe 21190 VOLNAY 315 817 668 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérantes pour une durée indéterminée à compter du même jour Mme Chantal LAFARGE demeurant 17 Rue de la Combe - 21190 VOLNAY, et Mme Clothilde LAFARGE demeurant 3 Place de la Mairie - 21190 VOLNAY. Pour avis.

AL212524471

AGRIFLORE Société civile d'exploitation agricole au capital de 3 000,00 euros Siège social : Chemin Vicinal 2 Les Couvrées 21610 BOURBERAIN 802 232 611 RCS DIJON

AVIS

L'AGE du 03/04/2019, a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du 01/05/2019 Mme Sylvie MOLARD, demeurant à 1 Rue des Fougerets 39700 LA BARRE, en remplacement de M. Paul CALINON, ancien gérant. POUR AVIS. La gérance

AL212524479

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL REGAL DISCOUNT VIANDE

Société à responsabilité limitée au capital de 72 880 euros Siège social 12 Rue Marcel Sembat 21000 Dijon 504 831 322 RCS Dijon

En date du 03/03/2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03/03/2019 et sa mise en liquidation. A été nommé liquidateur M. DALLA PIAZZA Bruno demeurant 4 Rue du Docteur Tarnier 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Elle a mis fin aux fonctions de la gérance à compter du 03/03/2019. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Mention sera faite au RCS DIJON.

AL212524272

SARL D'EXPLOITATION BOS

SARL en liquidation au capital de 7 622,45 € Siège social : 2 Bis rue des Deux Lents Saint-Usage 21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE 348 333 378 RCS DIJON

Par décision du 30/04/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2018. Radiation au RCS de DIJON.

AL212524462

SCEV HENRI MONTAGNY

Société civile en liquidation au capital de 654 016 euros Siège social : Ruelle Saint-Etienne 21190 VOLNAY 431 963 438 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 juin 2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-liquidateur, Madame MONTAGNY Brigitte, demeurant 66 Route de Pommard – 21200 BEAUNE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Pour avis, Le liquidateur

AL212524478

SARL SYNTHESE VIDEO

Société à responsabilité limitée Au capital de 500 euros Siège Social : 5, Rue René Char 21000 DIJON 490 229 986 R.C.S. DIJON

L'associé unique, personne physique, a décidé le 1er juin 2019, la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce. M. Nicolas TENACCI, associé unique, demeurant 1 Ter, Rue Collange à 92300 LEVALLOIS-PERRET assure les fonctions de liquidateur. Il a les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis

AL212524489

SERVICE ET RENOVATION

Société par actions simplifiée au capital social de 100 € ayant son siège social 144 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON n° SIRET : 823 261 060 00011 Code APE : 4399 C

aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 14 Août 2018, la collectivité des actionnaires a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14 Août 2018, et sa mise en liquidation amiable, au vu des difficultés à poursuivre l'activité de la Société, dès lors qu'aucun opération n'a été réalisée au cours de l'exercice 2018, Mme Maryline VANGI, demeurant 3, Bis Rue de la Distillerie 21110 BRETENIERE, a été nommée en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus attendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au 144 Avenue Jean Jaurès à DIJON, au même titre que l'adresse de la correspondance. Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis unique,

Maryline VANGI

AL212524490

AVIS DE CONSTITUTION

HENRI GOUGES

SARL au capital de 1 000 euros Siège social 7 rue du Moulin - 21700 Nuits St Georges

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp à 21700 - NUITS ST GEORGES du 01/04/2019, il a été

constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SARL ; Dénomination : HENRI GOUGES ; Siège : 7 rue du Moulin 21700 - NUITS ST GEORGES ;

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital : 1 000 euros ; Objet : Négoce de vins, transformation de raisins, achat et revente de vins et raisins. Gérance : Grégory GOUGES, demeurant 5 rue de Chevannes - 21200 MESSANGES et Antoine GOUGES, demeurant 7 rue du Moulin - 21700 NUITS ST GEORGES. Immatriculation au RCS de Dijon. Pour avis, la Gérance.

AL212524405

AVIS DE CONSTITUTION

SELARL BENOIT DEPOYANT

Avis est donné de la constitution sous acte SSP en date à DIJON du 10 juin 2019, pour une durée de 99 années, d'une SELARL qui sera immatriculée au RCS de DIJON, dénommée SELAR BENOIT DEPOYANT, siège social : DIJON (21000), 30 avenue Gustave Eiffel, au capital de 20.000 €, ayant notamment pour objet social :

l'exercice de la profession de

pharmacien.

La gérance est assurée par Benoît DEPOYANT demeurant à DIJON (21000), 18 rue Henri Laurain.

Pour avis

AL212524458

DU PARC-CABINET D'AVOCATS 4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à BOUZE-LES-BEAUNE du 11/06/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dénommée A.R.D., dont le siège social est situé 18, le Gué - 21200 BOUZE-LES-BEAUNE, qui a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition, la gestion, l'aliénation par tout

procédé, de tout type de participation dans tout type d'entreprises et de sociétés françaises ou étrangères ; l'acquisition, la gestion, l'aliénation, par tout procédé, de tout immeuble bâti ou non bâti et de tout droit immobilier. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Admission aux

assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote.

M. Damien L'EXCELLENT, demeurant 23E, route de Bouilland - 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, assure la Présidence sans limitation de durée.

AL212524469

DU PARC-CABINET D'AVOCATS 4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à SAVIGNY-LES-BEAUNE du 17/05/2019, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 €, dénommée D.J.L., dont le siège social est situé 23E, route de Bouilland - 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, qui a pour objet l'acquisition, la gestion et la location d'un ensemble immobilier situé 2, rue de Corcelles - 21550 LADOIX-SERRIGNY. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon.

Clause d'agrément : Toute cession de parts sociales sera soumise à l'agrément unanime des associés.

M. Damien L'EXCELLENT, demeurant 23E, route de Bouilland - 21420 SAVIGNY- LES-BEAUNE, assure la gérance sans limitation de durée.

AL212524467

SARL TAXI PARIZE

Société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros Siège social : Les Burgondes 6 Avenue Charles de Gaulle 21200 BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 5 juin 2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : SARL TAXI PARIZE Siège social : Les Burgondes - 6 Avenue Charles de Gaulle à 21200 BEAUNE Objet social : l'exploitation d'une activité de conducteur et d'exploitant de taxi, telle que définit par les articles L 3121-1 et suivants du Code des Transports - l'exploitation directe d'une autorisation de stationnement - la mise en location de véhicules taxis, accompagnés d'autorisation de stationnement - le transport public routier de personnes - le transport conventionné par toute caisse d'assurance maladie ou mutuelle - et plus généralement, toutes activités liées à l'objet social. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Pierre PARIZE, demeurant Les Burgondes - 6 Avenue Charles de Gaulle 21200 BEAUNE, assure la gérance pour une durée illimitée. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL212524473

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/05/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BIOWIN 21 Objet social : Cette société a pour objet : - L'acquisition, la propriété, la vente, la location ainsi que la construction de tous biens immobiliers, - A titre accessoire la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, - Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social. Siège social : 10 avenue Charles Jaffelin, 21200 Beaune. Capital : 4000 € Durée : 99 ans Gérance : M. CORDIN Xavier, demeurant 43 rue des Marcs d'Or, 21000 Dijon, M. BUISSON Jean-Christophe, demeurant Résidence Central Park - 43 rue des Marmuzots, 21000 Dijon, M. SOULIMANI Mohammed Nabil, demeurant 9 rue Léon Buffet, 21600 Fénay, Mme GRATTARD Anne, demeurant 35 rue de l'Europe, 21121 Fontaine-lès-Dijon, Mme BERLIER Emmanuelle, demeurant 12 rue Buffon, 21000 Dijon, Mme FREBY Carine, demeurant 34 rue des 3 forgerons, 21000 Dijon, M. BELLOEIL Hervé, demeurant 7 rue des Champs Moreaux, 21121 Daix, Mme MERY Sophie, demeurant 10 rue de Remilly Lot. Les Charmilles, 21560 Arc-sur-Tille Clause d'agrément : Les cessions de parts sociales entre associés sont libres. Les cessions de parts sociales à des tiers sont soumises à agrément. Immatriculation au RCS de Dijon

AL212524476

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte sous signature privée à FONTAINE LES DIJON du 13/06/2019, il a

été constitué la société :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : MBEC

Siège social : 3 Rue Jehly Bachellier, 21121 FONTAINE LES DIJON

Objet social : acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel, mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés, la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros d'apports en numéraire

Gérance : Mme Catherine CLAVE, 1B Route de Dijon, 21121 FONTAINE LES DIJON et M. Gilles GAUCHEY, 2 Rue de Vézelay, 21240 TALANT

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL212524482

HATIKVA
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
29 G rue Léon Veil Picard
21120 DIENAY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIENAY du 1er juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : HATIKVA

Siège social : 29 G rue Léon Veil Picard, 21120 DIENAY

Objet social : l'acquisition d'un terrain sis sur la commune de DIENAY (21120) 29 G rue Léon Veil Picard, cadastré section G n°259, d'une contenance de 23a 86ca, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'une maison d'habitation et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la

propriété de la Société et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Marc GIRARD, demeurant 2 Route de Dijon 21290 RECEY SUR OURCE,

né le 23/02/1963 à LYON (69), de nationalité française,

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

Le Gérant

AL212524485

TISSOT HOPGOOD DEMONT
Société d'Avocats
au Barreau de Chalon sur Saône
16 Boulevard de la République
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à responsabilité limitée FINANCIERE JEROME DURAND. SIEGE SOCIAL : 1 Rue des Varennes -21190 MERCEUIL OBJET : - La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. - Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres - Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. - La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. DUREE : 99 années CAPITAL : 2.000 euros GERANCE : Monsieur Jérôme DURAND, demeurant 1 Rue des Varennes -21190 MERCEUIL IMMATRICULATION : au RCS de DIJON Pour avis,

AL212524495

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

NIÈVRE

DIVERS

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

PROROGATION

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU GRAND MINIER
Capital social : 137.813,91 euros
Siège social : Le Châtelet
58350 COLMERY
RCS NEVERS 322 387 101

Par décision de l'assemblée générale en date du 18 mai 2019, il a été décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2079.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

AL582524476

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre) - 37 ter, avenue Maréchal Leclerc

PROROGATION

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE VESVRES
Capital social : 114.641,66 euros
Siège social : Corbelin
La Chapelle Saint-André
58210 VARZY
RCS NEVERS 322 345 661

Par décision de l'assemblée générale en date du 18 mai 2019, il a été décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2079.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

AL582524478

DÉMISSION

RETRO CARROSS 58

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 eurosuros
Siège social : 25, Rue de la Bissatte
ZA de Chantenay
58240 CHANTENAY SAINT IMBERT
RCS NEVERS : 790 955 546

Assemblée générale du 1er octobre 2018

Ancienne mention :

Président : Monsieur Philippe HARQUEVAUX demeurant à CLAMART (92) - 41, Rue Marie Fichet

Directeur Général : Monsieur Fabien COMPAGNON demeurant à SAINT-ENNEMOND (Allier) - La Maison Neuve, Chemin de la Broutille

Nouvelle mention :

Président : Monsieur Philippe HARQUEVAUX demeurant à CLAMART (92) - 41, Rue Marie Fichet

Pour avis

AL582524475

SUCCESSION

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire (Nièvre)

9, rue René Couard

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe en date du 6 Février 2019, Mr Jacques Camille Joseph MINET, né à POUILLY SUR LOIRE (58150) le 14 janvier 1949, demeurant à POUILLY SUR LOIRE, 2 cour Perdrion, célibataire, décédé à NEVERS (58000) le 26 mars 2019, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE suivant procès-verbal en date du 14 Mai 2019, dont une copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS, le 21 Mai 2019.

Les oppositions pourront être formées en l'étude de Me Anne JUILLET, Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150), notaire chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Me JUILLET.

AL582524467

AVIS

AVIS AU PUBLIC

PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE A DECIZE (58)

La société SCI ORCHIDEE, située au 12 Avenue du 14 Juillet à DECIZE, a déposé un dossier de projet de création d'une chambre funéraire, à DECIZE sur la parcelle 000 AV 173- ZA du Four à Chaux.

Construction d'un bâtiment avec façades en bacs acier laqués à profils à emboîtement Superficie du terrain : 6 000 m2•

Superficie du bâtiment 324 m2, comprenant :

- hall d'entrée et espaces d'attente (48.40 m2)
- 3salons de présentation (54.37 m2) avec espaces fleurs (35. 79 m2)
- bureau des familles et espace de vente (47.50 m2)
- partie technique avec salle de préparation (69.29 m2) et salle d'autopsie (14.47 m2)
- parking 30places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite.

Horaires d'ouverture de la chambre funéraire de 8H à 20h.

Ouverture prévue pour septembre 2020.

Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerné et avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires.

AL582524506

NOMINATION

P.N.G.I.

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 40 000.00 €
Siège social : Le Bourg
58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES
800 833 345 RCS NEVERS

Aux termes des décisions ordinaires de l'associé unique du 29/03/2019, il a été décidé de nommer la société AUDITEC, domiciliée 21 Boulevard Poissonnière – 75002 – PARIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société GCL AUDIT ILE DE FRANCE, Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL582524465

SICAFOME

29 route de Châtillon
58290 Moulins Engilbert

Conseil d'administration du 07 juin 2019.

Le président du Conseil d'Administration : Philippe Martin a été remplacé par Benoît Blandin.

AL582524485

TRANSFERT DE SIÈGE

REGO

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 2 Boulevard Victor HUGO
58000 Nevers
RCS Nevers 800.268.690

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2019, il a été décidé de transférer le siège social au 1 Rue de Remigny 58000 Nevers à compter du 01 juin 2019.L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL582524459

MODIFICATION DE CAPITAL

LERAT AVOCAT
6 Rue Saint-John Perse - 21000 Dijon

WMF

Société par actions simplifiée
au capital de 900 euros
Siège social : 10 bis Rue Yves Cogoï
58600 FOURCHAMBAULT
845 158 088 RCS NEVERS

AGE du 29/05/2019 : il a été décidé une augmentation de capital d'un montant de 256 514 euros ayant pour conséquence de porter le capital social de 900 euros à 257 414 euros.

Les articles 7 et 8 des statuts ont donc été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS : NEVERS

Pour Avis

Le Président

AL582524501

SCEA DOMAINE ROGER PABIOT ET SES FILS

13 route de Pouilly - Boisgibault
58150 TRACY SUR LOIRE
Capital social : 16 384 euros
RCS NEVERS - N° 316 522 994

Suivant délibération d'AGE en date du 27 mai 2019, les associés ont agréé à effet du 1er janvier 2019, l'augmentation du capital social de 3 200 euros (par incorporation partielle de comptes-courants d'associés pour 260 000 euros) pour le porter à 19 584 euros.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.

Pour avis et mention, la gérance.

AL582524502

SCI JEAN DE BERRY

Société Civile au capital de 57 000 €
ramené à 54 700 €
Siège social : 7 Bis,
Boulevard de la République
Immeuble les 3 R – 58000 NEVERS
443 707 393 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 10/05/2019, le capital social a été réduit de 2 300 € par voie d'annulation de 23 parts sociales, le ramenant ainsi de 57 000 € à 54 700 €.

AL582524503

MODIFICATION DE STATUTS

CUMA LA BROYEUSE DE VARZY
N° d'agrément : 58-285
RCS NEVERS 326 355 484

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « LA BROYEUSE DE VARZY » à Varzy, réunie le 17 Janvier 2019, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,
- de transférer son siège social de Gaec du Bourg – Chez Mr Rameau François Cuncy les Varzy – 58210 VARZY à

Villiers sur Beuvron – 58210 BEUVRON

Le Président de la CUMA

AL582524472

HYDR'ELEC DÉVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 000 €
Siège Social : Zone d'Activité de la Badelle
58270 SAINT BENIN D'AZY
789 263 464 RCS NEVERS

Il résulte de l'AG du 28/12/2018 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Commissaire aux Comptes Suppléant :

- Ancienne mention : M. Pierre de TRUCHIS
- Nouvelle mention : néant.

AL582524489

HYDR'ELEC

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : Zone d'Activité de la Badelle
58270 SAINT-BENIN-D'AZY
484 649 561 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 28/12/2018 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Commissaire aux Comptes Suppléant :

- Ancienne mention : M. Pierre de TRUCHIS
- Nouvelle mention : néant .

AL582524490

LE MOULIN DE CROTTEFOU

Crottefou
58140 Marigny-l'Église

Par décision de l'Assemblée générale du 6 juin 1995, il a été décidé : 1. La transformation de la Société de Groupement Foncier Agricole en société civile immobilière.

2. L'adoption de la variabilité du Capital Social, le capital statutaire restant fixé à 1.650.000 francs (convertis en 251.540,88 € avec effet au 1er janvier 2000 en application du décret 2001-474 du 30 mai 2001)

AL582524495

VENTE

Office Notarial de Maîtres S. KREICHER et S. SANDELLI - Notaires à Château-Chinon (Nièvre), 2, place du Docteur Bondoux

AVIS

En application des art.L.331-19 et s. du Code Forestier, avis est donné de la

vente de sol forestier nu à ARLEUF (58) Section G n°593 n°1138 Section H

n°678 pour 1ha 11a 25ca, ET une parcelle (BND) Section G n°597 pour 4a

93ca (à prendre dans 26a 80ca), moyennant le prix de 700,00 €. Tout

propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens vendus, dispose d'un

délai de 2 mois à compter de cette publication pour faire connaître par

courrier recommandé adressé à Me SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON

(58), qu'il exercera son droit de préférence.

Pour avis et mention.

AL582524473

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce d'alimentation générale sis et exploité à SAINT-SAULGE (58330) 16 bis - 18 Rue du Commerce, confiée par acte sous seing privé par la société DISTRIBUTION CASINO France, SAS au capital de 106 801 329 euros, siège social ST-ETIENNE (42000) 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST-ETIENNE, à la société SO'GEROUEST, SAS au capital de 10 000 euros, siège social BRON (69500) 6 et 8 rue du 35ème Régiment d'Aviation RCS 803 781 509 LYON, a pris fin d'un commun accord le 26/03/2019.

AL582524466

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

VALPHIL - 399 520 964 RCS NEVERS
SCI au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 6 Rue Pasteur 58000 NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 13 mars 2003, il a été pris acte de la démission de Philippe LEVOIR de ses fonctions de gérant à compter de cette même date et décidé

de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance

AL582524471

GFA DE DOSNE

Société Civile au capital de 51.070€. Siège social : Villa Dosne 58170 MILLAY. RCS 325 559 789 NEVERS.

L'AGE du 23/02/2019 a nommé gérants : M DE LAPLANCHE CHRISTIAN, 21 avenue ALSACE LORRAINE 42600 MONTBRISON et Mme DE LAPLANCHE CLAUDETTE, Le Bas de Dosne 58170 LUZY en remplacement de M DE LAPLANCHE BERNARD et Mme DE LAPLANCHE ELIANE, à compter du 23/02/2019. Mention au RCS de NEVERS.

AL582524474

MODIFICATION STATUTAIRE & CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL JEANCA, Société à responsabilité limitée, au capital de 152 449 euros

Siège social : Domaine Riegeo, 58300, CHAMPVERT, RCS NEVERS : 418 909 057

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2019, l'AGE décide de modifier l'article 12 des statuts concernant la nomination de la gérance de la société et la nomination du nouveau gérant. Madame Michelle Veyrenc, épouse BOSVIEUX demeurant Domaine Riegeo, 58300, CHAMPVERT a été nommée gérante de la société en remplacement de Monsieur Jean-Claude Bosvieux, et ce, à compter du 10 mai 2019.

Pour avis,

AL582524482

LOCATION GERANCE

Par acte SSP du 14/06/2019, Mairie de CIEZ, Rue de Bouhy 58220 CIEZ a donné location gérance à Dumontier Emilie, 1 rue de Bouhy 58220 CIEZ, son fonds de commerce de Débit de boisson, restaurant sis et exploité au 1 Place Saint Martin 58220 CIEZ. Le présent contrat est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 14/06/2019 au 14/06/2022, renouvelable par tacite reconduction.

AL582524488

Etude de Notaire « NOTALIFE »
SELARL,
titulaire d'un Office Notarial
à COUFOULEUX (Tarn),
57 Avenue Jean Berenguier

LES POUPEES RUSSES

Société civile immobilière
Capital : 54 000 euros
SAINT MARTIN DU PUY (58140),
1, impasse Albertine - Jourland
SIREN : 534 783 733 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte reçu par Me LABASSA, Notaire Associé de la SELARL NOTALIFE, notaire à COUFOULEUX, 57 Avenue Jean Berenguier le 12/06/2019, les associés de la dénommée LES POUPEES RUSSES, société civile immobilière au capital de 54.000 €, ayant son siège social à SAINT MARTIN DU PUY (58140), 1, impasse Albertine – Jourland, RCS NEVERS n° 534783733 ont décidé, à compter du 12/06/2019 de nommer en remplacement de Madame Béatrice BRUNE demeurant à DAMPMART (77400) 49 rue de Lagny et Madame Cathy CONNAN, demeurant à PRATVIEL (81500) lieu-dit La Bourdette, gérantes démissionnaires le 12/06/2019, Monsieur Franco VERRECCHIA, demeurant à MONTREUIL (93100) 9 rue Francisco Ferrer comme nouveau gérant sans limitation de durée.

Pour avis

Le notaire

AL582524504

SCI PJM

Société Civile au capital de 115 000 €
Siège social : 17-19, Boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
429 619 810 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp en date du 09/10/2018, les associés ont pris acte de la fin du mandat de co-gérant de Mr Joseph MARTINI à compter du 20/08/2016.

Pour avis

La Gérance

AL582524505

DISSOLUTION LIQUIDATION

ELISSA FRANCE

Distribution création CGA
SARL en liquidation
au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 47, rue de Nièvre
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 524 008 117

Le 20.05.2019, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20.05.2019. Madame Els de SMET demeurant à EVERGEM B-9940,

BELGIQUE, Langendam 31, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL582524469

LES ECURIES DE SAINT MALO

SARL en liquidation au capital de 4000 euros, lieu dit les Bougauderies, 58350 Colmery. RCS: NEVERS 817381569. A compter A.G.E du 30-04-2019: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur: décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de NEVERS.

AL582524470

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE DOUTÉ

SARL en liquidation au capital
de 7 622,45 euros
RUE SAINT MICHEL
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
RCS NEVERS 379 828 312

L'Assemblée Générale du 03/06/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 03/06/2019, déchargé Mme Annick DOUTÉ de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL582524484

FRANCIS LAJAMBE-IMMOBILIER CONSEIL

Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 622.45 euros Siège social : 21 avenue Pierre Bérégovoy 58000 NEVERS (Nièvre) 384 997 714 RCS NEVERS L'AGE du 31/05/ 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/05/2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires, a nommé comme liquidateur M. Philippe PESCHAUD, demeurant à NEVERS

(Nièvre) 62 boulevard Victor Hugo, a fixé le siège de la liquidation à l'adresse du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL582524486

SARL HABRITA

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 50 050 euros
Siège Social : 199 T, route de Lyon
58000 CHALLUY
483 945 515 RCS NEVERS

L'AGO du 04/06/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mr Horatiu PRISTAVU dt à CHALLUY (58) – 25, route de Lyon, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/04/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL582524488

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/05/19, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée LES HÔTELLERIES .Siège social: 66 chemin des batériaux 58400 Raveau.Capital min: 10 euros, capital init: 100 euros, capital max:100 000 euros Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: Mme catherine boyer, 66 ch des batériaux 58400 Raveau. ; M. david michel, 66 ch des batériaux 58400 Raveau. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL582524031

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/05/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ABS REVELIN Objet social : Exploitation forestière,Vente de bois de chauffageNégoce de bois, Siège social : Les Coques, 58290 Vandenesse. Capital : 5000 € Durée : 99 ans Gérance : M. REVELIN Thomas, demeurant Les Coques, 58290 Vandenesse Immatriculation au RCS de Nevers.

AL582524452

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts en date du 27/05/19 est constituée la Société avec les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière DENOMINATION : NICALUMAEL CAPITAL : 1.200 euros SIEGE : 18, rue des Résistants - Villatte à VARENNES LES NARCY (58400) OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS COGERANTS : M. Nicolas PETIT, né le 2/04/78 à NEVERS (58) et Mme Carine PETIT, née BUJALDON le 22/10/76 à COSNE s/ LOIRE (58), dt ensemble 18, rue des Résistants - Villatte à VARENNES LES NARCY (58400) ASSOCIES : M. Nicolas PETIT, Mme Carine PETIT (usufruitiers) et leurs enfants (nus-propriétaires) M. Lucas PETIT né le 8/6/99 à NEVERS, Mlle Maëva PETIT née le 3/10/2001 à NEVERS, Mlle Elina PETIT né le 30/10/2006 à NEVERS, dt aussi 18, rue des Résistants - Villatte à VARENNES LES NARCY (58400) CLAUSE D'AGREMENT : Ttes mutations entre vifs de parts sociales sont libres entre associés et descendants. Procédure d'agrément nécessaire pr les cessions vers ascendants des associés et tiers. En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les associés survi-

vants et les héritiers, légataires ou conjoint de l'associé décédé étant précisé que sauf en ce qui concerne le conjoint, et les héritiers ayant la qualité d'ascendant ou de descendant de l'associé décédé, tout autre héritier ou légataire des parts sociales du défunt ne pourra devenir associé qu'après agrément des autres associés.

AL582524468

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été procédé à la création du GFA des BRULES prenant effet au 15 mai 2019 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE

Objet : la propriété et l'administration par bail de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole

Dénomination sociale : GFA des BRULES

Siège social : Le Grand Montigny - 58170 Millay

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 1 000 euros

Apports en numéraire: 1 000 euros

Cession de parts : Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés

Gérance : M. Bertrand PERRIGUEUR, domicilié Le Chemin Ferré - 58170 Millay et M. François PERRIGUEUR, domicilié Le Grand Montigny - 58170 Millay

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL582524477

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 07/06/2019, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BOULANGERIE PATISSERIE LECOMTE 2

Siège social : 258 Avenue de la République 58600 GARCHIZY

Objet social : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glaces, sandwicherie, saladerie, traiteur à consommer sur place ou à emporter, plats à emporter … en sédentaire et en tournées; Alimentation générale ; Salon de thé ; Point Poste; Vente de journaux; Achat et vente de produits finis liés à la boulangerie ;

Achat et vente de produits artisanaux, régionaux;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2 500 euros

Gérance : Nicolas LECOMTE et Angeline LANTIER, dt ensemble 1 Rue des Boulaises 58400 CHAULGNES

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Pour avis La Gérance

AL582524479

CHAINTRIER AVOCATS
Route d'Orléans - BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée du 11/06/2019, il a été constitué, pour 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS, une société à responsabilité limitée dénommée

LE VESTIAIRE, au capital social de 2 000 euros, dont le siège social est 5 rue Anatole FRANCE, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.

Objet social : Commerce de tout prêt à porter et tous accessoires, articles chaussants, maroquinerie.

Gérance : Madame Christelle GODINOT, demeurant 9 rue du Prieuré 18140 HERRY.

Pour avis, la gérance.

AL582524480

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 12 juin 2019 constitution de la SAS :

TRAAM

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 7 rue des Petits Champs 58160 IMPHY

Objet : Conception, rénovation, optimisation, maintenance, transfert et négoce d'équipements industriels ;programmation, architecture intérieure et l'assistance à maitrise d'ouvrage ; fourniture et l'usinage de toutes pièces mécaniques ; la démolition d'équipements et de bâtiments industriels ; travail des métaux et du plastique, plus généralement la fabrication de produits manufacturés.

Président : M. Mohamed KANDOUSSI demeurant 8 rue du Commandant Achet 58160 IMPHY

Directeur Général : M. Paul MOULIN demeurant 5, route du Val de Loire, Le Rondeau 18320 COURS LES BARRES

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL582524481

« HOTEL DU NORD SAS »
Société Par Actions Simplifiée (SAS)
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Le Bourg
58140 – BRASSY

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 juin 2019, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « HOTEL DU NORD SAS »

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 10 000,00 euros

SIEGE : Le Bourg – 58140 BRASSY

OBJET : Restauration – Bar – Hôtellerie – Traiteur

DUREE : 99 années

PRESIDENTE : Monsieur Christophe DORE Le Bourg 58140 BRASSY

DIRECTRICE GENERALE : Madame Marion CATARSI Le Bourg 58140 BRASSY

IMMATRICULATION : RCS de Nevers

Pour avis

AL582524483

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts en date du 05/06/19 est constituée la Société (sans mise en activité) avec les caractéristiques suivantes : FORME : SARL unipersonnelle DENOMINATION : Cereal's Bar CAPITAL : 7.000 euros SIEGE : 57, avenue du 14 Juillet 58300 DECIZE OBJET fabrication fraiche associée à la vente en gros et au détail de pains, viennoiseries et pâtisseries ; fabrication et vente plats emporter (salades, paninis, sandwichs...) ; Restauration rapide sur place ou à emporter ; Vente glaces Antolin ; Vente boissons Seattle's Best Coffee ; développement et animation d'un réseau de franchise Antolin et Seattle's Best Coffee DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation GERANCE et ASSOCIE UNIQUE

Madame Gaëlle, Armantine, Claudette, Christine GRENOUILLE née MEHEE le 1er septembre 1977 à Clamart (Haut-de-Seine), dt 57, avenue du 14 Juillet à DECIZE (58300) AGRÉMENT

CESSION DE PARTS : Libres.

AL582524487

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/06/19 à MONTIGNY-SUR-CANNE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Groupement agricole d'exploitation en commun

DENOMINATION : « ELEVAGES MARIE ».

SIEGE SOCIAL : Domaine de Ferrière - 58340 MONTIGNY-SUR-CANNE.

OBJET : Exploitation des biens agricoles par un travail fait en commun par les associés.

DUREE : 99 ans RCS NEVERS.

APPORTS : 202 000 euros d'éléments mobiliers d'exploitation agricole et 100 euros de numéraire.

CAPITAL : 202 100 euros.

GERANCE : Monsieur Francis MARIE demeurant à Domaine de Ferrière - 58340 MONTIGNY-SUR-CANNE et Madame Emilie MARIE demeurant à Les Ourgneaux - 58340 MONTIGNY-SUR-CANNE.

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Pour avis et mention

La Gérance

AL582524492

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la SCI S.A.S.J, 63 bis rue des Sablons 58000 Nevers, capital 1000 euros, activité : Acquisition, administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, gérant MKRTCHYAN BABAEV SUZANNA

AL582524498

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 15/06/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ADOLISE

Objet social : Autres activités de services personnels

Siège social : 20 bis rue de la fontaine saint laurent, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Gérance : Madame RABEREAU Chloé, demeurant 20 bis rue de la fontaine saint laurent, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Chloé RABEREAU

AL582524499

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 24 mai 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS JOUGLISE

Siège Social : 5 Chemin Des Mérats, Lieu-Dit Segoule 58270 Saint Benin d'Azy

Objet : gestion de stations de lavage

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

Président : M. Sébastien Journé, demeurant 5 chemin des Mérats, Lieu-dit Segoule 58270 Saint Benin d'Azy.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582524500

YONNE

SUCCESSION

A4 TAXIS

SAS au capital de 8 000 euros
4 Route de la Vallée du Parc,
Theil sur Vanne,
89320 LES VALLEES DE LA VANNE
823 155 759 RCS SENS

Par délibération en date du 01/06/2019, l'AGE des associés de la SAS A4 TAXIS a décidé : - de transférer le siège social du 4 Route de la Vallée du Parc, Theil sur Vanne, 89320 LES VALLEES DE LA VANNE au 5 rue de la Tuilerie, Theil sur Vanne, 89320 LES VALLEES DE LA VANNE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

-d'étendre l'objet social aux activités de Le transport de voyageurs par taxi, le transport et la livraison de colis, Transport de marchandises déménagement ou location de véhicule avec conducteur destiné au transport de marchandises à l'aide de véhicule n'excédant pas 3,5 tonnes, Achat, vente et réparation automobile, Travaux remplacement VMC, Pose et entretiens de pompe de relevage, Location de véhicule léger et matériel sans chauffeur, Entretiens espace vert, Montage de meuble, Homme toute main (sauf activités réglementées du bâtiment),Moniteur d'art martiaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de nommé en qualité de Président en remplacement de Mr Claude RALLU, démissionnaire, Mr Yoann GUCLIELMI, né à Villeneuve Saint Georges le 13 mars 1984, demeurant 5 Rue de la Tuilerie, Thiel sur Vanne, 89320 LES VALLEES DE LA VANNE. L'article 38 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mr Claude RALLU a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Mr Yoann GUCLIELMI.

AL892524539

DÉMISSION

MASSON MARINE
SAS au capital de 40.000 euros
Siège social :
5 rue Henri Cavallier
89100 SAINT DENIS LES SENS
485 090 302 RCS SENS

AVIS DE MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2019, la présidente a pris acte de

la démission de Monsieur Jean-François ROUSSIAL de son mandat de Directeur Général à compter du 31/05/2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis.

AL892524525

NOMINATION

RACOPLAST

Société par Actions Simplifiée Capital social : 100.000 Euros Siège social : Lieu-dit La Croix Verte Zone Industrielle 89200 AVALLON 409 913 027 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 2 mai 2019, les Associés ont nommé, à la même date, Monsieur Dave MOLLIEX, dont les bureaux sont à SEYSSINET PARISET (38170) 12 Avenue Pierre de Coubertin, Bâtiment Den qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Sylvain BOCCON-GIBOD, démissionnaire. Pour avis

AL892524514

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CAFE THE SENS - UNE HISTOIRE DE GOUT SARL AU CAPITAL DE 25 000 euros SIEGE SOCIAL : 5 RUE DE L'EUROPE 89100 MAILLOT 803 163 146 RCS SENS Selon décision du 29/05/ 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 5 RUE DE L'EUROPE, 89100 MAILLOT au 65 Grande Rue 89100 SENS à compter du 15/04/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL892524515

SCI NOUZEAUX

Société civile au capital de 10 670,00 €
Siège social : 24 B Rue des Nouzeaux
89370 Champigny sur Yonne
448 889 501 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire en date du 24 mai 2019 a décidé de transférer le siège social au 6 chemin de Coecilian – 29570 CAMARET-SUR-MER à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite aux Registres du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour avis.

AL892524521

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B. Société d'Avocats

REDUCTION ET AUGMENTATION CAPITAL

TABLISSEMENTS FRECHOT Société par actions simplifiée au capital de 76 500 euros Siège social : 2 Rue de la Gare - 89160 CUSY 426820262 RCS AUXERRE La réduction du capital social de 76 500 euros à 38 307.37 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 10 mai 2019 de ce journal et la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2019 d'augmenter le capital social de 95.63 € par apport en numéraire et de 38 097 € par incorporation de réserves sont définitivement réalisées avec effet au 14 juin 2019. La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à soixante-seize mille cinq cents euros (76 500 euros). Il est divisé en 4 000 actions, de même catégorie. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à soixante-seize mille cinq cents euros (76 500 euros). Il est divisé en 2 008 actions, de même catégorie.

AL892524551

RECTIFICATIF

TARDY AGENCEMENT

Erratum à l'annonce parue le 25/01/2019 dans « TERRE DE BOURGOGNE édition 89 » concernant la société TARDY AGENCEMENT. Il y a lieu de lire Mme Alexendra TARDY.

AL892524536

MODIFICATION DE STATUTS

SARL GOURMAND AVALLON

Le 6.6.2019, les associés de SARL GOURMAND AVALLON, au capital de 300.000 €, siège social AVALLON (89200) Route de Sauvigny Le Bois ZI, 479 692 204 RCS AUXERRE, a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES Forme : SARL - Gérant : M. F. GOURMAND 5 bis, rue Giay 13007 MARSEILLE - NOUVELLES MENTIONS : Forme : SAS - Président : SAS SOCIETE FINANCIERE GOURMAND sise à AUXERRE (89000) 9, place du Maréchal Leclerc - 413 822 057 RCS AUXERRE. Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes : - Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer. - Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. - Clauses restreignant la libre disposition des actions : néant. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL892524528

PREAUX MEDICAL

Société par actions simplifiée
Au capital de 3.558.325 euros
Siège social : 12 voie des Préaux,
89310 Nitry
840 692 842 RCS AUXERRE

Aux termes d'un PV d'AG en date du 14/12/18, il a été décidé de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance M. Christian CASTELAIN 33 impasse du Chapelat, 40290 Estibeaux. Aux termes des décisions du Président du 19/02/2019, il a été constaté une augmentation de capital de 16.000 euros par émission d'actions nouvelles, portant le capital à 3.574.325 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS d'Auxerre.

AL892524531

SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS

SAS au capital de 100 000 euros
SiËge social : 15 rue des Entrepreneurs
ZI de la Petite Œle 89300 JOIGNY
402 170 443 RCS SENS

Le 30 mai 2019, l'associÈe unique de la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS a:

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 17 décembre 2018 aux termes duquel la société MOBIFORM société à responsabilité limitée au capital de 259 000,00 euros, dont le siège social est situé au 15, Rue des Entrepreneurs à JOIGNY (89300), immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 520 369 786, a fait apport, à titre de fusion, à la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS de la totalité de son actif évalué à 691 117,91 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 294 620,99 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 396 496,92 euros,

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 28 600,00 euros pour le porter de 100 000 euros à 128 600,00 euros, par la création de 143 actions nouvelles de 200 euros chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées à l'associée unique de la société MOBIFORM à raison de 15 500 actions de la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS contre 280 000 parts de la société MOBIFORM.

La prime de fusion s'élève globalement à 367 897,92euros.

La fusion est devenue définitive le 30 mai 2019 ainsi qu'il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société MOBIFORM en date du 30 mai 2019 et du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS en date du 30 mai 2019, la société MOBIFORM se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 1er août 2018, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats detoutes les opérations réalisées par la société MOBIFORM depuis le 1er août 2018 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit

ou à la charge de la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS et considérées comme accomplies par la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS depuis le 1er aout 2018.

En conséquence de l'augmentation de capital, l'article 7 des statuts relatif au capital social a été modifié.

L'Associée unique de la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS a également décidé :

- d'augmenter le capital social par incorporation d'une partie de la prime de fusion d'un montant de 21†400,00 euros

pour le porter à 150 000,00 euros, l'article 7 des statuts ayant été modifié en consÉéquence,

- d'adopter la dénomination sociale suivante : BMO agencement, et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts,

- de prendre acte de la démission de Monsieur Philippe PRIEUR de ses fonctions de CAC suppléant et de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis.

AL892524538

VD INVESTISSEMENT

Capital social : 1 083 470 euros
Siège social : 20 Boulevard Vaulabelle
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 814 844 031

Aux termes d'une délibération en date du 16 mai 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social de la société comme suit :

l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières et participations, l'acquisition et la gestion de tous biens et droits immobiliers, la gestion de la trésorerie de la société, tous placements toutes opérations de cession et d'arbitrage des éléments du patrimoine.

L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Modification sera faite au Greffe du tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis

La gérance

AL892524543

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EUROVAN D&G MILLER

Société civile au capital de 100 Euros,
Siège : 10 Promenade de l'Ouest,
89510 VERON,
840 929 731 RCS SENS.

Suivant décisions du 01/02/2019 et à compter de ce jour : Michael COHEN demeurant 12/174 PACIFIC PARADE, Bilinga QLD 4225 Australie et Déborah COHEN, née LEWIN, demeurant 12/174 PACIFIC PARADE, Bilinga QLD 4225 Australie ont été nommés cogérants, en remplacement de Derek MILLER et de Ginette MILLER, née AMOS, démissionnaires.

AL892524517

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 11 février 2019 à LA SOUTERRAINE,

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Christian Philippe DUBOC** «Christian DUBOC EIRL» 12 rue de l'Hâte aux Moines 89600 GERMIGNY. RCS Auxerre 442725651. CIP 4122.

AL892524561

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **SARL PHARMACIE LEYRAT** place de l' Église 89520 Thury. RCS Auxerre 802721084. CIP 3951.

AL892524562

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Frédéric Philippe Frank PIERSON** 45 rue André Vildieu 89580 Coulanges-la-Vineuse. RCS Auxerre 440048999. CIP 3952.

AL892524563

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl S-C-M-I** la Foulellerie route de Montillot 89660 CHATEL CENSOIR. RCS Auxerre 812253912. CIP 3953.

AL892524564

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 arrêtant le plan de cession totale de la **Sàrl LE PARC DU MOULIN** 30-32 avenue Jean-Mermoz 89000 Auxerre (salle de mise en forme) RCS AUXERRE 513286708, CIP 4038, au profit de Messieurs Frédéric LESURQUES et Renan et Gildas MONNIER. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue d'Auxerre 89000 Saint-Georges-sur-Baulche.

AL892524554

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Polat SUNA** Logement, 44-6 rue Alphonse de Lamartine 89200 Avallon (bucheronnage). RCS Auxerre 794317289. CIP 4208. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892524555

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Madame Dorota Beata WABERSKA** épouse CIMASZEWSKA 24 rue de Rouvray 89630 SAINT LEGER VAUBAN (exploitation forestière). RCS Auxerre 751508441. CIP 4210. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892524557

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS Manufacturing of Electronics** 1 Route de Coussegerey 10130 BERNON (fabrication d'appareils électriques). RCS Troyes 519247365. CIP 4212. Administrateur : la SELARL Ph.CONTANT B.CARDON A.BORTOLUS en la personne de Me Alexandre BOURTOLUS 7 rue du Pithou 10000 TROYES. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL892524558

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS INFINITEAM** 11 BIS RTE de Chablis 89250 HAUTERIVE (activités de chasse et pêche). RCS Auxerre 831164272. CIP 4211. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892524559

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl SARL GARAGE BVK** 27 bis, Route de Ouanne 89130 LEUGNY. RCS Auxerre 789740719. CIP 4121.

AL892524560

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la SAS à associé unique **BOUCHERIE D'APPOIGNY** 60 route d'Auxerre 89380 Appoigny (commerce de détail de viandes). RCS Auxerre 824696736. CIP 4195. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL892524566

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **L'ATELIER DU PIANO RICHARD GAUTHEREAU** 1 place Saint Nicolas 89000 Auxerre (accord réparation expertise vente, location d'instruments de musique). RCS Auxerre 402430680. CIP 4198. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL892524567

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la SAS à associé unique **AMEL** 19 rue du Pont 89000 Auxerre (vente des produits alimentaires). RCS Auxerre 835090911. CIP 4172. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL892524568

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Benjamin Jean-Jacques Robert THOBOIS** 8 voie de la Bergerie 89200 Provency (serigraphie textile impression tous supports vente de textiles et objets publicitaires). RCS Auxerre 533810826. CIP 4209. Administrateur : . Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892524556

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **POST-SCRIPT-DOM** 75 Bis avenue de Saint Georges 89000 Auxerre (services informatiques). RCS Auxerre 507449015. CIP 4179. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL892524565

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BERNOUIL - lande et bois-taillis

60 a 95 ca - Le ruchat d argent: ZB-69 - Les grands arbres: ZB-86[27]

zonage : RNU

DYE - bois-taillis

2 ha 35 a 05 ca - Derriere fechot: AC-56 - Devant fechot: ZI-199-289[199] - La chevre: ZH-59 - La gogaille: ZI-183-192 - La tour merlin: ZK-184-255[180] - La vallee aux venins: AE-99 - Le puits martin: ZI-117-124 - Les champs pourris: ZI-201 - Les cotes rouges: ZY-62 - Les reposees: C-145-155 - Vaux grosiers: AB-23

zonage : RNU

ROFFEY - bois-taillis

15 a 12 ca - Les grosses terres: D-331

zonage : RNU

VEZANNES - bois-taillis

83 a 10 ca - Les vaux du coin: C-403-404-441-449-452-454-455

zonage : RNU

LEZINNES - terre à louer par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 ans, allant du 01/11/2019 au 31/10/2025

2 ha 14 a 60 ca - 'Petite chasse': ZN- 27(A)-27(B)

Zonage : carte communale – zone non constructible

GUILLON-TERRE-PLAINE (VIGNES) - terre et bois

2 ha 15 a 81 ca - La cornuaux: AB-61 - La guillemette: AB-260 - Les commes: AD-1 - Sous bois caveaux: ZC-5-6

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 8 juillet 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892524552

La société **PICOTY RESEAU SAS** au capital de 887 480 € Rue André et Guy Picoty-23300 LA SOUTERRAINE – 513100842 RCS GUERET

a donné à bail à titre de location-gérance à :

la société SARL SOGE-CA au capital de 8 000 €, 198 Rue Marcelin Berthelot à Fleury les Aubrais 45400, 792 828 196 RCS de ORLEANS.

un fonds de commerce de station-service situé, Boulevard de Verdun 89100 SENS

Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 3 ans à compter du 6 janvier 2019 pour prendre fin le 31 décembre 2021.

la société SARL SOGE-CA exploitera ce fonds sous sa seule et entière responsabilité et sera seule tenue au paiement de toutes sommes et charges dues en raison de cette exploitation sans que la société PICOTY RESEAU SAS puisse être inquiétée ou recherchée à ce sujet.

Pour Avis

AL892524524

SCEA DU MARCHAIS LINOIS
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 94.442,17 euros
Au Marchais Linois,
89110 LA FERTE LOUPIERE
RCS SENS 320 979 842

MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date 17 mai 2019, il a été pris

acte :

- du décès de Monsieur Denis AUVRAY, associé gérant survenu à SURESNES (92150) le 18

novembre 2018, demeurant alors à LA FERTE LOUPIERE (89100) Le Marchais Linois.

- de la nomination de Monsieur François AUVRAY, demeurant à LA FERTE LOUPIERE (89100) Le Marchais Linois en tant que gérant unique à compter du 18 novembre 2018.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de SENS.

Pour avis, la gérance.

AL892524530

SELARL MED-LAB

S.E.L.A.R.L. au capital social de 3.694.440 Euros
Siège social: 12 bis Avenue de la Gare
89700 TONNERRE
380 377 515 R.C.S AUXERRE

Aux termes d'une décision des associés en date du 13 Décembre 2018, Monsieur Abdelhafid SEMGHOUNI demeurant à SEMUR EN AUXOIS (21140) Route de Lantilly a été nommé, cogérant de la société, et ce en remplacement de Monsieur Jean-François POITEVIN et de Madame Pauline FAUVET.

POUR AVIS

AL892524546

→ NON DISSOLUTION

HIGH TECH CLINIC

Forme : SASU
Siège social : 21, Avenue Lucien Cornet<
Capital social : 500 euros
Numéro SIREN 825 040 462 RCS Sens

Par délibération en date du 06/06/2019, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis et mention.

AL892524550

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE DISSOLUTION

AGENCE AUGET Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 10 Rue de Sommeville – 89470 MONETEAU 843.474.396 RCS Auxerre Le 15 MARS 2019, Monsieur Aurélien GUINET demeurant à MONETEAU (89470) – 10 Rue de Sommeville, associé unique, a décidé : - la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions de l'article 30 des statuts et des articles L. 223-2 à L. 237-42 du Code de commerce. - De se désigner aux fonctions de liquidateur - De fixer le siège de la liquidation à MONETEAU (89470) – 10 Rue de Sommeville

AL892524518

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 09/04/2019, l'associé unique de la société AGENCE AUGET, SARL en liquidation au capital de 1.000 € ayant son siège de liquidation à MONETEAU (89470) 10 Rue de Sommeville, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 843 474 396 RCS AUXERRE, statuant au vu du rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/03/2019, donné quitus au Liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL892524519

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : JBS GERMIGNY. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 3000 euros. Siège social : 15 Rue du Coignier, 89600 Germigny. 794246108 RCS Tribunal de

Commerce d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur José BRIDIERS demeurant 15 Rue du Coignier, 89600 Germigny et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Le liquidateur

AL892524522

BOUCHERIE SAADA FAMILY

EURL au capital de 1.000€
Siège social : 50 Rue Cézanne
89000 AUXERRE
810 934 927 RCS d'AUXERRE

Le 02/01/2019, le Gérant a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 02/01/2019. Radiation au RCS d'AUXERRE.

AL892524523

DISSOLUTION

LA PARENTHESE Société à responsabilité limitée à associé unique en liquidation au capital de 21 573 euros Siège social : 5 rue de l'Abbé Gauthier 89700 EPINEUIL RCS AUXERRE 444 815 823 Suivant décision de l'associée unique, celle-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2019. A été nommée liquidatrice, pour la durée de la liquidation : Madame Aline GALIPAUD demeurant 80 grande rue Alfred Grévin 89700 EPINEUIL. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 5 rue de l'Abbé Gauthier 89700 EPINEUIL, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, la liquidatrice.

AL892524529

AVIS

MOBIFORM
SARL au capital de 259 000 euros
Siège social : 15 rue des Entrepreneurs
89300 JOIGNY
RCS SENS 520 369 786

Le 30 mai 2019, l'associée unique de la société MOBIFORM a approuvé le traité établi sous signature privée en date du 17 décembre 2018, et portant fusion par absorption de la Société par la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est au 15 rue des Entrepreneurs ZI de la Petite Île à JOIGNY (89300), immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 402 170 443.

L'Associée unique a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société MOBIFORM, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS et les actions émises en augmentation de son capital par la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS étant directement et individuellement remises à l'associée unique de la société MOBIFORM à raison de 15 500 actions de la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS pour 280 000 de la société MOBIFORM.

L'Associée unique de la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS, en date du 30 mai 2019, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société MOBIFORM sont devenues effectives à cette date.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS de SENS.

Pour avis.

AL892524533

CUMA VITICOLE DE LIGNY

Société en liquidation
Agréée : 89-486
RCS Auxerre : 398 973 032 (radiée)
Siège social : Mairie 89144 Ligny-le-Châtel

Aux termes d'une AG ordinaire réunie le 21/03/2019 à Ligny-le-Châtel, les associés ont approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, ont donné quitus aux liquidateurs Xavier GARNIER et Roland LAVANTUREUX, les ont déchargés de leur mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les liquidateurs.

AL892524537

EARL DE LA ROULETTERIE

EARL en liquidation au capital de 7 500 euros Siège social : 8 rue de Sainte Reine - Le Vieux Verger - 89320 CÉRILLY 808 099 519 RCS SENS Liquidateur : M. Benoît VALLÉE - 8 rue de Sainte Reine - Le Vieux Verger - 89320 CÉRILLY Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné

quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de

liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le

liquidateur.

AL892524540

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : PIZZERIA DE SAINT VAL.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 11000 euros.

Siège social : 31 Rue de la République, 89150 St valerien.

520811597 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 mai 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame BRUNET Anastasia demeurant 2 Route de Chaubourg, 89150 FOUCHERES et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur

AL892524541

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 20/05/2019, il a été constitué une SAS dénommée SASU LAROCHE DEBARDAGE. Siège social : 20 la halte de leugny 89240 Diges. Capital : 5 000 euros. Objet: Débardage, Abattage, Achats et Ventes de bois. Président: M. Yoann LAROCHE, 20 la halte de leugny 89240 Diges.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL892524391

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHABLIS (Yonne) du 5 juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale :

Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : LE SYRACUSE Siège social : 19 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 89800 CHABLIS Objet social : Restauration sur place, traiteur, organisation de soirée à thème Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 5 000 euros Gérance : Monsieur Simon POITEVIN, demeurant 1 rue du Château 89800 ST CYR LES COLONS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL892524513

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 11/06/2019, il a été constitué une SASU

Dénomination : Bethel nettoyage services

Siège social : 3 rue Pierre Curie 89100 Paron

Capital : 3 000€

Objet social : nettoyage de bureaux et à domicile

Durée : 99 ans

Président : M. Gnegnery Arsène, 3 rue Pierre Curie 89100 Paron

AL892524516

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/06/2019, il a été constitué une SARL dénommée : EXCEL CARS 89 Siège social : 59 avenue charles de gaulle, 89000 AUXERRE Capital : 100€ Objet : Achat vente de véhicules d'occasions Gérance : M. SHAHINYAN martun, 59 avenue charles de gaulle, 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL892524527

Notaires

CONSTITUTION SCI SCG

Avis de constitution Suivant acte reçu par Me Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », titulaire d'un office notarial à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 13 juin 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. . La dénomination sociale est : SCI SCG. Le siège social est fixé à : SAINT-CLEMENT (89100), 25 rue du port. La société est constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) . Les apports sont en numéraires . Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les premiers gérants de la société sont: Mr Sylvain GAUDISSANT demeurant à SAINT CLEMENT (89100) 25 rue du port et Mr Gaëtan GAUDISSANT demeurant à EVRY (91000)25 boulevard Decauville. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS

Pour avis Le notaire.

AL892524534

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT FLORENTIN (Yonne), du 20 mai 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : VPFT

Siège social : 17 Place Dilo, 89600 ST FLORENTIN

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Madame Véronique PETIT, demeurant 15 Grande Rue 89360 CARISEY et Madame Florence TISSIER, demeurant 28 Rue du Four Banal 89800 COURGIS

Clauses relatives aux cessions de parts : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL892524535

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/06/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

COURTE PAUSE

Siège social : 19 RUE DU FOSSE DU BOIS, 89380 APPOIGNY

Capital : 1.000€

Objet : La conception, la production et la commercialisation de tous produits alimentaires, boissons, à emporter ou à consommer sur place, en tout lieu et par tout mode de vente.

Président : M. JEAN-PAUL CHATELIER, 19 RUE DU FOSSE DU BOIS, 89380 APPOIGNY.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL892524542

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme juridique : SCI Dénomination : SCI BEAB Siège social : 38 rue Paul Bert 89270 Vermenton Objet : l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains Durée : 99 ans Capital social : 2 100 euros Apports en numéraire : 2 100 euros Gérant : Bertrand FRANCIN demeurant 34 rue du Docteur Boudard 89270 Vermenton Cession de parts sociales : librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé. Les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS Auxerre

AL892524544

Par acte SSP du 08/06/2019, il a été constitué une SCI dénommée :

LBN

Siège social : 8 Chemin des deux Vannes, 89100 SENS

Capital : 1.000€

Objet : l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel

Gérance : Mme LISE MARTINI, 46 rue Montmartre, 75002 PARIS

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL892524547

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Volailles
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__

date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Portrait

Michel Serres, fils de paysan et magicien des mots

À 88 ans, Michel Serres vient de nous quitter. Philosophe, académicien, linguiste, historien des sciences, il revendiquait sa condition « de fils de paysan ». Conférencier d'un soir à Lyon en 2011 à l'invitation du Crédit Agricole, il avait raconté avec sa faconde gasconne la vie des mots qui se confond avec celle des hommes.



Michel Serres en avril 2011 devant les sociétaires du Crédit Agricole à Lyon pour une conférence sur les mots et la langue française.

Michel Serres était un amoureux de la langue française et un magicien des mots. Lorsqu'il en prenait un, il le triturait, l'explorait, le pressait, le décortiquait, le disséquait. Si bien qu'il en faisait jaillir d'autres, tous de sang-mêlé et souvent liés par la même racine latine. C'était un moment rare et heureux que d'écouter ce fils de paysan, comme il aimait à se définir. Il avait sillonné le monde, enseigné à la Sorbonne et aux États-Unis, sans jamais vraiment quitter les bords de sa Garonne natale sur laquelle naviguait son père *«pêcheur de sable»*. Ce soir-là, il disserta avec tant d'aisance, de références et d'arguments littéraires, philosophiques, historiques, linguistiques qu'il passionna une assemblée charmée par tant de savoir accumulé et de facilité oratoire.

Chercher la vérité des mots

Michel Serres aimait trouver aux mots leur sens originel car, disait-il, *«c'est dans leur antériorité qu'ils révèlent leur vérité»*. Voyons, prenez le mot *«pays»*. Il vient du latin *«pagus»* qui désignait dans l'antiquité gallo-romaine une division territoriale équivalente à nos cantons contemporains. Le pagus, c'était le territoire du paysan et son environnement constituait son paysage, le visage du pays, dont Michel Serres disait qu'il *«est composé de lopins travaillés qui s'articulent à la façon d'un manteau d'Arlequin»*. Mais ce mot *«pagus»* donne aussi le mot *«païens»* car les villes ont été plus vite converties au christianisme naissant que les populations des profondeurs rurales. Des mots *«pays»* et *«paysans»* coulent, *«comme d'une source, les conduites humaines : le travail, le droit, le contrat, le commerce, la paix, la page d'un cahier sur laquelle on écrit comme le paysan trace le sillon sur son champ… Et si les cultures étaient nées dans les campagnes plus que dans les villes ?»*, interrogeait Michel Serre.

«Un pays qui perd sa langue perd sa capacité d'inventer…»

Ce soir-là, l'académicien devait répondre à cette question : *«Comment habitons-nous le monde ?»* À son habitude, Michel Serres aborda le sujet selon une approche intellectuelle qui prend tout le monde à contre-pied. On s'attend à l'entendre nous parler des défis démographiques ou du partage des richesses d'une planète bientôt peuplée de neuf milliards d'individus ou encore d'analyser les risques que font courir au monde les dangereux déplacements de populations que provoquent les guerres et la misère. Mais non, Michel Serres ne s'aventure pas sur ces sentiers déjà battus par tant d'autres. Il coupe à travers champ et aborde la question sous l'angle lexical. Il s'en prend au mot *«lieux»* car, habiter le monde c'est d'abord habiter quelque part. Il trouvait au mot *«lieu»* ses origines latines : *«locus»* qui signifie *«partie délimitée de l'espace»*. Mais pour lui c'était encore insuffisant, trop superficiel. Il creusait le mot pour lui trouver des racines communes avec *«matrice et utérus»*. Des racines communes avec le ventre de la femme ! *«C'est le lieu que nous avons tous quitté et que nous cherchons inconsciemment à habiter pour nous abriter et nous protéger»*, suggérait Michel Serres. Lorsque nous rentrons chez nous, dans notre maison, c'est comme si nous revenions dans la quiétude et la chaleur du sein de la mère ! L'académicien amoureux des mots, de la paix et de la connaissance s'emportait de voir s'abîmer notre langue. *«Aujourd'hui, sur les murs de Paris s'étalent plus de mots anglophones que de mots Allemands pendant l'occupation !»* Il s'en prenait aux publicitaires - peut-être aussi, sans les citer, aux journalistes et aux politiques - qui malmènent la langue française et lui préfèrent un sabir anglo-saxon dont même les Anglais s'offusquent tant leur langue est estropiée. Pourtant, affirmait Michel Serres, *«la créativité et l'invention ne peuvent se concevoir que dans sa propre langue. Un pays qui perd sa langue perd sa capacité d'invention»*. Autant dire qu'il tourne le dos à son avenir !

SERGE BERRA

«Nous vivons la fin des paysans !»

En 2009, dans un de ses livres, « Temps des cerises » aux éditions *«Le pommier»*, Michel Serres traitait des principaux basculements du monde révélés par la crise financière de 2008 et consacrait un chapitre à l'agriculture. Selon l'académicien, au XXe siècle, *«l'humanité occidentale quitta donc, ici au moins, la terre»*. Cet événement est *«une rupture […] et on peut dire qu'au XXe siècle et spécialement dans les années 1960-1970, le néolithique se termine. […] Une ère qui débuta voilà 10 000 ans !»* Parallèlement, *«la proportion d'humains vivant dans des villes passe de 3 % en 1800 à 14 % en 1900 et à plus de la moitié en 2000. Cette proportion avoisinera en 2030, selon les démographes, les 70 à 75 % !»* Durant le dernier siècle, les paysans ont rejoint les villes, les usines et les administrations qui s'y développaient. Aujourd'hui, les villes ressemblent à des *«mégalopoles gigantesques»*. Leurs habitants les moins favorisés, chassés des centres-villes par les prix de l'immobilier retournent loger à la campagne. Ils contribuent à l'urbanisation et à l'artificialisation des terres agricoles devenues rares et passent chaque jour des heures dans les transports pour revenir en ville où ils travaillent. *«Une majorité d'humains déterritorialisée qui n'a jamais vu poussin ni paille, joug ni soc. Ni vache, ni cochon, ni couvée ni entendu dinde ni canard […] et ne regarde plus le ciel pour deviner le temps mais les cartes de la météo à la télévision». «Qui pense au monde rural désormais ?»*, interrogeait déjà Michel Serres en 2011 *«sinon pour croire à la bonté de la nature et à la mansuétude des tigres»*.

Patrimoine

Brou encore mieux mis en valeur

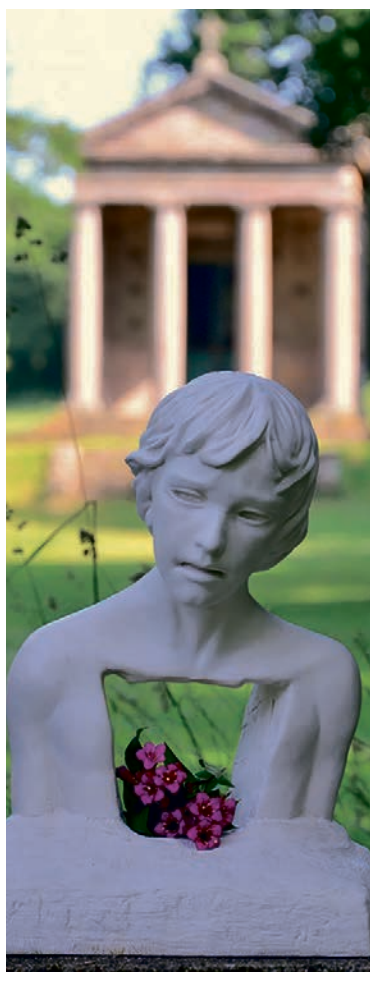
Le monastère royal de Brou, qui tire son qualificatif du passage sous autorité française au XVIIe siècle, demeure une merveille, inattendue dans cette Bresse si longtemps savoyarde, du gothique flamboyant fortement marqué par l'art flamand.

Longtemps négligé, le monastère royal de Brou se trouve aujourd'hui mis en valeur par une utilisation de tous les bâtiments.
En effet, en plus de la magnifique église avec les gisants de Marguerite d'Autriche et de son mari Philibert le Beau de Savoie, trois cloîtres fournissent beaucoup d'opportunités pour faire revivre cette période et y organiser des expositions, permanentes ou temporaires.
L'église allie un travail mené en vingt ans par l'architecte bruxellois Louis van Bodeghem et bâti avec des matériaux locaux : pierre du Revermont, brique de la Dombes et bois de la forêt de Seillon.
On n'oubliera pas que Marguerite, qui touchait non seulement à la Savoie, mais aussi à la France, à la Bourgogne et à l'Espagne, fut régente des Pays-Bas.

Là, elle s'entoura de Savoyards, de Bressans et de Francs-Comtois, contribuant à donner une image européenne de son action. Tout cela se retrouve dans l'ensemble de Brou, grâce à des lieux d'exposition auxquels on accède en empruntant le passage supérieur menant directement aux appartements de la princesse.
La coopération entre la ville de Bourg-en-Bresse et le Centre des monuments nationaux a heureusement permis de transformer également le lieu en écrin pour des œuvres - dont certaines récemment sorties des réserves ou acquises - des XVe-XVIe, XIXe et XXe siècles, les deux premiers très liés à Marguerite, un des grands mécènes de son temps. Aux primitifs flamands s'ajoutent ainsi des peintures de style troubadour ou romantique, mais aussi de l'époque de Gustave Doré, établi un temps à Bourg-en-Bresse. Sont également reconstitués divers lieux de vie et exposées les techniques des artisans. L'ensemble du musée propose un total de 374 œuvres.
Si l'on excepte la concession à l'écriture inclusive du titre, l'exposition temporaire sur le voile visible jusqu'au 29 septembre s'avère fort intéressante pour en comprendre l'histoire et la signification.
Ne sombrant pas dans l'obsession du vêtement islamique, elle permet de saisir, depuis l'Antiquité, ce qu'ont été les voiles coutumier et sacré avant qu'ils ne servent à des mises en scène par les orientalistes essentiellement du XIXe siècle, vite accusés de *«fantasmes»* sans prise sur le réel, et que ne soient présentées diverses formes de dévoilement plus contemporaines.

JEAN ÉTÈVENAUX - ACIP

Monastère royal de Brou – 63, boulevard de Brou – 01000 Bourg-en-Bresse – www.monastere-de-brou.fr – 04 74 22 83 83 – tous les jours de 9 h à 18 h (fermé de 12 h 30 à 14 h jusqu'au 30 juin)
Catalogue de l'exposition : Voilé-e-s / Dévoilé-e-s, Paris / Bourg-en-Bresse, In Fine / Monastère royal de Brou, 2019, 136 pages.





CANTAL (15)

Paroles *de jeune*

VIANDE

Sacrées fonceuses que les sœurs Bach : Anne-Sophie et Marie-Laure ont repris il y a six ans à tout juste 20 ans, le flambeau de la boucherie familiale dont elles portent haut les couleurs.



La boucherie en sol majeur

Il faut l'entendre, Anne-Sophie Conjat, évoquer sa passion pour la viande et son métier, la boucherie, *« la technicité du geste, une carcasse brute qu'on amène jusqu'à une belle pièce »*... Ça redonnerait les crocs à un omnivore converti à l'insu de ses papilles à la mode vegan. Avec sa jumelle Marie-Laure, elle a repris il y a six ans le flambeau de la Maison Bach à Brive, une affaire lancée en 1962 par ses grands-parents alors salaisonniers. *« Comme la salaisonnerie demandait d'immobiliser pas mal de trésorerie, ils se sont mis à faire les marchés à la fin des années 60 »*, narre leur fière descendante. Avant d'entamer une première diversification dans la charcuterie que leur mère, qui prend la relève en 1994, va développer. Les coulisses de l'activité, les deux sœurs y sont immergées depuis leur adolescence. *« On aidait à la caisse, on faisait les préparations commerciales, on suivait sur les marchés...»*



Les sœurs Bach ont plusieurs cordes à leur arc : commercial, vente, administratif, finances et boucherie. APAP

Derrière l'étal et sur tous les fronts

Un univers qui agit comme un aimant *« mais notre mère ne voulait pas qu'on ait seulement une base de boucherie au cas où...»* Aussi, les jumelles intègrent une école de commerce dont elles sortent diplômées avant de passer leur CAP boucherie en candidates libres. À 20 ans seulement, les voilà associées à leur grand-père, à la tête de l'entreprise familiale dont l'activité s'est développée de façon conséquente. *« À l'époque de ma mère, on avait un camion et on faisait trois marchés sur Brive. Aujourd'hui, avec deux camions, on sillonne dix marchés chaque semaine dans un rayon d'une heure autour de Brive »*, précise Anne-Sophie. Avec des tâches bien réparties : *« Ma sœur est directrice administrative et financière*, s'amuse - du terme pompeux - sa jumelle. *Elle chapeaute la charcuterie, la préparation des commandes et les marchés. Moi, je gère les achats, la boucherie, je supervise la production et quand j'ai le temps, je fais du commercial.»*

Anne-Sophie est aussi chargée des *« relations extérieures »* et est impliquée dans le groupement départemental des bouchers, celui des marchés brivistes...

DÉFI AU FÉMININ

« Il faut avoir deux fois plus la gnaque, on se lève tous les matins pour prouver qu'une femme peut être cheffe d'entreprise, bouchère et féminine. La volonté de faire, de réussir, c'est ce qui nous fait avancer », affiche Anne-Sophie Conjat, estimant que *le monde de la viande a besoin de « nous (les femmes) pour changer d'image »*.
Elle porte d'ailleurs un regard positif sur les évolutions à l'œuvre dans la filière et juge très intéressante la campagne de communication de l'interprofession autour de la notion de Flexitarisme.

Le « feeling » des éleveurs

Aussi, chez les Bach, les grasses matinées, on ne connaît pas. Levées au plus tard à 5 h 30, sans jamais rien concéder à leur féminité, les voilà parties pour une journée marathon qui déborde souvent sur la soirée. Les vacances, le repos, on verra peut-être plus tard ! *« Oui, c'est une vie de fous ! Il faut être dingues, mordues ! »*, lâche dans un sourire Anne-Sophie Conjat. Avec son territoire corrézien, non pas en cathéter, mais chevillé au corps, elle met un point d'honneur à s'approvisionner 100 % en local, auprès de deux abattoirs, dont celui de Lubersac pour les bovins. Des animaux issus d'élevages qu'Anne-Sophie a elle-même sélectionnés : *« Je choisis des éleveurs qui aiment leurs animaux, qui savent s'en occuper, qui ont le feeling. Après, si l'alimentation est produite sur l'exploitation, c'est un vrai plus. J'accorde aussi beaucoup d'importance à la finition des animaux qui doit être lente, longue, de l'ordre de huit mois, avec des bêtes amenées au bout comme il faut.»*

L'excellence bouchère

La Maison Bach valorise aujourd'hui une vache par semaine, exclusivement des limousines, âgées de 4 à 8 ans, de plus de 500 kg carcasse. *« La plus grosse qu'on ait eue faisait 610 kg »*, glisse la chef de la TPE, qui officie avec neuf salariés et s'attache à former des apprentis. Le savoir-faire boucher prend alors le relais avec une maturation des carcasses de trois semaines. Un parti pris forgé à l'expérience : *« au départ, on ne travaillait qu'avec du prêt à découper sous vide. On maturait peu, de l'ordre de six jours. On a eu plusieurs réflexions de clients qui trouvaient que la viande était dure... Depuis qu'on a triplé la durée de maturation, je n'ai plus eu aucun retour, même sur les bas morceaux ! »*

La volonté, l'envie *« d'agir et réussir »*, le sérieux et la qualité du service, voilà pour la jeune femme les clés de la réussite qui se traduit par une trajectoire croissante de l'entreprise. Des qualités et prérequis auxquels elle associe une nécessaire ouverture d'esprit : *« Il faut sans cesse se remettre en question, mais aussi évoluer avec son temps. »* Aussi, si 80 % du chiffre d'affaires de la Maison Bach est assuré par les marchés, le reste auprès de grossistes, les jumelles n'ont pas cédé pour imposer leur idée d'un site internet marchand. *« Autour de nous, 40 % ont trouvé ça génial, 10 % étaient indifférents, et l'autre moitié était sceptique en disant : « On ne va pas vendre de la viande par Internet ! »* **Patricia Olivieri**

Le défi des quartiers avants

Anne-Sophie Conjat et sa soeur, récompensées de plusieurs prix déjà, le reconnaissent : les habitudes de consommation ont nettement évolué avec un plébiscite des pièces à griller et l'explosion de la demande en steaks hachés.

À l'inverse, *« on s'arrache les cheveux pour valoriser les quartiers avants, les pièces à bouillir, type pot-au-feu »*. D'autant plus compliqué quand on ne propose pas de plats cuisinés.

Aussi faut-il faire preuve d'ingéniosité : l'été, impossible de faire avaler un collier de veau aux clients. *« Alors on fait des chipos de veau.»* En bœuf, la tourte à la viande a aussi fait son apparition sur l'étal.

Argentine

«*Sojaland*» ou la grande mutation de la pampa

Si l'Argentine demeure le paradis des amateurs de viande rouge, l'élevage bovin recule aujourd'hui au profit des surfaces de soja transgénique bien plus rentables. Les Argentins ont même inventé un mot pour traduire le phénomène : la «*sojizacion*». Explications au cœur de la pampa fertile, à l'ouest de la capitale Buenos Aires.



Il se cultive aujourd'hui plus de 20 millions d'hectares de soja en Argentine, essentiellement transgénique.

L'orage est passé. La terre conserve les stigmates des millimètres d'eau absorbés avec grand-peine. Depuis plusieurs semaines, le territoire est soumis à des inondations répétées. À Pergamino, petite cité à deux heures de route de Buenos Aires, devenue capitale mondiale des semences, le quotidien Democracia consacre, dans son supplément agricole mensuel Medio del Campo, un article sur les conséquences de l'intensification des cultures sur l'érosion, exhortant les producteurs à inclure plus de graminées dans la rotation des cultures. Le soja n'est pas cité nommément comme le responsable, ce serait sans doute crime de lèse-majesté dans ce coin de la pampa devenu le paradis des grands semenciers mondiaux.

Pachamama devient tierra-banco

C'est ici, dans les grandes plaines humides, que la terre agricole possède la valeur la plus élevée de tout le pays, entre 10 000 et 15 000 US dollars l'hectare. Le paysage ? Des plaines à perte de vue que viennent à peine contrarier quelques rangées d'eucalyptus et d'immenses panneaux publicitaires à l'effigie de Bayer, Mosanto, Dupont ou Syngenta. Bienvenue à Sojaland ! La culture de l'oléagineux accapare aujourd'hui, à titre d'exemple, près de 80 % de la surface agricole utile de la localité de Pergamino. La métamorphose s'est opérée dans les années quatre-vingt-dix. Les cultures ont grignoté peu à peu l'espace, les pâtures notamment ; le labour a cédé la place au semis direct rendant le sol plus compact et moins filtrant ; l'usage des fertilisants et pesticides a explosé et les sols se sont rapidement dégradés. Le taux de matière organique dans le sol a été divisé par deux en une vingtaine d'années. L'arrivée de la fameuse semence de soja transgénique (RR), résistante au glyphosate a fait croître de matière spectaculaire l'usage de l'herbicide. Il est utilisé à hauteur de 12 litres par hectare, qui plus est, à forte concentration (450 gr/l de matière active). Cette évolution culturale s'est aussi accompagnée d'une forte concentration des terres et de l'agrandissement des exploitations. Entre 1988 et 2002, le tiers des producteurs a disparu.

Recul des pâturages et baisse de la consommation de viande

À l'Inta (Institut technique national agricole), l'équivalent de notre Inra, dont Pergamino accueille le plus grand centre d'essais (470 ha), les ingénieurs agronomes travaillent sur des orientations plus vertueuses : fertilisation modérée, rotation des cultures, diminution des pesticides, utilisation de variétés résistantes, lutte contre l'érosion des sols. Le nouveau gouvernement envisage de faire voter une loi pour inciter fiscalement les producteurs à un usage raisonné des pesticides et à une meilleure rotation des cultures. Mais combien de temps faudra-t-il pour mettre en application ces bonnes pratiques ? On le reconnaît volontiers du côté de l'Institut technique, «*les grands producteurs ont une vision court-termisme. La Pachamama (la terre-mère, terre nourricière) est devenue tierra-banco*». *La traduction n'est pas nécess*aire…

Cette reconversion de la pampa affecte directement l'élevage allaitant qui recule vers le nord du pays. Autrefois en total plein air, l'engraissement se termine aujourd'hui dans les feedlots. Les bêtes sont au pâturage jusqu'à 150 kg puis sont nourries aux grains pour atteindre 320 kg. Conséquence, le prix de la viande augmente et les Argentins - par ailleurs soumis à une forte inflation - commencent à la bouder au profit d'autres protéines animales moins coûteuses. Une véritable révolution culturelle ! Ainsi en 2016, la consommation de viande bovine s'élevait à 57,1 kg/habitant, une chute de plus de 4 % par rapport à l'année précédente et le plus faible total depuis des lustres. Parallèlement, la consommation cumulée de poulet et de porc a atteint 64 kg/habitant. C'est la première fois, dans l'histoire du pays, que le bœuf se retrouve ainsi dépassé. Un phénomène qui commence à inquiéter le ministère de l'agro-industrie qui s'est fixé comme objectif de maintenir la diète argentine. Heureusement pour les éleveurs, le pays est encore relativement épargné par le lobbying vegan.

David Bessenay



Le cheval reste un outil travail traditionnel dans les immenses exploitations - plusieurs milliers d'hectares - argentines. Mais l'élevage recule aujourd'hui au profit des cultures



La pampa humide est devenue le paradis des semences. Ici, au Lucila Ranch, on cultive près de 550 ha de semences (dont 200 ha de semences fourragères, ici mises en sac).